



# Rapport Développement Durable 2025

Coopérative 



# Au sommaire

<b>1. Informations générales</b>	p. 5
Le mot du Président	p. 6
1.1 Présentation de l'entreprise	p. 7
1.2 Cadre de préparation du rapport	p. 10
1.3 Gouvernance	p. 11
1.4 Stratégie	p. 13
1.5 Gestion des impacts, risques et opportunités	p. 18
<b>2. Informations en matière d'environnement</b>	p. 21
2.1 Contexte et IRO	p. 22
2.2 Politiques, actions et suivi	p. 24
<b>3. Informations sur les enjeux sociaux</b>	p. 44
3.1 Contexte et IRO	p. 45
3.2 Politiques, actions et suivi	p. 47
<b>4. Information en matière de conduite des affaires</b>	p. 71
4.1 Contexte et IRO	p. 72
4.2 Politiques, actions et suivi	p. 73
<b>Annexes</b>	p. 80
<b>Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations ESG</b>	p. 93

L'information présentée ne constitue pas une information en matière de durabilité établie en application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce.



# Informations générales

## **Le mot du Président**

### **1.1 Présentation de l'entreprise**

### **1.2 Cadre de préparation du rapport**

### **1.3 Gouvernance**

### **1.4 Stratégie**

### **1.5 Gestion des impacts, risques et opportunités**

# Le mot du Président

**D**ans un secteur de la grande distribution française en forte recomposition, marqué par une concentration des acteurs et l'émergence de nouvelles enseignes ou de nouveaux partenariats, notre Coopérative U affirme plus que jamais la pertinence de son modèle singulier. 2025, qui a vu le ralliement stratégique du groupe Schiever et de Migros France notamment, et plus généralement un développement hors norme, confirme la force d'attraction de notre organisation et sa capacité à fédérer des entrepreneurs indépendants autour d'un projet commun.

**Cette dynamique nous a permis de célébrer avec fierté les 50 ans de l'enseigne Super U, créée en 1975 ;** une étape majeure dans une histoire commencée il y a plus de 130 ans par les pionniers du grand commerce indépendant. Ce modèle coopératif est un véritable élément de différenciation qui nous permet d'être agiles et compétitifs pour répondre aux défis de notre époque.

**Le premier de ces défis reste la protection du pouvoir d'achat.** L'inflation et les contraintes économiques amènent aujourd'hui les Français à faire des arbitrages et des choix de consommation difficiles. Face à cette réalité, nous agissons concrètement pour proposer un commerce à prix bas sans renier nos valeurs. C'est pourquoi nous avons maintenu notre initiative des « 150 produits U à prix coûtant », une mesure forte de soutien au budget de nos clients, tout en renforçant les qualités environnementales ou nutritionnelles des Produits U.

**Car agir pour le prix ne signifie pas sacrifier la qualité ni nos territoires.** Au contraire, nous sommes un acteur majeur de la valorisation des matières premières agricoles en France. Notre travail sur le « produit et fabriqué en France » est central : près de 80% des sites de production de nos produits alimentaires à la Marque U sont situés en France. Nous privilégions l'origine France et construisons des relations durables avec le monde agricole à travers nos Filières U. Avec désormais 125 Filières U Origine France, nous travaillons main dans la main avec les agriculteurs et les producteurs pour garantir une alimentation de qualité, locale et accessible, tout en soutenant la transition vers un modèle agricole plus durable. Nous investissons aussi dans les magasins pour nous améliorer sans cesse, et *in fine* réduire notre impact.

**Associés et permanents de Coopérative U restent optimistes et conquérants** pour continuer de bâtir ce commerce autrement, proche de chacun et ancré dans les territoires.



**Dominique SCHELCHER**  
Associé (Super U Fessenheim)  
Président-Directeur général de Coopérative U

## NOTRE IDENTITÉ

Le Groupement U est un **groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants, les Associés U**, qui ont choisi d'unifier leurs forces au sein de sociétés coopératives de commerçants détaillants tout en poursuivant en toute indépendance le développement de leurs activités.

### Un Groupement en constante évolution

À l'initiative des Associés, le Groupement U n'a cessé d'évoluer pour renforcer la performance collective.

L'unification progressive des moyens du Groupement a amené au regroupement d'un certain nombre d'activités au sein d'entités nationales, d'abord par la création d'une union de coopératives (la centrale nationale devenue « COOPÉRATIVE U »), puis par la constitution de sociétés dédiées à certaines activités comme les prestations informatiques (GIE U Tech), l'assistance au développement du réseau (Expan U), la logistique (U-Logistique) et Etablissement de paiement, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions (UEP).

Trois entités internes constituent les principales structures opérationnelles au service de l'activité des Associés U : Coopérative U, qui regroupe la force commerciale, les fonctions support et le développement des Magasins U, U Logistique, qui regroupe les organisations logistiques, et U Tech, qui regroupe les activités informatiques.

### Le réseau U en quelques chiffres

Coopérative U déploie une stratégie multiformat qui permet de répondre à tous les besoins des clients, aussi bien pour l'hypermarché de 10 000 m<sup>2</sup> que pour le magasin de proximité de 400 m<sup>2</sup>. Principales enseignes :

**SUPER U** **SUPER U** **U express** **Utile**

Pour répondre aux évolutions des pratiques de consommation, elle se déploie également via les canaux de distribution en ligne (U Drive, Courses U, ...) et une offre de services e-commerce proposés par un nombre croissant de magasins.

### Coopérative U : une année 2025 historique

L'année 2025 a été marquée par une performance commerciale exceptionnelle, l'expansion sans précédent du réseau et une stratégie fondée sur le pouvoir d'achat et l'engagement sociétal.

#### Performance commerciale et gain de parts de marché :

En croissance de +5,3%, l'Enseigne a séduit 820 000 nouveaux foyers<sup>1</sup> en 2025, portant le nombre total de foyers clients à 13,3 millions. Sa part de marché atteint 12,7% (+0,6 point).<sup>2</sup>

#### Développement record du réseau :

L'année 2025 a été aussi marquée par une expansion sans précédent du réseau: +7,2%, soit plus du double des surfaces intégrées en 2024. Le parc totalise 1 904 points de vente au 31 décembre 2025.

#### Stratégie fondée sur le pouvoir d'achat et l'engagement sociétal :

La stratégie du groupe, validée par l'afflux de nouveaux clients, est basée sur la défense du pouvoir d'achat (maintien de 150 produits U à prix coûtant, 4 fruits et légumes hebdomadaires à prix coûtant, programme de fidélité avantageux) et des engagements de longue date pour une meilleure alimentation et la souveraineté alimentaire française (bannissement de 112 substances controversées de nos produits, 100% des œufs, du lait et de la charcuterie de porc à marque U sont français, soutien à plus de 6 000 agriculteurs au travers des filières U).

<sup>1</sup> Écart de taille de clientèle, CAM P13 2025, Worldpanel by Numerator.

<sup>2</sup> Parts de marché valeur des groupes; PGC-FLS, CAM P13 2025 Worldpanel by Numerator.

# 1.1 Présentation de l'entreprise

1. INFORMATIONS  
GÉNÉRALES



4<sup>ème</sup> enseigne de distribution  
alimentaire française

 **1 904** magasins  
+111 magasins vs 2024

Réseau Discount  
(79 HU / 814 SU)


**47%**  
du Parc

Réseau Proximité  
(1 011 U Express et Utile)

**53%**  
du Parc

dont  **163** magasins  
hors France métropolitaine

 **80 000** collaborateurs

 **28,35** milliards €  
de chiffre d'affaires TTC, hors carburant  
(+5,3% vs 2024) dont CA e-commerce  
1,473 milliard € (+11,3% vs 2024)

 **12,7%** de part de marché  
(+0,6 point vs 2024)

## L'essentiel de 2025 Grandes surfaces alimentaires. Source : Circana

La consommation responsable se redresse.

En recul ces dernières années, le chiffre d'affaires des produits bio progresse en 2025 et les volumes AB se rapprochent de l'équilibre. Une amélioration de tendance transversale aux circuits, produits et marques est visible. De même, d'autres marqueurs du « mieux-consommer » comme les marques locales et les alternatives végétales enregistrent de belles croissances.

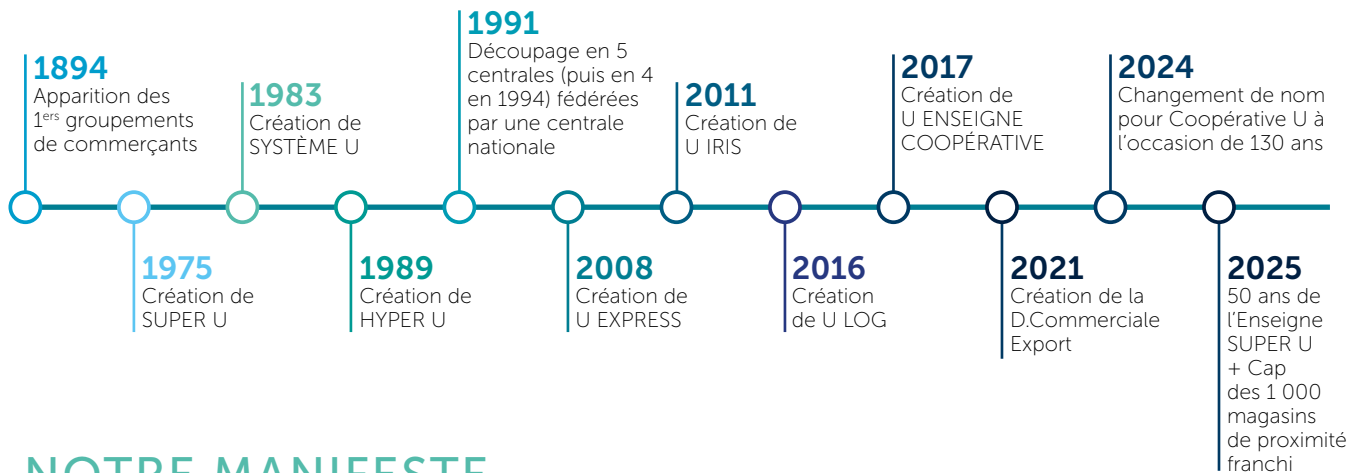
Evolution volumes des  
alternatives végétales **+11,2%**  
2025 vs 2024,  
tous circuits GSA :

### Le E-Commerce GSA

Les atouts du E-Commerce et de la proxi, praticité et rapidité des courses, continuent d'attirer les Français.

E-Commerce GSA **+5,4%**  
Proxi **+6,3%**

## NOTRE HISTOIRE



## NOTRE MANIFESTE

**Chez U, nous pensons qu'un autre commerce est possible.**

Depuis plus de 130 ans, nous sommes une coopérative de commerçants indépendants, ancrés dans la vie locale et proches de chacun de nos clients. Nos clients, nous sommes à leur écoute. Nous savons qu'ils veulent se faire plaisir avec des produits de qualité et en accord avec leurs valeurs.

Tout ça à prix bas !

Pour eux et face à un monde qui change, nous avons conscience que nous avons un rôle à jouer et que nous devons agir :

*Agir* pour le pouvoir d'achat.

*Agir* pour proposer des produits U bons, avec des engagements et à prix bas.

*Agir* pour soutenir localement les producteurs, les associations et nos collaborateurs.

*Agir* pour faciliter de nouvelles façons de consommer et limiter notre impact.



**Chez U, nous agissons pour un autre commerce : un commerce avec des valeurs fortes et des prix bas.**

Notre vision, formalisée dans notre Manifeste, est le moteur de notre projet stratégique pour 2030.

## LE FONCTIONNEMENT COOPÉRATIF

Coopérative U est fondé sur un mode d'organisation moderne qui permet de concilier :

### Une structure collaborative

Ce type de structure permet de concilier :

La **puissance** à travers le regroupement.

La **proximité** grâce à la nature même des entrepreneurs indépendants.

### Un mode d'organisation démocratique qui repose sur un principe d'égalité



1 homme

1 voix

Chaque Associé, quelle que soit la taille de son point de vente, pèse le même poids dans les votes qui décident de la stratégie du Groupement.

### Le binômat, une étroite collaboration entre Permanents et Associés

L'objet de la coopérative est de mettre en commun des moyens et de développer les compétences au service de l'activité de ses membres. Notre organisation implique que l'Associé participe de manière étroite et permanente à la vie de la coopérative.

Opérationnellement, la gouvernance du Groupement U s'exerce via un réseau d'instances de travail animées chacune par un « binôme » alliant un Associé impliqué et un collaborateur salarié du Groupement U. Sélectionnés chacun pour leur savoir-faire, ils sont chargés de décliner et enrichir la stratégie du Groupement dans leur domaine d'expertise, au bénéfice de la collectivité.

# 1.2 Cadre de préparation du rapport

Le Rapport Développement Durable a été établi volontairement par Coopérative U et ses entités consolidées (voir périmètre ci-dessous), et ne constitue pas une information en matière de durabilité établie en application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce. Il a été préparé conformément au Référentiel de reporting interne et à la «Note méthodologique - démarche globale» concernant les émissions de GES, accessibles sur demande au siège de l'entité, et dont les éléments principaux sont présentés dans les annexes, section «Note méthodologique». Ce chapitre présente les politiques, actions et performances environnementales, sociales et de gouvernance de Coopérative U, en lien avec ses principaux impacts risques et opportunités.

## 1.2.1 Périmètre du rapport

Le périmètre du reporting concerne Coopérative U et les filiales opérationnelles pour lesquelles la société établit des comptes consolidés, à savoir : Coopérative U, U Logistique, U Etablissement de Paiement (UEP) et Info U.

La liste exhaustive des entités consolidées figure dans notre rapport de gestion, rubrique comptes consolidés.

## 1.2.2 Année de référence

Sauf exceptions mentionnées, les données collectées concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

## 1.2.3 Méthodologie de reporting

### Référentiel de reporting

Le référentiel de reporting est défini et communiqué à l'ensemble des contributeurs internes. Il décrit notamment pour chaque donnée ou indicateur : la thématique de référence, l'unité de collecte, le mode et la méthode de calcul, la source de la donnée.

Ce référentiel prévoit également des processus de contrôle et de fiabilité des données recueillies. Il est intégré au logiciel de reporting de pilotage Toovalu, qui permet de collecter, centraliser, vérifier et consolider les données et indicateurs liés à ce reporting.

### Précisions sur les modes de calcul retenus

Le détails des calculs des indicateurs présentés dans ce rapport est disponible dans la section Annexes.

## 1.2.4 Démarche d'amélioration continue

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) à laquelle Coopérative U sera soumise en 2028 pour l'exercice 2027, la Direction RSE a lancé un projet d'adaptation du présent rapport aux exigences réglementaires. La Direction RSE a par ailleurs analysé les ESRS<sup>3</sup> simplifiées (non encore votées par la Commission) afin d'identifier les besoins d'évolution du rapport, tant en termes de structure que d'informations à publier.

<sup>3</sup>ESRS : European Sustainability Reporting Standards

## 1.3.1 Le rôle du Conseil d'administration et des instances de direction en matière de durabilité

### 1.3.1.1 Composition de l'organe d'administration

Au sein du Groupement, chaque entité dispose d'un organe d'administration ou de gouvernance assurant la représentativité de ses parties prenantes, conformément aux dispositions légales et statutaires qui lui sont applicables.

Selon la forme juridique et l'organisation propre à chaque société, cet organe peut comprendre notamment un Président, un Directeur Général, un Directeur Général Délégué ou tout autre dirigeant habilité, ainsi que des membres exerçant un mandat d'administration ou de surveillance. Lorsque les textes en vigueur le prévoient, il peut également inclure des représentants des salariés et des instances représentatives du personnel.

Fidèle à son modèle coopératif, le Groupement veille à associer étroitement ses associés, commerçants indépendants, aux fonctions de gouvernance. Cet ancrage garantit une implication directe des Associés U dans la définition des orientations stratégiques et contribue à une gouvernance responsable, équilibrée et ancrée dans les réalités opérationnelles, au niveau national et régional.

Par ailleurs, le secteur de la grande distribution est historiquement marqué par une forte concentration masculine au sein de ses instances dirigeantes. Consciente de cet héritage structurel, la Coopérative U a inscrit l'accompagnement des femmes associées et co-associées pour leur permettre de développer leur leadership et intégrer les instances de gouvernance. Ainsi au travers du programme « Leadership et Gouvernance », lancé au premier trimestre 2026, nous souhaitons les accompagner à reconnaître, affirmer et concrétiser leur légitimité au sein de nos instances décisionnelles et renforcer leur impact dans la gouvernance de notre Coopérative U.

### 1.3.1.2 Gouvernance et gestion de la durabilité

La gouvernance RSE du Groupement repose sur une structure transversale intégrant l'ensemble de nos entités (Coopérative U, U Logistique, U Tech) et le réseau de magasins U. Elle garantit la cohérence des actions et l'alignement des équipes avec nos ambitions de transformation. Elle se compose de trois niveaux, à savoir, le Conseil d'Administration, le Comité Stratégique et le Comité RSE.

**Le Conseil d'Administration** : organe souverain, il définit les orientations stratégiques, valide les trajectoires de durabilité et contrôle leur exécution opérationnelle.

**Le Comité Stratégique** : il assure l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux au cœur du modèle d'affaires. Il arbitre les politiques commerciales et valide les éléments structurants de la stratégie RSE.

**Le Comité RSE** : organe de pilotage et d'expertise, il assure une fonction de veille et de conseil. Il est chargé de définir les axes prioritaires, de coordonner les plans d'actions opérationnels et d'animer la culture de durabilité au sein du Groupement.

Il réunit le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Coopérative U, ainsi que des Associés et Permanents représentants des différentes entités et activités de la Coopérative U. Il est animé par le binôme Associé-Permanent, membre du Conseil d'Administration National en charge de la RSE et la Directrice RSE.

La politique de Responsabilité Sociétale de Coopérative U est proposée par le Comité RSE et validée par le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration national.

Enfin, opérationnellement, la Direction RSE, créée en 2025 et rattachée à la Direction des Ressources Humaines et RSE (membre CODIR), définit et pilote la stratégie RSE. Les Directions métiers assurent le pilotage et la déclinaison opérationnelle des feuilles de route dans leurs domaines respectifs.

L'établissement du rapport Développement Durable est placé sous la responsabilité de la Direction RSE.

### 1.3.1.3 Développement des compétences et expertise en durabilité

Le Groupement a engagé une démarche de renforcement des capacités RSE pour assurer une gouvernance éclairée des enjeux de durabilité. Cette dernière s'articule autour des trois chantiers suivants.

- **Acculturation de la gouvernance** : les instances dirigeantes ont engagé un cycle de montée en compétence sur les enjeux climatiques. Cette démarche a été initiée par le Conseil d'Administration de la région Sud, qui a réalisé un atelier de sensibilisation aux limites planétaires (type « Fresque du Climat »). Fort de ce premier retour d'expérience, une réflexion est actuellement menée au niveau national pour harmoniser et systématiser ce dispositif de formation auprès de l'ensemble des administrateurs du Groupement.
- **Formation des futurs associés** : le parcours d'intégration des nouveaux associés inclut désormais une formation d'une journée sur les enjeux RSE. Ce programme inclut une présentation des enjeux RSE, une revue des engagements de Coopérative U et les outils pour accompagner les magasins.
- **Mobilisation des dirigeants (CODIR)** : les membres du Comité de Direction participent activement aux programmes de formation destinés aux collaborateurs (citons comme exemple l'e-learning RSE) assurant ainsi une cohérence de vision et un leadership sur le terrain.

## 1.3.2 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

En 2025, la signature d'un nouvel accord d'intéressement triennal marque une étape structurante pour Coopérative U. Pour la première fois, ce dispositif intègre des critères « bonificateurs » valorisant l'atteinte d'objectifs de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) illustrant la volonté de lier performance économique et engagement sociétal.

## 1.3.3 Déclaration sur la diligence raisonnable

Le tableau de concordance ci-dessous établit le lien direct entre les étapes clés de notre processus de diligence raisonnable (appliqué à l'ensemble de notre chaîne de valeur) pour intégrer, identifier et traiter les impacts négatifs réels et potentiels sur l'environnement et la société, et les sections détaillées du présent Rapport Développement Durable.

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphes correspondants dans le Rapport Développement Durable
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	<b>1.3.1</b> Le rôle du Conseil d'administration et des Instances de direction en matière de durabilité
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	<b>1.4.2</b> Intérêts et points de vue des parties prenantes
Identifier et évaluer les impacts négatifs	<b>1.5.1</b> Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	Politiques et plan d'actions présentés dans les parties "Informations environnementales", "Informations sociales" et "Informations en matière de conduite des affaires"
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Indicateurs de pilotage présentés dans les parties "II- Informations en matière d'environnement", "III- Informations sur les enjeux sociaux" et "IV- Informations en matière de conduite des affaires".

## 1.3.4 Gestion des risques et contrôle interne

Dans le cadre de l'exercice de double matérialité, le service du Contrôle Interne a joué un rôle pivot en amont du processus. Sa contribution a permis d'aligner l'identification des enjeux prioritaires sur la cartographie des risques du Groupement et l'analyse détaillée de notre chaîne de valeur, garantissant ainsi la cohérence stratégique des enjeux de durabilité retenus.

Lors du lancement de la campagne 2025, les principes du reporting ont été rappelés et l'ensemble des contributeurs (données qualitatives et quantitatives) a été sensibilisé aux enjeux de qualité de l'information. Cette démarche vise à prévenir les risques de réputation, à maintenir la confiance des parties prenantes et à assurer le succès des audits externes.

Au cours de la campagne, la vérification des données s'appuie sur deux niveaux. D'un point de vue qualitatif, les politiques, plans d'actions et cibles font l'objet d'une revue par les experts métiers, qui valident la rédaction pour en garantir la pertinence et la crédibilité. Par ailleurs, la fiabilité des données (niveau quantitatif) repose sur un cadre normatif qui comprend les éléments ci-dessous.

- Le référentiel de reporting définit les indicateurs, les modes de calcul et les périmètres.
- Les guides de bonnes pratiques précisent les critères de complétude et de clarté.
- La procédure de collecte cadre les étapes de remontée des données et intègre des contrôles automatiques via le logiciel de collecte.

Coopérative U a par ailleurs mis en place un processus de validation des données qui s'articule autour de trois paliers de contrôle, à savoir :

- Le niveau 1 (contributeurs métiers) comprend la vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude des saisies.
- Le niveau 2 (coordinateurs reporting) se focalise sur le contrôle de la complétude et de la cohérence globale.
- Le niveau 3 (Direction RSE) en charge de la validation finale de la cohérence lors de la consolidation.

## 1.4.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

### 1.4.1.1 Modèle d'affaires

Coopérative U promeut « un commerce avec des valeurs fortes et des prix bas ». Nous nous engageons à agir pour un autre commerce, attentif à ses clients, à leurs attentes multiples et mouvantes et à un monde qui change. Acteur majeur de la chaîne alimentaire, nous poursuivons nos efforts pour une meilleure alimentation et une transparence toujours plus grande vis-à-vis de nos clients. Nous travaillons également pour une alimentation de qualité, locale et accessible à tous, tout en soutenant un modèle agricole français plus durable.

Nous poursuivons la transformation durable et responsable de l'entreprise, en lien avec nos enjeux et les attentes de nos parties prenantes. Cette transformation se traduit par les engagements suivants, inscrits dans notre projet stratégique Cap 15 :



**Associés U** : développer l'attractivité de l'Enseigne, en assurant la rentabilité et la pérennité des activités en garantissant un modèle économique qui intègre durablement les enjeux financiers et extra-financiers.



**Collaborateurs** : accompagner les parcours et compétences, promouvoir la diversité et l'attention à la qualité de vie au travail.



**Fournisseurs** : entretenir une relation commerciale équilibrée et durable, des actions de développement mutuel et un soutien aux filières de production.



**Environnement** : réduire notre empreinte carbone, développer un schéma logistique durable, encourager la sobriété énergétique et réduire le gaspillage.

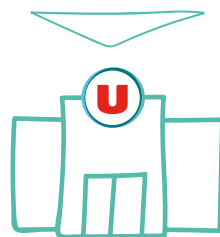


**Consommateurs** : proposer une offre large, accessible et engagée, dans un souci de transparence et d'accès à l'information des Produits U.



**Société civile** : se positionner comme un acteur de la transformation sociétale, qui contribue à la dynamique collective.

### Gouvernance Instances, Binômat



### Associés Magasins U

# 1.4 Stratégie

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Les ressources que nous mobilisons

#### RESSOURCES FINANCIÈRES

- > CA Coopérative U : **16 milliards €** (vente aux Associés + prestations)
- > Capitaux propres Coopérative U : **1,9 milliard €**
- > Valeur brute des immobilisations U Logistique : **911 millions €**



#### RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- > **113 759 MWh** en consommation d'énergie (hors périmètre magasins)
- > **11 443 272 tonnes de CO<sub>2</sub>** d'émissions totales GES (Coopérative U, U LOG, U Tech, le transport et l'offre produit).
- > **9 filières de recyclage** (proposées aux magasins en métropole)



#### RESSOURCES HUMAINES ET INTELLECTUELLES

- > **8 938 collaborateurs** (Coopérative U, U Log, Info U et UEP)
- > **8 marques U produits** : Produits U, U bio, U Saveurs, U nature, U Tout Petits, U Collection, U Spécialiste, U de nos Régions
- > **23,2% du CA Marques U** par rapport au CA total



#### CAPITAL SOCIÉTAL

- > **1 051 Coopérateurs Associés U** (personnes physiques)
- > **13,3 millions de clients** (foyers français)
- > **29,8% des dépenses alimentaires** de nos clients réalisées dans les magasins U
- > **Plus de 4 000 fournisseurs** de produits marchands
- > Achats de marchandises : **14,5 milliards €**



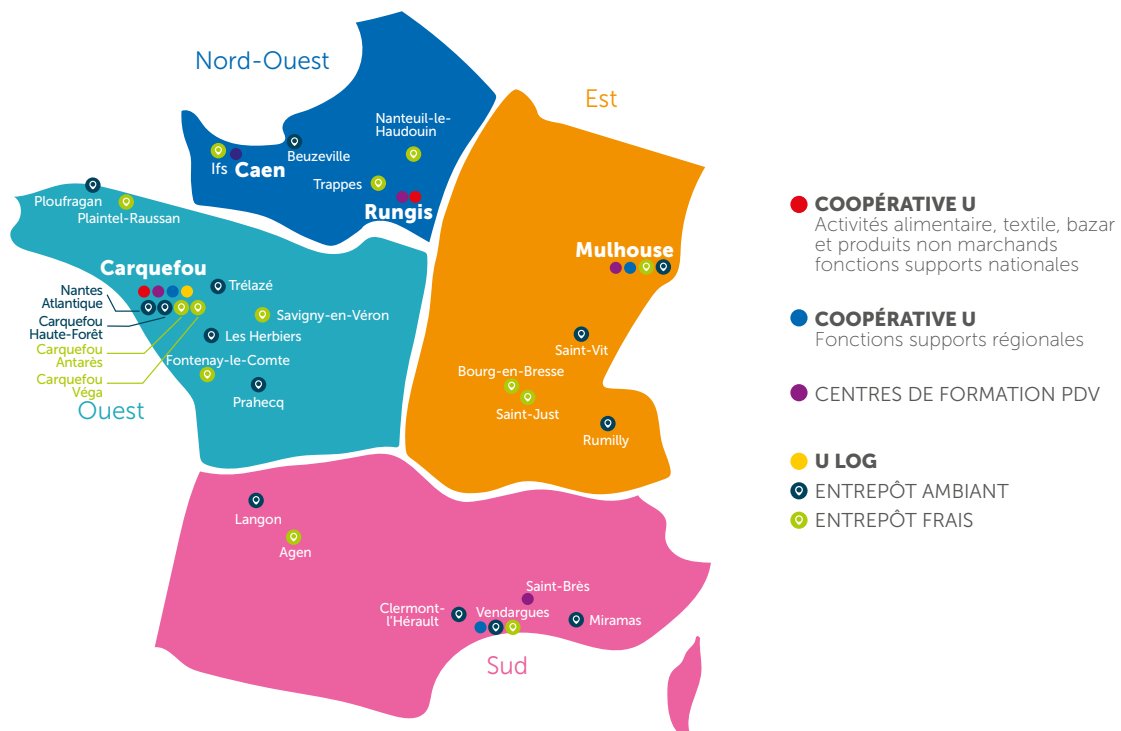
## 1.4.1.2 Chaîne de valeur

Notre chaîne de valeur s'articule autour d'un flux intégré : tout commence par nos activités en amont, où l'exploitation, la transformation et la fabrication s'appuient sur une gestion du système d'information et des prestations de services.

Ce socle permet de soutenir nos activités propres, de la conception de l'offre et des concepts commerciaux jusqu'à la logistique et la mise à disposition des moyens d'exploitation pour nos points de vente. En bout de chaîne, nos activités en aval assurent la promotion, l'animation client et la commercialisation de l'offre, qu'elle soit physique (magasins) ou digitale. Enfin, notre chaîne de valeur s'étend jusqu'au client final, en l'accompagnant de la consommation du produit jusqu'à la gestion durable de sa fin de vie.



## Le découpage régional









## 1.4.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Coopérative U mène tout au long de l'année des échanges avec ses parties prenantes au travers de différents dispositifs de dialogue adaptés à la spécificité de chaque thématique RSE.

La cartographie présentée ci-après illustre la diversité et la richesse de ces échanges. Nous avons structuré notre dialogue autour de trois sphères stratégiques : l'interne, pour faire vivre nos valeurs coopératives ; le commercial, pour construire une consommation plus responsable avec nos clients et partenaires ; et le sociétal, pour assumer notre rôle d'acteur de proximité dans les territoires.

Identifier les attentes de chacun - qu'il s'agisse de transparence, de qualité de vie au travail ou de préservation des ressources - nous permet de transformer les défis de demain en engagements concrets dès aujourd'hui. Ce dialogue continu est le socle de notre stratégie de durabilité et le reflet de notre ambition : être une enseigne de proximité, humaine et engagée.

	 Parties prenantes	 Attentes prioritaires	 Engagements & Dialogue
 <b>Sphère INTERNE</b>	Associés & Collaborateurs des magasins	Rentabilité, pérennité du modèle, maîtrise des risques, droit social.	Gouvernance participative, salons U, conventions
	Collaborateurs	Sécurité, santé, qualité de vie au travail (QVT), employabilité.	Enquête sociale, communication interne, clubs QSE, entretiens de développement, dialogue social et échanges avec les IRP
 <b>Sphère COMMERCIALE</b>	Clients	Qualité, transparence (origine/composants), prix juste, sens.	Service relation conso, réseaux sociaux, enquêtes de satisfaction.
	Fournisseurs, Prestataires & Agriculteurs	Équité des relations, pérennité des filières, accompagnement RSE.	Audits sociaux, contrats tripartites, salons, rencontres, portail fournisseurs.
 <b>Sphère SOCIÉTALE</b>	ONG & Associations	Transparence, collaboration, responsabilité sociale.	Rencontres avec les acheteurs et leurs associés binômes Salons professionnels Ligne alerte
	Collectivités & État	Emploi local, dynamisme territorial, conformité réglementaire.	Partenariats locaux, échanges avec les autorités
	Monde académique	Accueil d'étudiants (alternance, apprentissage, stages, découverte, jobs d'été).	Réunions partenaires
	Médias nationaux et locaux	Cohérence de discours, prise en compte des préoccupations sociétales.	Réunions, RDV relations presse, communication corporate

## 1.4.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires

La stratégie RSE de Coopérative U s'inscrit à la fois pleinement dans le modèle coopératif de l'entreprise et dans son plan stratégique « Cap 15 » qui font de l'entreprise un acteur pionnier, engagé et ancré dans les territoires.

Formalisée en 2022, cette stratégie s'articule autour de 4 piliers regroupant les engagements extrafinanciers de Coopérative U sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Cet alignement permet de répondre au mieux aux enjeux et risques sociaux, environnementaux et de gouvernance les plus matériels pour Coopérative U et de s'assurer de la prise en compte des attentes de l'ensemble des parties prenantes.

### Les 4 piliers de la RSE :



#### DES ACTEURS DU BIEN CONSOMMER, ACCESSIBLE À TOUS

- Garantir des bons produits pour une meilleure alimentation
- Privilégier la production de nos territoires
- Moins gaspiller, jeter, utiliser
- Proposer des Produits U engagés dans une démarche responsable et à moindre impact environnemental



#### UNE COOPÉRATIVE HUMAINEMENT ENGAGÉE

- S'engager contre l'exclusion
- Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolution



#### DES COMMERÇANTS IMPLIQUÉS LOCALEMENT

- Être reconnu comme un acteur clé de la vie locale
- Soutenir des projets vertueux sur nos territoires



#### FACILITATEURS D'UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

- Accompagner nos clients par la pédagogie autour du mieux manger
- Agir pour permettre aux clients de faire des actes citoyens à bas prix

# 1.5 Gestion des impacts, risques et opportunités

## 1.5.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités

Dans le cadre de la démarche de vigilance, Coopérative U établit et actualise une cartographie des risques potentiels générés par les produits à marque U sur les droits humains, la santé et l'environnement. L'entreprise dispose également d'une cartographie réalisée dans le cadre de la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Sapin II.

En complément, la Direction RSE procède chaque année à la revue et la mise à jour si nécessaire de la cartographie des risques et opportunités RSE liés à notre modèle d'affaires. Ils constituent autant d'enjeux et d'engagements RSE pour lesquels Coopérative U adresse des politiques spécifiques de maîtrise des risques.

### 1.5.1.1 Analyse de double matérialité

Afin de se préparer au mieux à la directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), Coopérative U a engagé lors du dernier trimestre 2024 des travaux d'analyse de double matérialité. Ce travail a permis de questionner les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur et les risques et les opportunités sur la Coopérative U en menant une consultation élargie des parties prenantes et en définissant une méthode d'évaluation et de notation, prenant en compte les exigences des ESRS

### 1.5.1.2 Processus général

Coopérative U a défini un processus d'exercice de double matérialité autour de quatre étapes principales (voir schéma ci-dessous) :

- **Travaux préparatoires** incluant l'appropriation des ESRS, la recherche documentaire, la description et la notation des IRO.
- Tenue d'**ateliers thématiques** pour affiner la sélection des IRO et évaluer leur niveau d'importance.
- Intégration des retours des participants **post ateliers**.
- **Consolidation et validation** des résultats en vue d'un partage en interne et d'une future publication.

### 1.5.1.3 Sélection et notation des IRO

Dans un premier temps, l'équipe projet a croisé les enjeux RSE issus de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) avec ceux présentés dans les ESRS afin d'avoir, d'une part une première vision du « taux de couverture » des enjeux déjà traités au regard des ESRS thématiques et d'autre part, de dégager a priori les enjeux de durabilité « prioritaires ».

Ensuite, Coopérative U a eu une approche méthodique et exhaustive d'identification des IRO en utilisant l'exigence d'application AR.15/16 qui énumère 73 sujets de durabilité détaillés en sous thème et sous-sous thème (ci-dessous le référentiel utilisé). Par un questionnement systématique, l'équipe projet a pu identifier les sujets de durabilité susceptibles de concerner Coopérative U au titre de ses activités propres ainsi que sa chaîne de valeur amont et aval. Ce premier travail est venu confirmer les IRO significatifs déjà identifiés dans le cadre de la DPEF.

Enfin, une description et une notation des IRO a été préparée afin de faciliter et fluidifier l'organisation d'ateliers avec les parties prenantes.

### 1.5.1.4 Consultation des parties prenantes

Pour ce premier exercice de double matérialité, Coopérative U a fait le choix d'une seule modalité de consultation, à savoir des ateliers collaboratifs et thématiques. Ces derniers ont été organisés avec des acteurs internes habitués à dialoguer avec les parties prenantes externes (associations, ONG...), pour représenter au mieux les intérêts du terrain. Au total une cinquantaine de personnes a été sollicitée pour les ateliers, incluant systématiquement un contrôleur interne et un représentant de la Direction financière.

### 1.5.1.5 Évaluation de la matérialité d'impact et financière

En cohérence avec le système d'évaluation actuel des risques de la Coopérative U, une échelle de notation des IRO sur quatre niveaux a été retenue.

- **Matérialité financière** : notation qualitative de la matérialité financière en l'absence d'échelles de notations quantitatives financières, prenant en compte les aspects financiers, de qualité de service, de réputation et des ressources humaines.
- **Matérialité d'impact** : échelle établie en cohérence avec ESRS 1 permettant de qualifier l'ampleur (sévérité ou bénéfique), l'étendue et le caractère irrémédiable des impacts.

L'échelle de probabilité, quant à elle, a été adaptée aux besoins de la CSRD en précisant les horizons de temps (court, moyen et long terme) pour chaque niveau de probabilité. Un sujet a été considéré comme matériel si la note minimum de 8 a été obtenue.

Il est à noter que la Coopérative U n'a pas eu systématiquement accès à des éléments statistiques ou des études pour justifier toutes les notations. Ainsi, nous pouvons noter les limites suivantes :

- Un IRO dont la probabilité est très probable (dans l'année de l'exercice) a été assimilé à un risque réel donc avéré.
- Une seule notation de l'IRO a été faite. La prise en compte de l'évolution de l'IRO dans un horizon de temps (court, moyen et long terme) est faite à dire d'experts et en tendance (à la hausse, stable, à la baisse).

# 1.5 Gestion des impacts, risques et opportunités

## 1.5.2 Résultats de l'analyse de double matérialité

L'exercice d'analyse de double matérialité a permis d'aboutir à l'identification d'une liste d'enjeux de durabilité matériels pour la Coopérative U. Ces enjeux sont présentés de manière synthétique dans les tableaux ci-dessous et repris de manière plus détaillée dans chaque partie de ce rapport.



### ENVIRONNEMENT

#### Changement climatique

Atténuation du changement climatique  
Adaptation du changement climatique  
Énergie

#### Pollution

Pollutions (eau, air, sols) liées aux activités en amont  
Pollution microplastiques en amont et en aval

#### Ressources aquatiques marines

Consommation eau amont

#### Protection de la biodiversité et des écosystèmes

Surpêche  
Dégradation des sols par les pratiques agricoles/élevage en amont  
Imperméabilisation des sols, artificialisation  
Incidences et dépendances sur les services éco-systémiques

#### Utilisation des ressources et économie circularité

Utilisation des ressources entrantes  
Ressources sortantes, déchets



### SOCIAL

#### Effectifs de l'entreprise

Condition de travail - Santé-sécurité liées aux contraintes physiques et aux RPS  
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous - diversité  
Formation et développement des compétences

#### Travailleurs de la chaîne de valeur

Conditions de travail, égalité de traitement et droits humains dans la chaîne d'approvisionnement

#### Communautés touchées

Santé et Sécurité, qualité de vie et environnement des populations locales et autochtones  
Contribution à la dynamique économique territoriale

#### Consommateurs et utilisateurs finaux

Protection des données  
Information consommateurs sur les produits vendus  
Santé et sécurité des consommateurs  
Accessibilité des produits et offres



### GOVERNANCE

#### Conduite des affaires

Bien être animal  
Gestion des relations avec les fournisseurs PME  
Corruption, pots de vin, respect du droit des affaires  
Vol de secrets d'affaires (cyberattaque)



# Informations en matière d'environnement

## **2.1 Contexte et IRO**

## **2.2 Politiques, actions et suivi**

2.2.1 Changement climatique

2.2.2 Pollution

2.2.3 Ressources en eau

2.2.4 Biodiversité et écosystèmes

2.2.5 Utilisation des ressources et économie circulaire

# 2.1 Contexte et IRO

Coopérative U place la réduction de son empreinte environnementale au cœur de sa stratégie d'entreprise. Nos principaux enjeux portent sur les sujets de durabilité suivants :

- Lutte contre le changement climatique et adaptation du modèle et des sites.
- Limitation des pollutions liées aux activités en amont de la chaîne de valeur (exploitation agricole et extraction de matières premières, transformation et fabrication industrielles, transport).
- Préservation des ressources en eau (exploitation agricoles, activités de transformation et fabrication des produits côté fournisseurs).
- Protection des écosystèmes et leur biodiversité (matières premières, pêche, cultures et élevages).
- Réduction des déchets depuis la conception des produits et de leurs emballages jusqu'à leur fin de vie.

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>Changement climatique Atténuation</b>	Impact négatif	Émissions de GES	Contribution aux émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de la chaîne de valeur.	Toute la chaîne de valeur
	Risque	Risques liés aux difficultés d'approvisionnement et à la pénurie de certains produits	Augmentation des coûts de revient et perte de chiffre d'affaires (suite à une augmentation des prix de vente) liés aux difficultés d'approvisionnement et à la pénurie de certains produits dont la production est affectée par le changement climatique.	Activités propres
	Risque	Risques liés à la transition climatique	Hausse des coûts de production liée à la transition chez les producteurs/fournisseurs.	Activités propres
<b>Changement climatique Adaptation</b>	Impact négatif	Adapter les sites au changement climatique	Adapter les sites au changement climatique Multiplication et sévérité plus importante des aléas climatiques (inondations, tempêtes) susceptibles d'affecter toutes nos activités, celles en amont et en aval de la chaîne de valeur.	Toute la chaîne de valeur
	Risque	Risques liés à la réglementation	Augmentation des prix d'achat et des prix de vente liée à l'intégration d'écotaxes, taxe carbone pouvant affecter spécifiquement le chiffre d'affaires des activités non alimentaires (textile et bazar) et pouvant rejaillir sur l'attractivité globale de l'offre et de l'enseigne.	Activités propres
<b>Changement climatique Énergie</b>	Opportunité	Réduction des consommations d'énergies	Réduction des consommations d'énergies et des émissions de GES du fait des exigences réglementaires et fiscales en matière de climat.	Activités propres
<b>Pollution</b>	Impacts négatifs	Pollution de l'eau, de l'air, de sols	Pollutions liées aux activités en amont. - Exploitation agricole et extraction de matières premières (ex.métaux). Ex : pollution des sols et des eaux due à l'utilisation d'engrais chimiques, des pesticides par les agriculteurs, rejets liés à l'élevage... - Transformation et fabrication industrielles (ex : pollutions industrielles liées à l'utilisation de produits chimiques affectant la qualité de l'air, des eaux et des sols. - Transport lié à notre chaîne d'approvisionnement (ex: émission de polluants atmosphériques).	Activités amont
	Impacts négatifs	Émissions de microplastiques	Pollution liée au microplastiques. Dispersion de particules plastiques tout au long de notre cycle de vie : - En amont : résidus liés aux pratiques agricoles et aux transports. - En aval : usure des produits vendus (textiles synthétiques, emballages).	Amont et aval
<b>Eau</b>	Impact négatif	Consommation d'eau sans tenir compte des contraintes hydriques locales	Consommation d'eau liées aux activités d'exploitation agricoles (agriculture et élevage), de transformation et fabrication de nos fournisseurs (ex : agro alimentaire, textile) sans tenir compte des contraintes hydriques locales.	Activités amont
	Risque	Risques conséquence de ruptures d'approvisionnement ou baisse de disponibilité de certains produits en lien avec la raréfaction des ressources	Raréfaction et disponibilité moindre de certains produits liées aux restrictions d'usage de l'eau.	Activités propres

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>Biodiversité</b>	Impact négatif	Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	Contribution à la disparition des espèces pollinisatrices du fait de l'agriculture intensive, de l'utilisation de pesticides, de l'artificialisation des sols, du changement climatique.	Activités amont
	Impacts positifs	Renforcer la pérennité des filières agricoles et d'élevage par des pratiques d'agroécologie	Renforcer la pérennité des filières agricoles et d'élevage par des pratiques de production agro écologiques ou régénératives, contributives à la préservation et à la restauration de la biodiversité.	Toute la chaîne de valeur
	Risques	Risques réputationnels et sanctions en cas d'atteinte grave à la biodiversité	Risques de sanctions, atteintes à la réputation et campagnes de dénigrement, boycott de produits par les consommateurs en cas d'atteinte grave à la biodiversité par notre chaîne de valeur amont.	Activités propres
	Risques	Risques financiers liés à des pénuries de matières premières	Hausse des coûts de revient (OPEX) due à la baisse des rendements de production liée à des pénuries de matières premières et baisse de CA liée aux approvisionnements irréguliers à cause de la diminution/rupture des produits frais issus de la mer et de la terre - pratiques de pêche intensive, non renouvellement suffisante des espèces/extinction-...)	Activités propres
	Impacts positifs	Préservation et réintroduction des cultures et de l'élevage sur le territoire français	Préservation et réintroduction des cultures et de l'élevage sur le territoire français.	Toute la chaîne de valeur
	Impacts négatifs	Contribution à la déforestation	Contribution indirecte à la déforestation via certaines matières premières utilisées dans les produits vendus. Ex : bois, huile de palme, cacao, soja... Selon le ministère de l'environnement : la déforestation est la 1 <sup>ère</sup> cause de perte de biodiversité. La destruction des habitats naturels est surtout le fait de l'agriculture intensive : 30% de pression sur la perte de biodiversité.	Activités amont
	Impacts négatifs	Conversion d'écosystèmes	Contribution à la détérioration des fonds et habitats marins via les pratiques de pêche destructrices et les pratiques d'élevage.	Activités amont
	Impacts négatifs	Perte de biodiversité du fait des émissions de GES	Aggravation de la perte de biodiversité du fait des émissions de GES de notre chaîne de valeur amont.	Activités amont
	Impacts négatifs	Imperméabilisation des sols	Appauvrissement des sols liés à l'utilisation des pesticides, intrants, fertilisants, absence de rotation causée par les pratiques agricoles et d'élevage en amont.	Activités amont
Impacts négatifs	Artificialisation de sols et fragmentation des habitats	Artificialisation des sols et fragmentation des habitats à cause des infrastructures créées pour la commercialisation de notre offre (construction de magasins, parkings et stations services).	Activités aval	
<b>Ressources et économie circulaire</b>	Impacts négatifs	Surconsommation des matières premières	Surconsommation des matières premières au regard des limites planétaires - Ex : métaux, minerais, énergies fossiles (ex : énergie, production de plastiques), bois, sable, argiles...	Toute la chaîne de valeur
	Impacts négatifs	Emballages, déchets industriels, déchets alimentaires des magasins	Les phases de production, de transformation, de transport, de stockage, de distribution, de consommation, de fin de vie des produits et des matériels génèrent des déchets (DIB, emballages, déchets alimentaires).	Toute la chaîne de valeur
	Risques	Risques réglementaires	Coûts de mise en conformité (AGEC, Climat résilience, PPWR) CAPEX/OPEX liés à l'expérimentation et à la transformation des pratiques.	Activités propres

## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.1 Changement climatique

Coopérative U est pleinement engagée dans l'atténuation du changement climatique et la réduction de ses émissions de GES (gaz à effet de serre). Nous avons déployé des démarches depuis plus de 10 ans qui nous ont permis d'agir sur différents postes d'émissions de notre empreinte carbone, tels que le choix de démarches agroécologiques pour nos produits U, la lutte contre la déforestation importée ou la réduction des émissions liées au transport. Nous accompagnons également de façon opérationnelle et par du conseil les Associés vers l'amélioration de la performance carbone de leurs magasins.

#### 2.2.1.1 Identification des risques

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, Coopérative U a identifié plusieurs risques majeurs qu'elle classe en deux catégories : les risques physiques et les risques de transition.

**Risques physiques** : ces risques découlent directement des manifestations concrètes du réchauffement climatique (hausse de température, phénomènes extrêmes) :

- Sécurisation des approvisionnements : les aléas météorologiques tels que les sécheresses, inondations et gels tardifs menacent directement la production agricole.
- Risque de rupture : l'instabilité climatique fait peser une menace de rayons vides sur certaines catégories de produits (ex : huiles, moutarde).
- Volatilité des prix : les mauvaises récoltes induisent une augmentation des prix d'achat, ce qui impacte les marges ou risque de détourner la clientèle si les prix en rayon augmentent trop.

**Risques de transition** : ils sont liés aux changements législatifs, économiques et sociaux nécessaires pour passer à une économie bas-carbone.

**Risques réglementaires** : l'enseigne doit se conformer à la directive de reporting en 2028, à la loi Climat et Résilience (affichage environnemental et restrictions publicitaires), au Décret Tertiaire (consommation énergétique des magasins), à la réglementation F-Gaz (fluides frigorigènes), etc.

**Risques financiers** : l'entreprise est exposée à la taxe carbone aux frontières de l'Union Européenne qui impacte le prix des importations et des engrais. La dépendance aux énergies fossiles (pétrole pour les camions et le froid) expose l'enseigne à la volatilité des coûts énergétiques. Enfin, l'accès au capital est conditionné par la solidité de la stratégie bas-carbone face aux banques.

**Risque réputationnel et de marché** : il existe un risque de détournement des clients, si l'enseigne est perçue comme inactive face à l'urgence climatique ou si elle ne répond pas aux attentes d'une offre plus responsable et transparente (Éco-score...).

#### 2.2.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Le plan de transition de Coopérative U est pleinement intégré à sa stratégie globale « CAP 15 », validée lors du Congrès des Associés de 2024, qui vise à atteindre 15% de part de marché d'ici 2030. L'ambition climatique est portée par le levier stratégique « Agir pour notre planète ».

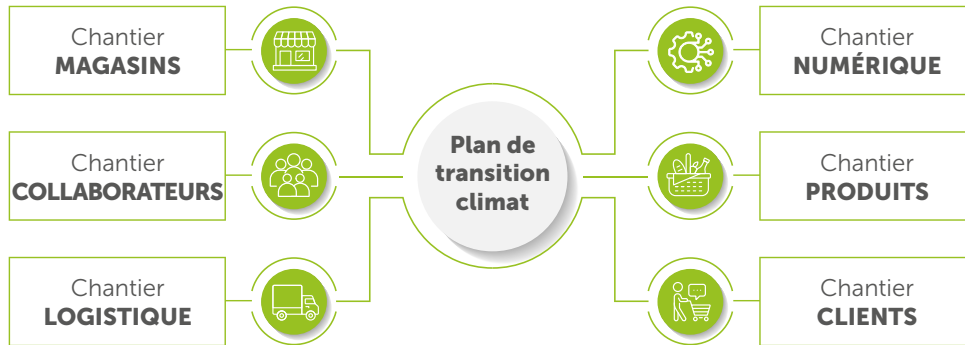
Ce plan est conçu pour être compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Les objectifs de réduction pour les scopes 1 et 2 ont d'ailleurs été classés par l'initiative SBTi comme conformes à cette trajectoire de 1,5°C en décembre 2024.

Le pilotage de ce plan est assuré par la Direction Qualité & Durabilité (DQD), avec un suivi trimestriel par le Comité Stratégique et mensuel par le Comité de Direction.



## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.1.3 Chantiers de décarbonation



Le plan s'articule autour de six chantiers opérationnels :

- **Magasins (Prioritaire)** : l'approche consiste dans un premier temps à créer puis mettre à disposition tous les outils nécessaires aux magasins leur permettant d'identifier et mettre en œuvre des actions de décarbonation sur leurs scopes 1&2, périmètre sur lequel ils représentent la majorité des émissions mais également sur leur scope 3.
- **Offre Produits (Prioritaire)** : la stratégie consiste à inciter les fournisseurs à s'engager dans une démarche de réduction globale de leurs émissions carbone. L'approche est différenciée en fonction de la typologie de fournisseurs (Marque U / Marque Nationale, PME ou multinationale...). Cette approche fournisseurs cohabite avec une approche par catégorie de produits qui vise à définir et mettre en œuvre des actions concrètes sur tout le cycle de vie des produits.
- **Logistique** : l'approche consiste prioritairement à minimiser l'impact du transport de marchandises via l'optimisation des schémas logistiques ainsi que la recherche de transports à moindre impact environnemental. Elle pousse également à poursuivre les actions de sobriété énergétique sur nos entrepôts.
- **Numérique** : la stratégie repose sur 3 axes, le matériel, les logiciels et les prestations de service ainsi que la sensibilisation des collaborateurs et des magasins à la sobriété numérique.

- **Collaborateurs** : l'approche passe par une sensibilisation et une mobilisation aux enjeux climat généraux et aux écogestes du quotidien pour ceux qui ne sont pas directement impliqués dans un des chantiers de la décarbonation de Coopérative U.
- **Clients** : accompagnement des clients vers une alimentation moins carbonée en les sensibilisant à l'impact carbone de leurs achats et en identifiant les autres moyens d'orienter leurs choix.

Le plan actuel couvre principalement l'atténuation, l'adaptation est engagée pour les magasins mais reste à développer pour le reste de la chaîne de valeur. Ainsi, le sujet de l'adaptation des bâtiments aux événements climatiques est à l'étude ; un guide sera produit en 2026 avec des fiches actions pour rendre les magasins plus résilients. Une solution logicielle de prédiction des risques climatiques et du coût des investissements et de l'inaction est également en cours d'étude.

## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.1.4 Plan d'actions

Les différents chantiers mentionnés précédemment déterminent les actions mises en place par le Groupement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En 2025, de nombreuses actions de moyens ont été déployées. Parmi celles-ci, on peut identifier les actions suivantes :

#### 2.2.1.4.1 Chantier magasins

Coopérative U accompagne les Associés dans la décarbonation de leurs points de vente. À cet effet, un cycle de webinaires dédiés au climat a été déployé tout au long de l'année 2025 pour les soutenir dans cette démarche.

Un **Parcours climat magasin** a également été déployé en 2025, il a pour but d'accompagner les magasins dans la réalisation de leur bilan carbone et la construction de leur plan d'action et de communication.

De plus, un **Guide de la décarbonation magasin** a été publié et a comme objectif de synthétiser les actions clés leur permettant de réduire l'empreinte carbone de leur point de vente. Il donne les priorités d'investissement, le potentiel de réduction, les aides disponibles et les éventuelles incitations réglementaires à passer à l'action.

Coopérative U encourage par ailleurs la réalisation de travaux d'économies d'énergie par les magasins en les conseillant de façon personnalisée, en raison de la diversité d'équipements et des réglementations nouvellement entrées en vigueur. Ainsi, des **guides** sont régulièrement publiés, sortes de livres blancs de l'Enseigne, rassemblés sur un **Blog interne** dont la vocation est de « vulgariser » les sujets réglementaires et de donner les moyens d'agir concrètement en point de vente.

Autre levier pour encourager la réalisation de travaux, les **primes CEE (Certificat d'Économie d'Énergie)**, dispositif mis en place par la Loi POPE et visant à accélérer l'investissement dans des équipements avec un impact énergétique positif. En 2025, 381 opérations, menées dans 143 magasins, ont été validées et ont donné lieu au versement de la prime CEE. Ce dispositif a notamment permis de dynamiser le déploiement des solutions de GTB (Gestion Technique du Bâtiment), et ainsi piloter la programmation des équipements en fonction des besoins d'utilisation.

Un **Guide des subventions** recense les dispositifs existants et les organismes à l'échelle nationale et régionale pour les accompagner et un **Guide de la sobriété énergétique** répertorie des actions à court terme, ainsi que des mesures de performance énergétique et de réduction des émissions de GES qui incluent notamment la réalisation d'un audit énergétique préalable, la rénovation des équipements (**froid commercial, éclairage, CVC<sup>4</sup>**) et le développement d'installations photovoltaïques en propre.

Par ailleurs, pour accompagner les magasins n'ayant pas encore engagé de rénovations majeures (froid, CVC, éclairage), l'Enseigne promeut le déploiement des **Contrats de Performance Énergétique (CPE)** qui permettent de déléguer la gestion de la transition énergétique à des experts, du diagnostic au suivi des résultats, tout en limitant l'apport en capital initial et en bonifiant le montant des primes CEE.

<sup>4</sup>Chauffage, ventilation, climatisation.

En matière de gestion de l'énergie, via la **démarche « RPM »** (Réduire Produire Manager), Coopérative U invite les Associés à rationaliser la gestion de l'énergie et les oriente dans les plans d'actions à mener. Des webinaires, des vidéos et des prises de parole dans les instances du Groupement U permettent de communiquer régulièrement sur la nécessité de gérer son énergie comme un rayon. Pour mesurer concrètement les niveaux de consommation d'énergies, et s'engager dans une démarche de réduction, les Associés sont régulièrement sensibilisés à la nécessité de se conformer aux exigences du **Décret DEET** qui impose notamment de réduire ses consommations d'énergie de 40% d'ici 2030, et de les déclarer annuellement via la plateforme Opérat. Pour les y aider, **des prestataires** sont référencés.

La **production de froid commercial** est un enjeu majeur pour la réduction des émissions de GES des magasins, Coopérative U sensibilise et engage les Associés à investir dans de nouveaux systèmes de réfrigération moins émissifs et à mettre en place des détecteurs de fuites. Pour cibler les actions d'accompagnement, une **base de données patrimoniales** a été constituée, permettant de savoir pour les 1 604 magasins ayant déclaré leurs données, de quels équipements ils disposent et quelle est leur ancienneté. Ces données permettent d'identifier les magasins où des leviers d'optimisation carbone forts existent.

Un **Guide de la construction** est également mis à disposition des Associés rassemblant les préconisations de l'Enseigne tant en matière de création de bâti, d'aménagement et de modernisation de l'existant. Ces recommandations visent à assurer une bonne maîtrise de la qualité du bâtiment et des équipements techniques, en termes d'impact environnemental, de sécurité et de confort pour les travailleurs et les usagers du site.

En ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, **le développement du photovoltaïque** est un engagement de l'Enseigne. Coopérative U sensibilise et accompagne les magasins, tant sur la réglementation que sur la réalisation de leurs projets via le référencement d'installateurs de photovoltaïque en toiture et/ou en ombrière, la publication d'un **Guide photovoltaïque**, et l'animation de webinaires et de conférences.

Finalement, pour contribuer au développement des mobilités électriques, des prestataires de **bornes de recharge** sont référencés avec une offre étoffée. 488 magasins se sont ainsi équipés et proposent aux clients 2 315 points de charge partout sur le territoire. Plus de 50% des Super U et Hyper U proposent ce service.

## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.1.4.2 Chantier produits & fournisseurs

L'année 2025 a marqué une étape clé dans la structuration du plan d'action des produits à marque U, grâce à une stratégie adaptée selon le profil de fournisseur.

Tout d'abord, Coopérative U a référencé **l'outil Carbon Maps** pour mesurer plus précisément l'impact carbone des produits U et identifier les fournisseurs majeurs qui contribuent à 80% de notre empreinte produits pour y concentrer nos efforts.

En 2025, la totalité des fournisseurs majeurs a été sollicitée pour une évaluation climatique ; 94% d'entre eux ont répondu, permettant ainsi une estimation de leur maturité. Une rencontre de près de 50% des fournisseurs matures a eu lieu pour identifier des leviers d'actions à coconstruire.

De plus, un webinar à destination de nos fournisseurs les moins matures sur « Comment démarrer une démarche climat » a été mené en rassemblant 350 fournisseurs.

Coopérative U a également développé une approche de décarbonation par famille de produits. En 2025, Coopérative U a travaillé à la construction d'une trajectoire de décarbonation pour la filière produits laitiers en identifiant plusieurs leviers de réduction en collaboration avec nos fournisseurs et les interprofessions. Cette démarche a vocation à se déployer sur les autres familles de produits à développer.

### 2.2.1.4.3 Chantier numérique

En 2025, l'ensemble des établissements de Coopérative U a été sensibilisé aux enjeux de la sobriété numérique. À titre d'exemple, la généralisation de la Fresque du Numérique est devenue obligatoire pour tous les collaborateurs de l'entité U Tech. En complément, nous avons allongé la durée d'usage du matériel informatique via la proposition systématique aux collaborateurs de conserver leur ordinateur une année supplémentaire au-delà du cycle standard de 5 ans. Nous avons par ailleurs organisé des ateliers multiéquipes pour identifier des actions de réduction de l'empreinte environnementale du matériel déployé au sein de la Coopérative. Au total, ce sont plus de 52 actions relevant de la thématique du « numérique responsable » qui ont été identifiées par les équipes de U Tech.

Enfin, nous avons fait la promotion de l'écoconception via une journée d'échanges sur les bonnes pratiques avec nos principaux prestataires.

### 2.2.1.4.4 Chantier logistique

Concernant la logistique, U LOG a lancé plusieurs actions pour réduire son empreinte carbone. Par exemple, l'amélioration des méthodologies de collecte des données carbone et la création d'indicateurs de pilotage dans la plateforme de reporting Toovalu.

U LOG a également mis en place des initiatives en local permettant d'améliorer l'empreinte carbone : le remplacement de la chaudière gaz sur l'entrepôt de Rumilly ; la réalisation d'un état des lieux des déchets sur entrepôts, l'élaboration d'un guide de gestion des déchets (diffusion prévue en 2026) ; la création d'un **guide anti-gaspillage pour les entrepôts** (en cours de validation) ainsi que la mise à disposition du e-learning pour l'ensemble des collaborateurs U LOG.

#### L'optimisation des schémas logistiques

U LOG travaille de longue date sur l'optimisation des distances parcourues et sur la maximisation du taux de remplissage des véhicules. Après avoir porté son action sur l'optimisation des tournées vers les magasins, U LOG cherche à optimiser les trajets retours des magasins vers ses entrepôts. Ceux-ci permettent le retour régulier sur entrepôts d'emballages industriels et commerciaux utilisés en magasins en vue de leur réemploi ou de leur valorisation par notre service U Eco Raison.

La société développe également le fret réalisé pour le compte des fournisseurs de Coopérative U. Elle profite ainsi des trajets-retours de la flotte en provenance des magasins vers les entrepôts pour procéder à des enlèvements de marchandises auprès de fournisseurs à proximité, ce qui évite les retours à vide de camions et améliore le bilan carbone global de ses prestations au volume transporté.

De même, elle veille à un meilleur chargement sur l'ensemble des véhicules chargés, de la création des tournées à la clôture des chargements. L'optimisation des tournées, l'utilisation d'équipements type remorques semi à barres permettant de charger deux niveaux de palettes et l'optimisation de la palettisation ont ainsi progressivement contribué à un meilleur remplissage des véhicules.

#### La recherche de transports à moindre impact environnemental

Les transporteurs sont contractuellement incités par U LOG à moderniser leur parc routier au profit de motorisations diesel plus économes et moins polluantes (norme Eurotech 6 à date) ou moins émissives (gaz, biocarburants...).

## 2.2 Politiques, actions et suivi

Ces dernières années, U LOG a déployé le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV), en réponse à la réglementation de certaines agglomérations, et s'est investie activement auprès des collectivités locales et des fournisseurs de gaz dans la création de stations multiénergies dans l'ensemble des territoires afin de soutenir le déploiement à grande échelle du GNV. L'objectif est que nos sites logistiques disposent d'une station gaz à moins de 20 km d'ici fin 2027. Ainsi, un nouveau projet de station gaz a été mis en place en 2025.

En parallèle, U LOG convertit progressivement sa flotte GNV au bioGNC (gaz naturel comprimé), moins émissif que le GNL (gaz naturel liquide). La création de quatre nouvelles stations bioGNC d'ici 2027 permettra alors d'achever la bascule de l'ensemble de la flotte GNV en bioGNC, puis d'activer la conversion des véhicules gasoil en bioGNC.

Par ailleurs, des technologies alternatives aux énergies fossiles, biocarburants B100, motorisation électrique voire hybride hydrogène/électrique ou le recours à l'azote pour la production de froid des camions frigorifiques) sont expérimentées.

U LOG s'est également engagée dans l'optimisation des flux logistiques permettant de réduire les pollutions atmosphériques et sonores, les émissions de GES et contribuer à décongestionner le trafic en zones urbaines en regroupant différentes catégories de produits (frais, ambiant, surgelés) dans un seul véhicule de livraison multi-températures, via des Plateformes de Distribution Urbaines (PDU) intermédiaires.

Coopérative U souhaite également être partenaire des grandes agglomérations qui s'engagent dans un plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et U LOG participe régulièrement à des échanges avec les métropoles.

### Actions de performance énergétique des sites logistiques

En 2025, U LOG poursuit l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments grâce à la rénovation des systèmes de production de froid, la généralisation des éclairages LED ou encore l'optimisation des puissances des équipements utilisés.

Conformément au décret tertiaire, U LOG s'engage dans la réduction de la consommation énergétique de ses sites avec des objectifs progressifs par paliers de 2030 à 2050. La plupart des sites ont déjà atteint leur 1<sup>er</sup> objectif de 2030 et des investissements sont engagés dans les sites qui ne sont pas encore alignés sur cette trajectoire. U LOG investit dans la production d'énergie renouvelable, avec l'ambition de produire 30 000 MWh en photovoltaïque en 2030.

En matière de production de froid industriel dans ses entrepôts Frais, U LOG continue l'optimisation de ses installations et, avec l'objectif de réduire ses émissions de GES, elle remplace progressivement les fluides utilisés par des fluides moins émissifs tels que l'ammoniac ou le CO<sub>2</sub>.

### 2.2.1.4.5 Chantier collaborateurs

Afin d'engager les collaborateurs sur les enjeux de décarbonation, Coopérative U a organisé en 2025 plusieurs actions de formation et de sensibilisation.

En interne, l'Enseigne a déployé des sessions de formation et des animations pour sensibiliser les équipes commerciales aux enjeux climatiques. Comme indiqué dans la section 1.3.2, la participation à des défis RSE et des webinaires RSE ont par ailleurs été intégrés aux objectifs d'intéressement des collaborateurs, dans une optique de sensibilisation. On notera également la poursuite en 2025 des formations des collaborateurs via la «Fresque du Climat» afin d'en appréhender les enjeux. Plus de 280 collaborateurs ont déjà été sensibilisés depuis le lancement de cette initiative au sein de nos différentes activités.

U LOG a également créé, en 2025, une formation e-learning en matière environnementale, déployé par U LOG à l'été 2025 afin de mieux engager ses collaborateurs et inciter chacun à des bonnes pratiques.

Par ailleurs, cette démarche de sensibilisation s'inscrit dans une vision plus large de la chaîne de valeur, via l'engagement des fournisseurs et Associés des activités commerciales. (plus de 190 collaborateurs pour leur permettre d'échanger de façon pertinente avec leurs fournisseurs ; sensibilisation des Associés de files commerciales).

En complément de ces actions de sensibilisation, des mesures de promotion de la mobilité durable ont été lancées : infrastructures dédiées pour accueillir des modes de transport durables (vélo, trottinettes...) et une subvention de 500€ pour l'achat d'un vélo, à disposition des collaborateurs de Coopérative U, U LOG et U Tech.



## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.1.5 Cibles et indicateurs

Le Groupement U s'est fixé des objectifs robustes de réduction de ses émissions de GES, validés par l'initiative SBTi en décembre 2024, prenant 2021 comme année de référence. Pour l'échéance 2030, les engagements sont :

- **Scopes 1 et 2\*** : réduction absolue de **42%**, une ambition classée par le **SBTi** comme conforme à une trajectoire de 1,5°C.
- **Scope 3** : réduction absolue de **25%**, incluant un sous-objectif de **42%** sur les émissions liées aux carburants.
- **Secteur FLAG** (Forêt, Terre et Agriculture) : réduction de **30,3%** des émissions du Scope 3 liées à ce secteur.

Ces objectifs ont permis de fixer l'ambition de la décarbonation de Coopérative U, le périmètre d'engagement retenu n'ayant laissé aucune catégorie d'émissions du périmètre minimal du GHG-Protocol sans objectifs.

#### Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 et 3 et total

Les données présentées ci-dessous incluent uniquement les entités Coopérative U, U Log et U Tech, ainsi que l'offre produit, au format GHG Protocol, mais n'incluent pas en 2025, les émissions des magasins. L'objectif est de publier les émissions brutes de GES Scope 1, 2 et 3, incluant les magasins, à compter de l'année prochaine.

Indicateurs liés au changement climatique	2025
Émissions de GES du scope 1 en tCO <sub>2</sub> eq	5 056
Émissions de GES du scope 2 market-based en tCO <sub>2</sub> eq	4 063
Émissions significatives de GES du scope 3 en tCO <sub>2</sub> eq	11 434 153
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS</b>	<b>11 443 272</b>

Scope	Catégorie GHG Protocol	Total (T CO <sub>2</sub> )
Scope 1	Émissions directes des sources fixes de combustion	610
	Émissions directes des sources mobiles de combustion	3 434
	Émissions directes des procédés	17
	Émissions directes fugitives	996
Scope 2 market-based	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	4 063
	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	-
Scope 3	Produits et services achetés	10 087 764
	Biens immobilisés	11 113
	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	146 868
	Transport de marchandise amont et distribution	355 771
	Déchets générés	7 773
	Déplacements professionnels	1 227
	Déplacements domicile-travail	12 450
	Actifs en leasing amont	-
	Transport de marchandise aval et distribution	555
	Processing of sold products	-
	Utilisation des produits vendus	793 035
	Fin de vie des produits vendus	17 597
	Actifs en leasing aval	-
	Franchises	-
Investissements	-	
<b>TOTAL (tCO<sub>2</sub>e)</b>	<b>11 443 272</b>	

Indicateur lié à l'énergie	2024	2025	Variation
Consommation d'énergie totale en MWh	109 584	113 759	3,81%

\* Sur un périmètre incluant les émissions des magasins.

## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.2 Pollution

Coopérative U place la réduction de son empreinte environnementale au cœur de sa stratégie. Pour une enseigne de grande distribution généraliste, la gestion des pollutions intègre à la fois nos activités alimentaires et nos activités non alimentaires (bazar et textile).

#### 2.2.2.1 Politiques et actions menées

Bien que Coopérative U ne dispose pas encore d'une politique de gestion des pollutions dédiée, nous nous inscrivons dans une dynamique d'évolution sur ce sujet. L'enjeu est traité de manière transversale à travers ses engagements en faveur du climat, de la biodiversité et de l'économie circulaire. Cette démarche se traduit concrètement par les actions suivantes :

- Coopérative U soutient l'agriculture biologique et l'agroécologie. Ces pratiques préservent la qualité des écosystèmes et réduisent la charge polluante dans l'air et les nappes phréatiques.
- L'Enseigne privilégie la transition vers des emballages à moindre impact environnemental. Nos ambitions s'inscrivent en cohérence avec un cadre réglementaire particulièrement exigeant.

#### La pollution et les microplastiques

Coopérative U intègre les exigences du règlement européen n° 2023/2055 au cœur de ses cahiers des charges. Grâce à un suivi de nos partenaires industriels, nous devançons les échéances législatives :

- Les détergents (Marques U et Prix Mini) sont déjà 100% conformes, avec une avance notable sur l'échéance de 2028.
- Des composants plastiques dans les parfums d'aspirateurs sont remplacés par de la rafle de maïs, une ressource naturelle et biodégradable.

Parallèlement, la lutte contre la pollution plastique est au cœur de notre stratégie d'économie circulaire, détaillée dans la section dédiée. À titre illustratif la suppression des cintres plastiques pour les parures de lit au profit de liens textiles et transition vers des packagings carton (crochets, cintres) dès 2026. L'objectif est d'atteindre 95 tonnes de plastique évitées à fin 2025.

Par ailleurs, une sensibilisation via Clever Care pour optimiser le lavage des produits textiles à marque U Collection, U Essentiel, U Tout Petits et U Maison, prolongeant leur durée de vie et limitant le rejet de microfibres dans l'eau a été mis en place.

Enfin, notre démarche environnementale s'appuie sur un ancrage local et logistique, de fait, 1 produit « Bazar » sur 3 est fabriqué en France, limitant la pollution liée au transport et l'usure des pneumatiques (source majeure de microplastiques routiers). Dans cette même lignée, U LOG poursuit l'optimisation constante des flux logistiques pour réduire les nuisances sonores et les émissions atmosphériques, en cohérence avec notre stratégie Climat.

#### 2.2.2.2 Indicateurs

Un travail d'amélioration continue est en cours afin de définir des indicateurs de pilotage et de cibles adéquats sur la pollution.



### 2.2.3 Ressources en eau

Coopérative U reconnaît l'importance croissante de la gestion de la ressource en eau. Elle s'engage auprès des filières agricoles et dans l'exploitation des points de vente afin de réduire l'empreinte et améliorer la qualité de l'eau. Cette démarche se traduit par :

- La sensibilisation des Associés à la gestion responsable de l'eau dans les bâtiments.
- L'intégration progressive de critères dans les appels d'offres pour certaines catégories d'achat (pour l'activité Achats Non Marchands).

#### 2.2.3.1 Politiques et actions menées

A ce jour, Coopérative U ne s'est pas encore dotée d'une politique formalisée et dédiée à la gestion de l'eau. Consciente des enjeux associés à cette ressource, nous allons engager une réflexion visant à structurer nos pratiques dans ce domaine.

Néanmoins, en réponse au plan d'actions du Gouvernement pour une gestion résiliente et concertée de l'eau et sous l'impulsion de Perifem, Coopérative U s'est engagée en 2025 aux côtés de 9 autres enseignes dans l'Agenda 2030 de la sobriété hydrique. L'objectif est de réduire collectivement la consommation d'eau potable dans les espaces commerciaux d'ici 2030.

#### Dans les filières agricoles

A titre d'exemple, Coopérative U a intégré la Charte Eau pilotée par EAU 17 dans le plan de progrès de la filière blé U Poitou Charentes (destinée à la fabrication de baguettes) et de la filière soja locale dans le bassin Arnoult-Lucérat. Cette charte vise à accompagner les agriculteurs de la filière vers l'adoption de pratiques culturales pour la préservation de la qualité de l'eau. De même, elle permet aux éleveurs de la filière Œufs U Label Rouge de s'adapter aux restrictions d'usage de produits phytosanitaires (dés herbants) sur ce territoire sensible, tout en garantissant une amélioration de la qualité de l'eau.

#### Au niveau des points de ventes et de Coopérative U

- Mise à disposition d'un blog et d'un **Guide de Sobriété en eau** à destination des Associés leur permettant d'identifier les moyens d'agir en faveur de la sobriété en eau (collecte et utilisation des eaux de pluie, réemploi des eaux grises, boucle d'eau fermée en station de lavage, récupération des eaux de refroidissement sur le sprinklage...).
- L'Enseigne a également créé un **Guide des subventions**, élaboré en partenariat avec les Agences de l'eau, pour participer au financement des installations de sobriété en eau.
- En ce qui concerne Coopérative U, au sein de la Direction Achats Non Marchands, un cahier des charges de l'appel d'offres pour les tenues professionnelles intègre désormais des critères environnementaux, avec une attention particulière portée à la réduction de l'empreinte hydrique.

Enfin, le sujet de la sobriété hydrique sera étudié avec le référencement d'acteurs spécialisés.

#### 2.2.3.2 Indicateurs

Un travail d'amélioration continue sera mené afin de définir des indicateurs de pilotage et de cibles sur ce sujet.



# 2.2 Politiques, actions et suivi

## 2.2.4 Biodiversité et écosystèmes

Les produits issus de l'agriculture et de l'élevage représentent une composante majeure de notre activité, qu'il s'agisse de produits bruts U ou des ingrédients qui les composent. Leurs modes d'exploitation peuvent potentiellement représenter une menace pour la biodiversité via différents vecteurs : la surexploitation des ressources, la destruction des milieux naturels, la pollution et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

### 2.2.4.1 Politiques et actions menées

Pour répondre aux risques d'atteinte à la biodiversité, nous agissons sur quatre axes :

- Lutte contre la déforestation dans les filières végétales et bois hors France (déforestation importée).
- Préservation des produits de la mer.
- Promotion des pratiques agricoles respectueuses.
- Lutte contre l'artificialisation des sols.

#### 2.2.4.1.1 Lutte contre la déforestation

##### POLITIQUES

Coopérative U utilise dans le processus de fabrication et pour les emballages des Produits U, des matières premières pouvant contribuer à la déforestation et au dérèglement des écosystèmes, notamment dans les zones tropicales.

Depuis 2010, notre priorité va aux produits de base entrant dans la fabrication des produits commercialisés et dont la production présente le plus de risques de déforestation ou de dégradation des forêts. Il s'agit notamment du bois et de ses dérivés, l'huile de palme, le soja, le cacao, le café et les matières grasses tropicales autres que l'huile de palme (coprah/coco et dérivés, karité...).

Nous menons sur ces filières une démarche forte visant à assainir notre chaîne d'approvisionnement et limiter notre impact. Celle-ci s'articule autour des engagements suivants :

- Supprimer dès que possible de nos produits les matières premières qui menacent les ressources forestières concernées, et favoriser l'utilisation de matières alternatives.
- Lorsqu'aucune alternative n'est disponible, systématiser le recours à des composants ou ingrédients dont l'impact environnemental fait l'objet d'une certification ou s'inscrit dans le cadre de démarches responsables robustes. En relation avec notre plan de vigilance et le futur RDUE (Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (UE) 2023/1115), nos efforts portent actuellement sur le renforcement de la traçabilité de nos approvisionnements.

Ainsi, la nouvelle exigence de traçabilité sera infusée tout au long de la chaîne amont par Coopérative U, en son rôle de distributeur et d'opérateur aval dans la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, cette traçabilité permettra un contrôle effectif de la non-déforestation.

En complément, nous menons des politiques spécifiques par matière première. À date, elles portent sur les matières suivantes :

#### Bois & dérivés du bois (131 500t /an)

##### POLITIQUES ET ENGAGEMENTS

- Respect du Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE 2013).
- Pour s'assurer de la légalité du bois, tous les produits à marque U et emballages à base de bois et de dérivés de bois vierges doivent être issus de forêts gérées durablement (vérifiés par des labels et certifications reconnus et renforcés au cas par cas par une analyse de risques multicritères portant sur l'origine du bois).
- Minimum de 80% des volumes de bois et dérivés de bois (papiers, carton...) utilisés pour nos produits U et leurs emballages primaires, ainsi que pour nos prospectus commerciaux, doivent être issus de forêts gérées durablement ou de matériaux recyclés.

##### ACTIONS MENÉES

###### Transparence et traçabilité

En 2025, nous nous sommes préparés activement à l'application du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE).

Nous avons participé au Groupe de Travail sur la déforestation avec la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), nous avons travaillé avec notre équipe informatique pour récupérer le numéro de déclaration de nos fournisseurs, nous avons interrogé tous les fournisseurs, nous nous sommes assurés de la préparation et de la fiabilisation des codes douaniers. En plus, nous avons organisé un webinaire FEEF concernant le règlement (92 PME ont été inscrites) et avons envoyé une newsletter pour les collaborateurs concernés par le règlement.

Par ailleurs, nous avons réalisé en 2025 une cartographie de nos fournisseurs au regard de ces nouvelles exigences qui nous permettra de mieux prioriser et cibler nos actions.

###### Bois & dérivés du bois

Les impressions des prospectus commerciaux par Coopérative U sont majoritairement faites en France, réalisées en papier issu de recyclage ou des forêts gérées durablement. Nous poursuivons la réduction de notre consommation de papier en encourageant la transition des magasins vers le catalogue numérique et en accompagnant les clients dans l'évolution de leurs pratiques de consultation.

## 2.2 Politiques, actions et suivi



### Huile de palme (3 780 t/an)

#### POLITIQUES ET ENGAGEMENTS

- Utilisation d'huile de palme dans nos produits U provenant d'une plantation gérée et développée de manière responsable.
- Nos fournisseurs doivent utiliser de l'huile de palme certifiée RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil) Ségrégué (SG) ou a minima Balance de Masse (MB).
- Exigence de transparence : nous nous mobilisons pour obtenir les informations de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs jusqu'au premier importateur de l'huile de palme sur le marché européen et nous travaillons avec nos fournisseurs pour faire appliquer nos critères d'exigences pour une huile de palme responsable.

#### ACTIONS MENÉES

En 2025, nous avons renforcé notre lutte contre la déforestation en renouvelant notre partenariat avec le Forest Conservation Fund (FCF) via le Groupe de Travail (GT) Huile de Palme. Ce mécanisme, impulsé par Earthworm Foundation, connecte directement les financements privés aux projets de conservation communautaires.

### Soja (47 000 t/an)

#### POLITIQUES ET ENGAGEMENTS

- Nos engagements dans le cadre de notre feuille de route 2020-2030 basée autour de trois axes :
  - privilégier l'origine France des produits des filières animales pour une meilleure maîtrise des pratiques d'élevage.
  - recherche prioritaire d'alternatives protéiques (légumineuses, lin, féveroles etc) en substitution au soja et au maïs dans l'alimentation animale.
  - relocalisation de la culture de protéines sur le territoire européen, et idéalement français, afin de disposer d'approvisionnements plus proches et mieux traçables.
- Engagement au sein du « Manifeste Soja ». Soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique, qui a pour objectif de mobiliser des acteurs du marché afin d'assurer une filière durable du soja importé en France pour l'alimentation animale.

#### ACTIONS MENÉES

Nous poursuivons notre collaboration avec notre fournisseur Terrena, afin de limiter la dépendance des éleveurs à des sources protéiques extérieures (exemple du soja brésilien) et nous travaillons ensemble pour faire avancer le sujet d'une alimentation 100% Française sur notre Poulet Filière U en 2026.

Dans le cadre du projet porté par le territoire Arnoult-Lucérat en Charente-Maritime autour de la préservation de la qualité de l'eau, Coopérative U s'est réengagée, en 2025, pour un an, dans le développement d'une filière soja locale pour la production d'une partie des œufs U Label Rouge de la région et en 2026, l'objectif est de signer pour 3 ans.



## 2.2 Politiques, actions et suivi

### Cacao (4 400 t/an)

#### POLITIQUES ET ENGAGEMENTS

- Politique Cacao établie depuis 2019 et Charte Cacao pour nos fournisseurs.
- Pour les produits alimentaires à marque U et pour les produits vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie (BVP), Coopérative U s'engage sur l'utilisation d'un cacao traçable et produit dans des conditions plus responsables, garanti sans déforestation, respectueux des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants.
- Dans cette perspective, nous engageons contractuellement nos fournisseurs de produits à marque U à respecter notre Charte Cacao U. Par ailleurs, nous avons

établi une liste de démarches et de certifications que nous reconnaissons comme garantes du respect de nos exigences et sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

#### ACTIONS MENÉES

Coopérative U a participé à l'enquête 2025 du tableau de bord du chocolat (Chocolate Scorecard), initiative qui vise à évaluer les politiques et actions des marques nationales et des marques de distributeurs. Les thématiques évaluées sont les suivantes : traçabilité, revenu vital, travail des enfants, déforestation et climat, agroforesterie et pesticides. Le but est d'avoir une évaluation externe de nos actions et ainsi de tirer des enseignements afin de nous améliorer.



### Café (5 500 t/an)

#### POLITIQUES ET ENGAGEMENTS

- Nous nous engageons à une utilisation de matières brutes tracées et produites dans des conditions plus responsables, garanties sans déforestation, respectueuses des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants.
- Progressivement, nous engageons contractuellement nos fournisseurs de produits à Marque U à respecter notre charte Café U. Comme pour le cacao, nous établissons une liste de démarches et de certifications compatibles avec nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer.

#### ACTIONS MENÉES

2 références de capsules dolce gusto passées en RFA (sous démarche responsable).

### Huile de coprah, autres dérivés de la noix de coco et autres matières grasses tropicales hors huile de palme

#### POLITIQUES ET ENGAGEMENTS

- Nous adressons à nos fournisseurs une politique spécifique à l'huile de palme (voir plus haut). Nos exigences qualité prévoient également l'interdiction de matières grasses tropicales sans maîtrise de traçabilité (karité, babassu, murumuru, illipé, sal, kokum gorgi).
- Nous utilisons de l'huile de coprah dans la composition de certains de nos produits à marque U.

#### ACTIONS MENÉES

En 2025 nous avons réalisé l'empreinte en tonnage de l'utilisation d'huile de coprah, nous avons identifié la liste des produits contenant cette huile pour développer les plans d'actions en 2026.



## 2.2.4.1.2 Préservation des produits de la mer



### POLITIQUES

Notre démarche concernant les Produits de la mer vise une meilleure gestion des ressources issues de la pêche, en activant les leviers de l'approvisionnement et de l'animation commerciale des différentes espèces vendues en magasin (produits Marée traditionnel ou Produits U contenant au moins 50% de produits de la mer). Nous actualisons régulièrement notre évaluation par espèce et zone de pêche et nous engageons ainsi à :

- Interdire la commercialisation de toutes les espèces évaluées « menacées ou à proscrire » ainsi que la promotion des espèces de poissons dont les stocks nécessitent d'être maîtrisés et renouvelés.
- Promouvoir la diversité en proposant des espèces dont les stocks sont reconnus comme « abondants ».
- Privilégier les techniques de pêche plus respectueuses des stocks et de l'environnement, et proscrire les techniques de pêche destructrices.
- Privilégier les certifications garantissant des critères de durabilité robustes.

Coopérative U porte une attention particulière au thon, l'une des espèces dont les stocks sont surexploités et qui fait l'objet de pratiques de pêche considérées parfois comme opaques ou illégales. Nous avons rejoint en 2024 le Global Tuna Alliance, initiative collective européenne des acteurs du marché, avec l'ambition de proposer à la vente un thon durable. Nous sommes également engagés depuis 2015 en faveur d'une pêche au thon sans dispositif de concentration de poissons dérivants (DCP), en privilégiant la pêche canne et ligne ainsi que le thon Listao dont tous les stocks à ce jour sont sains.

Considérant enfin que certaines espèces sont plus vulnérables lors de leur regroupement en période de reproduction, nous avons choisi d'interdire leur commercialisation durant les périodes de frai (bar, la plie commune et flet commun).

Afin de limiter le risque d'épuisement des ressources sauvages issues de la pêche, l'aquaculture est une alternative d'approvisionnement en produits de la mer. Cependant, elle n'est pas sans poser de problématiques (risques biologiques et environnementaux, droits humains...). Ainsi, nous privilégions les chaînes de fournisseurs certifiés pour leurs bonnes pratiques aquacoles (ASC, Global G.A.P, Bio et BAP 4\*) et souhaitons imposer des objectifs relatifs à la qualité de l'alimentation animale (sans OGM) ainsi qu'à la maîtrise des antibiotiques en élevage.

Par ailleurs, nous prenons en compte le risque social lié aux pays d'approvisionnement et déclenchons au besoin un audit social ICS (voir la partie 3.2.2. Travailleurs des chaînes de valeur) ou à défaut la reconnaissance d'une démarche ou audit portant sur les droits humains.

Enfin, nous souhaitons limiter les impacts négatifs de la pêche minière sur la biodiversité. Ce type de pêche industrielle fournit des farines et huiles de poissons utilisées dans l'alimentation en aquaculture. A l'instar de notre démarche sur d'autres filières, nous choisissons d'agir collectivement pour rechercher des alternatives et transformer les pratiques. C'est pourquoi nous sommes engagés dans le groupe de travail multi distributeurs AQUAFEED, animé par Earthworm Foundation.

### ACTIONS MENÉES

Pour les Produits U et les produits vendus au rayon Marée, Coopérative U a comme ambition de réaliser l'évaluation des espèces majeures à minima une fois tous les 3 ans. Cette évaluation prend en compte des critères scientifiques (état des stocks, surpêche...). Au-delà de ces critères, Coopérative U évalue les risques sociaux inhérents à ces filières (la pêche illécite par exemple). Nous avons ainsi procédé à la mise à jour de la liste des espèces dont nous surveillons la commercialisation et nous l'avons communiquée aux magasins U et aux équipes internes pour application.

Nos équipes produits U travaillant sur les produits de la mer (achat, qualité) sont sensibilisées aux risques sociaux dans le secteur de la pêche. Un groupe de travail interne mené sur ce thème en 2023 a défini les leviers d'actions d'atténuation envisageables. Des tests réalisés auprès de fournisseurs pilotes ont permis de valider les outils élaborés (grille de risques, questionnaire...) ; l'ensemble des équipes U concernées a été formé, un plan d'action a été construit en 2024 et est entré en déploiement avec le lancement d'une cartographie de nos principaux fournisseurs.

Compte tenu des enjeux de volume et des risques associés, nous avons rédigé en 2025 avec l'aide de parties prenantes une politique dédiée aux crevettes issues d'aquaculture, cette politique sera déployée à compter de 2026. En parallèle, nous avons participé, au sein du groupe de travail Crevette d'Earthworm dont nous faisons partie, à l'élaboration d'une feuille de route pour la filière crevette à l'horizon 2030. Cette initiative vise à structurer durablement les pratiques collectives du secteur.

Par ailleurs, en 2025, nous nous sommes attachés à travailler sur les outils dédiés à l'évaluation des espèces de façon à ce que ceux-ci soient plus efficaces et pédagogiques pour les équipes.

## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.4.1.3 Promotion des pratiques agricoles respectueuses

#### POLITIQUES

Nous nous engageons dans la réorientation de nos filières d'approvisionnement en matières premières d'origine végétale vers des modes de culture plus responsables. Nous soutenons également la transition des modèles agricoles plus respectueux de la biodiversité.

Cette démarche s'applique aux produits bruts et transformés à la marque U pour lesquels l'ingrédient majoritaire qui les compose est d'origine végétale. Elle se matérialise via des plans de progrès inscrits dans les cahiers des charges des produits à marque U et dans nos démarches Filières U.

La stratégie de nos filières s'articule autour de quatre objectifs fondamentaux : la sécurisation de nos approvisionnements, la promotion d'une alimentation saine et de qualité, la transformation des pratiques agricoles et le soutien du monde agricole par une meilleure rémunération.

La contractualisation en Filière U répond à un cahier des charges et repose sur des engagements sur la durée, de 3 à 5 ans, garantissant stabilité et visibilité aux acteurs agricoles et intègre des mécanismes tarifaires basés sur les coûts réels de production, renforcés par des primes filières associées à des plans de progrès. Elle concrétise nos engagements réciproques avec l'amont agricole (producteurs en contrat direct, organisations de producteurs ou coopératives).

En sécurisant la relation commerciale avec nos partenaires, pour nos produits à marque U, nous prenons en compte le temps agricole, l'approche de chacun, et nous les aidons à engager des transformations de leurs modes de production : bio, agro-écologie, culture raisonnée...

Le choix de privilégier l'origine France dans le sourcing de la majorité de nos fruits et légumes bruts U contribue par exemple à une meilleure connaissance et maîtrise de nos filières d'approvisionnement et facilite la coconstruction avec nos fournisseurs.

Nous encourageons fournisseurs et agriculteurs à s'engager, toujours via des plans de progrès ou des accords tripartites dans la durée, vers des démarches agroécologiques reconnues par l'Enseigne concernant :

- Le maintien de sols vivants.
- La réduction de l'empreinte environnementale de l'exploitation.
- La réduction et à la valorisation des déchets issus de la production agricole.

En complément, nous avons constitué une liste de démarches, certifications et labels que nous reconnaissons comme garants du respect de nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer : certification « Haute Valeur Environnementale », label bio, démarches Bleu-Blanc-Cœur, Culture Raisonnée Contrôlée (CRC), Nouvelle Agriculture, certifications de bonnes pratiques agricoles (GLOBAL G.A.P., Agri Confiance), Charte Demain la Terre.

Coopérative U soutient également une stratégie d'offre bio ambitieuse autour de sa marque U Bio et de marques nationales spécialistes du bio. Coopérative U soutient de manière constante ce marché : développement des gammes U Bio, innovations en termes de recettes et d'emballages, actions promotionnelles dédiées au bio et déploiement de concepts de vente adaptés aux attentes des consommateurs (vente en vrac notamment).

#### ACTIONS MENÉES

##### Bio

La certification BIO de Coopérative U pour les produits alimentaires a été renouvelée avec succès. Coopérative U innove, enrichit et optimise ses gammes de produits à la marque U Bio, certifiée AB pour les produits alimentaires et Cosmos Organic pour les produits cosmétiques. Pour les premiers, citons par exemple deux développements en 2025 :

- Flocon d'avoine BIO origine France.
- Raisin U Bio au rayon Fruits et Légumes.

##### Autres démarches agroécologiques et Filières U

Via nos filières U, nous accompagnons les agriculteurs dans la transition agricole en favorisant les pratiques agroécologiques par exemple :

- Notre filière pomme à jus (cidre et jus de pomme) respecte les pratiques agroécologiques et s'appuie sur l'Indice de régénération développé par l'association « Pour une agriculture du vivant ».
- Filière légumes en conserve : en 2025 nous avons financé des actions qui favorisent les pratiques agroécologiques auprès de nos producteurs comme par exemple, le financement de couverts végétaux, de bandes fleuries, etc.
- Blé et farines de blé : l'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie U est Filière U CRC (Culture Raisonnée Contrôlée). Hors pain aux noix et baguettes régionales.
- Coopérative U travaille à la conversion progressive en farines durables (CRC, Nouvelle Agriculture, ou autre) des farines conventionnelles utilisées dans les Produits U de consommation quotidienne contenant plus de 30% de farine, tels que farine de ménage, produits de panification, biscuits...



# 2.2 Politiques, actions et suivi

## 2.2.4.1.4 Lutte contre l'artificialisation des sols

### POLITIQUES

Nous sommes engagés dans la lutte contre l'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats liés à l'aménagement de nos sites commerciaux (construction de magasins, parkings et stations services). Par ailleurs, nous nous inscrivons dans la loi Climat et Résilience qui conditionne l'autorisation d'exploitation commerciale et nous adaptons nos pratiques pour nous aligner avec son objectif de « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050.

Pour cela, nous avons adopté les pratiques suivantes :

- Privilégier la non-artificialisation des sols et le réinvestissement des espaces déjà artificialisés, notamment pour les friches commerciales ou industrielles.
- Évaluer les outils de non-artificialisation ou déterminer si un cadre dérogatoire ou une compensation est nécessaire pour les dossiers de développement. Les dossiers d'autorisation d'exploitation commerciale exigent qu'une étude d'impact soit réalisée par un cabinet indépendant, et que l'insertion paysagère et environnementale soit prise en compte (dont la préservation de la biodiversité et des espèces locales). Nous réalisons pour ce faire des diagnostics écologiques afin de vérifier la sensibilité faune-flore.
- En complément, nous respectons les règles de protection et de dérogation des espèces protégées ainsi que les dispositions liées à la planification locale (Plans Locaux d'Urbanisme par exemple) qui imposent des contraintes locales, notamment en matière de coefficients d'espaces verts ou de biodiversité.

### ACTIONS MENÉES

Au cours de l'exercice 2025, nous avons poursuivi la renaturation des sites des points de vente à travers diverses mesures : perméabilisation des aires de stationnement, végétalisation des toitures, réhabilitation de friches et aménagement de paysages adaptés à leur environnement (noues paysagères, essences locales et abords végétalisés).



## 2.2.4.2 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que Coopérative U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Lutte contre la déforestation importée	Part d'huile de palme certifiée Mass balance ou Ségréguée que nous mettons sur le marché (en volume, hors carburants) en %	61,1%	69,2%	8,1 pts
	Part du soja durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes (en %)	25,7%	16,7%	-9 pts
	Part de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U, en volume (en %)	59,9%	59,1%	-0,7 pts
	Part des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour les produits U et leur emballage sont issus de forêts gérées durablement et de matériaux recyclés (en %)	83,5%	82,3%	-1,2 pts
	Part des prospectus commerciaux sont réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement, en volumes de papier en %	97,4%	98,8%	1,4 pts
	Part de café durable utilisé dans nos produits à marque U, en volume en %	25%	19,5%	-5,5 pts
Préserver les produits de la mer	Produits de la mer U classés « à maîtrise nécessaire » suite à notre ré-évaluation annuelle	14	11	-21,4%
	Part de Produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent (en %)	44,7%	44%	-0,7 pts
	Part des Produits U issus d'aquaculture sont certifiés ASC/ GLOBALGAP/BIO (en %)	68,1%	67,8%	-0,3 pts
	Nombre de produits de la mer U faisant l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche)	25	31	24%
Promotion de pratiques agricoles respectueuses	Part de l'offre BIO sur l'offre totale de l'Enseigne (hors Bazar et Textile) en %	7%	7,3%	0,3 pts
	Part des produits alimentaires à la marque U certifiés BIO	14,3%	15,1%	0,85 pts

## 2.2.5 Utilisation des ressources et économie circulaire

L'Enseigne met sur le marché chaque année plus de 2 milliards de produits à la marque U. Face à ces volumes, nous nous engageons pour réduire à la source et optimiser la gestion des déchets liés à notre activité, depuis la conception des produits et de leur emballage jusqu'à la gestion de leur fin de vie en magasins et chez nos clients.

### 2.2.5.1 Politiques et actions menées

Pour répondre à ces enjeux, notre démarche s'incarne dans les politiques suivantes :

- Écoconception des produits et emballages afin de réduire nos tonnages mis en marché et de proposer des emballages pouvant intégrer des filières de tri et de recyclage.
- Développement du réemploi et les modes de vente sans emballage.
- Réduction du gaspillage.
- Valorisation des déchets résiduels et développement de l'économie circulaire.

#### 2.2.5.1.1 Écoconception des produits et emballages

##### POLITIQUES

Coopérative U est engagée depuis plus d'une décennie, avec ses fournisseurs, dans une démarche d'écoconception des produits et emballages afin d'éviter la production de déchets à la source. Cette démarche s'articule autour de cinq axes présentés ci-dessous.

- **Réduire les emballages** : réduction du suremballage, développement d'offres « Vrac » ou « sans emballage », développement de recharges et recherche de solutions de réemploi.
- **Prolonger la durée de vie des produits alimentaires** : extension des dates limites de consommation (DLC) autorisées pour les produits marque U, intégration systématique dans les cahiers des charges d'une étude de l'allongement de la date de durabilité minimale (DDM) à qualité produit équivalente.
- Améliorer la **réparabilité des produits d'équipement** : affichage des indices de réparabilité et de durabilité, mise en place de la nouvelle étiquette énergétique (smartphones et tablettes), diagnostic visio, vente de pièces détachées en magasin, extension de garanties, référencement de fournisseurs de matériel reconditionné, bourse au matériel.
- Prioriser le recours à des **matières premières renouvelables et recyclées** : utilisation de bois et/ou dérivés de bois issus en priorité de filière de recyclage, ou issus de forêts gérées durablement et incorporation de plastiques recyclés.
- Augmenter la **recyclabilité de nos produits et emballages** afin de leur permettre d'intégrer des filières de tri et de recyclage. Coopérative U a développé également des boucles d'économie circulaires à partir des déchets d'emballages collectés en magasin.

##### ACTIONS MENÉES

Coopérative U travaille avec ses fournisseurs sur l'écoconception des produits à marque U en collaboration avec des équipes dédiées dans les activités (ingénieurs emballages et qualité). Les rendez-vous fournisseurs, dans le cadre de notre stratégie climat, nous ont donné l'occasion de rappeler nos attentes en matière d'écoconception et de durabilité.

En 2025, nous avons enregistré une réduction de papier carton grâce à la suppression rabat sur les boîtes mouchoirs à hauteur de 9,9 tonnes.

Concernant les plastiques, en 2025 nous avons poursuivi nos efforts sur l'ensemble des gammes de Produits U pour supprimer les plastiques, augmenter la part de recyclé dans les produits et emballages et améliorer leur recyclabilité. Pour illustrer ce travail de fond permanent sur l'ensemble de nos familles de produits, citons par exemple :

- La substitution des emballages en plastique vers du papier carton sur 17 références de papeterie nous a permis d'économiser 6,7 tonnes de plastique.
- La réduction en poids d'emballage de 28 références de PET-Food nous a permis d'économiser 57,5 tonnes de plastique.
- La substitution des sachets en plastique par des sachets en papiers sur 18 références de thé nous a permis d'économiser 33 tonnes de plastique.
- 19,6 tonnes de plastique supprimées de nos emballages de surgelé en optimisant l'épaisseur de 25 références.
- Les actions de suppression de cintres en plastique nous ont permis d'économiser 17,3 tonnes.
- L'écoconception des emballages de 7 références de pomme de terre nous a permis de retirer 13,8 tonnes de plastique.

En 2025, une gamme de petits équipements a été lancée, dans l'univers de la brosseur Marque U, en plastique recyclé. Les produits de cette gamme sont composés d'au moins 75% de plastiques recyclés issus des océans, littoraux et rivières.

Nous pouvons également citer quelques exemples d'intégration de matières plastique recyclée :

- 11 références de classeurs scolaires souples dont la matière polypropylène a été remplacée par du polypropylène recyclé.
- Intégration de plastique recyclé dans 4 références d'emballage de coton, soit 4,2 tonnes de plastique vierge économisé.
- Intégration de 30% de recyclé dans 14 références de sauces permet d'économiser 35,4 tonnes de plastique vierge.

## 2.2.5.1.2 Développement du réemploi et des modes de vente sans emballage

### POLITIQUES

Coopérative U s'investit fortement dans le développement du réemploi des emballages. Nous avons lancé plusieurs expérimentations en vue de construire collectivement des modèles viables et déployables à grande échelle.

Nous recherchons également des solutions d'emballages réemployables pour les produits directement emballés en magasins (rayons traiteur ou boucherie par exemple) et nous nous impliquons auprès de l'éco-organisme CITEO pour définir des standards viables.

Pour réduire les emballages, Coopérative U propose aux magasins de la vente en vrac ou sans emballage dans diverses catégories de produits. Afin de faciliter l'utilisation d'emballages réemployables par le consommateur, l'Enseigne met à disposition des magasins des guides concernant l'utilisation de contenants apportés par les clients en rayons coupe et vrac libre-service.

Nous pouvons citer également la présence de sacs réemployables U en coton 100% bio, référencés pour la vente des fruits et légumes et des produits d'épicerie U Bio en vrac.

Hors rayons alimentaires, Coopérative U met à disposition des magasins U un concept de vente de produits de maquillage de toutes marques vendus sans blisters et elle propose également aux magasins la vente à l'unité sans emballage de produits de papeterie-écriture.

Coopérative U poursuit par ailleurs le développement de recharges, notamment pour les Produits U de Droguerie-Hygiène afin de permettre au consommateur de réutiliser un emballage rechargeable et compte développer l'offre de Produits U réutilisables (tels que les films de conservation, les solutions lavables en hygiène bébé, hygiène féminine ou incontinence...).

Enfin, U LOG a déployé depuis plusieurs années le réemploi des emballages industriels et commerciaux (palettes, rolls...) utilisés par les entrepôts U pour les produits livrés aux magasins. U LOG encourage également les fournisseurs au réemploi de leurs propres emballages logistiques. Une fois livrés, les magasins U renvoient sur les plateformes logistiques U LOG les emballages pour être réemployés lors de prochaines livraisons.

### ACTIONS MENÉES

Coopérative U continue à sensibiliser ses équipes Produit ainsi que les associés au réemploi. Pour atteindre ses objectifs de réemploi et, plus largement, pour accompagner le marché dans sa mutation, Coopérative U fait partie de groupes de travail multipartites pour travailler les sujets inhérents au réemploi (comme le modèle opérationnel avec Citeo et la traçabilité à développer autour de ce nouveau modèle via le groupe de standardisation GS1). Ces travaux aboutissent à la mise en place d'expérimentations dans les magasins de l'enseigne (voir plus haut dans l'exposé de notre politique).

- Lancement de la démarche ReUse, orchestrée par Citeo, en juin 2025 dans 140 magasins U de 4 régions françaises (Hauts de France, Bretagne, Normandie, Pays de Loire). La démarche concerne le réemploi avec consigne d'emballages en verre de boissons et de produits d'épicerie salée, tant pour des produits à marque U que pour des produits de marques nationales volontaires. L'objectif est de tester un modèle opérationnel à large échelle avant un déploiement national. Dans ce cadre, nous avons développé 5 produits à marque U avec une charte pédagogique spécifique pour le réemploi.
- Clôture du consortium européen R3PACK fin 2025. Ce projet a permis de tester un modèle de consigne pour emballages (verre et plastique) sur les produits Marque U et marques nationales. Les enseignements tirés (développement produit, collecte, communication client) alimentent désormais le groupe de travail ReUse de l'Enseigne.
- Continuation de l'expérimentation la consigne pour réemploi proposée sur le marché et menée localement par des magasins U en Ile de France.

## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.5.1.3 Réduction du gaspillage

#### POLITIQUES

Comme évoqué plus haut, notre politique de lutte contre le gaspillage passe en amont par l'écoconception de nos produits à marque U, la prolongation de leur durée de vie, la mise en place de boucles d'économies circulaires. En aval, la promotion de pratiques anti-gaspillage, aussi bien auprès de nos magasins et entrepôts que de nos clients, complète notre démarche. Ainsi, Coopérative U s'est engagée dès 2013 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Signataire du Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire (2014) et du Pacte sur les dates de consommation (2020), nous intégrons les produits non alimentaires marchands à nos actions, conformément à la réglementation.

Dans notre structure coopérative, la réduction du gaspillage repose essentiellement sur les actions réalisées en magasins. Grâce à un guide opérationnel, les magasins U sont invités à déployer les leviers suivants :

- Sensibiliser leurs collaborateurs à la question du gaspillage.
- Optimiser la gestion des rayons pour un meilleur ajustement des stocks.
- Accélérer l'écoulement des produits menacés de gaspillage.
- Orienter les produits résiduels consommables vers le don.

Pour faciliter les opérations de dons alimentaires des magasins U à des associations caritatives, plusieurs accords ont été passés : Banque Alimentaire, associations habilitées par le Gouvernement à distribuer de l'aide alimentaire, partenariats avec de nouveaux intermédiaires tels que Phénix ou Comerso.

Des solutions de vente de paniers-surprises à prix réduit composés d'invendus du jour qui n'ont pas pu être donnés sont également proposées aux magasins. À fin 2025, 671 magasins sont partenaires des réseaux Too Good To Go et Phenix, avec 894 100 paniers vendus en 2025. Depuis juin 2023, les magasins U disposent également d'un guide de bonnes pratiques permettant de composer à prix réduit des paniers de fruits et légumes légèrement abîmés ou défraîchis, ne pouvant plus être commercialisés en rayon.

Coopérative U aide les magasins à renforcer la visibilité de leurs rayons anti gaspi et à faciliter le parcours d'achat du client. Les magasins U disposent d'un dispositif de vente « Mon geste Zéro Gaspi », qui facilite le repérage des produits en fin de vie en rayons.

Nous encourageons également les magasins à s'inscrire dans le label national « anti-gaspillage alimentaire ». À fin 2025, 34 magasins U sont labellisés et représentent 22% des points de vente labellisés en France.

Coopérative U propose aux magasins U la mise en place, pour leurs clients, de bornes de collecte d'équipements électriques et électroniques, de piles et lampes usagées pour recyclage (2 626 tonnes collectées par les magasins

en 2025), ainsi que l'organisation régulière de collectes de produits d'équipement usagés auprès de leurs clients. Enfin, nous travaillons à renforcer la lutte contre le gaspillage dans nos activités d'approvisionnement et de logistique en valorisant les déchets alimentaires non commercialisables ou non consommables en entrepôts et en déployant de bonnes pratiques de gestion.

#### ACTIONS MENÉES

##### Actions menées auprès des magasins

Coopérative U encourage les magasins U à s'engager dans le label national « anti-gaspillage alimentaire », lancé en mars 2023. Elle a mené une campagne d'information auprès du réseau via des webinaires, des newsletters, des échanges avec les correspondants anti gaspi en magasins, salon interne ; elle facilite la mise en œuvre de la démarche de certification des magasins en les accompagnant via diverses ressources : webinaires, guide pratique du label, possibilité de diagnostic préalable à l'engagement, supports de formation. À fin 2025, 34 magasins U étaient labellisés et 58 autres étaient engagés dans la démarche.

Dès 2023 un kit d'information Client a été proposé aux magasins labellisés, dans le cadre du concept de vente « Mon geste zéro gaspi ».

##### Actions de sensibilisation menées auprès de nos clients

Nous avons déployé l'indice de durabilité sur trois catégories de produits conformément à la réglementation française. En parallèle, conformément à la réglementation européenne, la nouvelle étiquette énergétique a été déployée sur les segments smartphones et tablettes en 2025.

Coopérative U relaie par ailleurs de nombreux temps forts organisés à l'échelle nationale (semaine de réduction des déchets, journée anti-gaspi, campagne de collecte de la banque alimentaire et des Restos du Coeur...) et décline à ces occasions des campagnes de sensibilisation au gaspillage auprès du grand public, en magasins, sur le site e-commerce CoursesU.com, sur les réseaux sociaux.

##### Entrepôts U LOG

L'année 2025 a été marquée par plusieurs initiatives de lutte contre le gaspillage. Un temps fort consacré à la gestion de la casse en entrepôts a été déployé sur deux mois. Cette campagne d'animation visait notamment à sensibiliser les équipes aux impacts environnementaux de la casse et à favoriser le partage de bonnes pratiques pour prévenir les pertes. En parallèle, un guide anti-gaspillage a été conçu pour accompagner les sites dans la structuration de leur démarche. Ce référentiel, qui regroupe des outils opérationnels et des conseils méthodologiques, sera déployé au cours de l'année 2026.

### 2.2.5.1.4 Valorisation des déchets résiduels et développement de l'économie circulaire

#### POLITIQUES

Coopérative U s'investit dans la prévention de la production de déchets liés à son activité. Pour les déchets résiduels, notre objectif est de revaloriser la matière de tous les déchets de nos magasins et entrepôts logistiques par l'intermédiaire d'utilisateurs locaux ou français. Pour cela, nous déployons régulièrement des projets d'économie circulaire, en partenariat avec des fournisseurs de produits U et leurs partenaires d'emballage.

Depuis 2008, U LOG a ainsi mis en place une activité dédiée, U Eco Raison, qui traite les déchets recyclables des entrepôts et des magasins U (en métropole, les Antilles -Martinique, Guadeloupe, St-Martin et St-Barth et la Guyane) qu'il collecte, trie et revend à des recycleurs. A date, neuf matières sont concernées : cartons, papiers, plastiques souples, plastique dur, palettes bois, polystyrène expansé, aluminium, cintres plastiques et, depuis 2021, les paillettes PET (polytéréphtalate d'éthylène) provenant des déchets de bouteilles plastiques collectés par les magasins auprès de leurs clients.

Nos déchets sont regroupés dans quatre centres de massification avant d'être revendus à des recycleurs ou à nos fournisseurs pour être réintégrés dans nos produits et emballages. Depuis la mise en place de U Eco Raison, Coopérative U et U LOG accompagnent les magasins U dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion et de tri de leurs déchets afin d'en maximiser la valorisation. Ces recommandations font l'objet d'un « **Guide de Gestion des déchets** » qui regroupe l'ensemble des solutions de gestion des déchets en point de vente.

#### ACTIONS MENÉES

Coopérative U propose aux magasins U l'installation de bornes de collecte pour recyclage des bouteilles en plastiques PET (RVM - Reverse Vending Machines). Elles permettent aux consommateurs de déposer leurs bouteilles plastiques pour recyclage en échange de bons d'achat ou de dons à des associations financées par le magasin.

A fin 2025, 296 magasins U disposent de ces machines de collecte ; 1 211 tonnes de PET ont ainsi été recueillies et près de 400 k€ de bons d'achat ou dons ont été financés par les magasins équipés.

Avec cette boucle d'économie circulaire, nous visons à terme à couvrir les besoins en PET de notre fabricant de jus de fruits U dont les bouteilles contiennent jusqu'à 30% de recyclé.

Concernant le rPE intégré à l'emballage de 3 références de papier-toilette U, nous avons utilisé 19 tonnes de plastique recyclé notamment issu de la collecte des plastiques souples en entrepôts et magasins U.

Deux opérations de collecte de textiles en magasin ont été organisées par Coopérative U au cours de l'année 2025. En moyenne, 200 magasins U ont participé à ces actions et ont permis de collecter plus de 16 tonnes de textile auprès de leurs clients. Les matières collectées ont été triées dans le but d'être recyclées et réutilisées dans la fabrication des sacs de caisse U en tissu. Cette collecte s'inscrit dans notre projet de construction d'une nouvelle boucle d'économie circulaire avec des partenaires de la valorisation des textiles et du tissage en France.

#### Entrepôts U LOG

En 2025, l'organisation de la collecte des déchets sur le campus de Carquefou - réunissant les collaborateurs de Coopérative U, U Log et U Tech - a été intégralement repensée. Cette démarche vise à garantir la conformité avec nos obligations réglementaires, à harmoniser les pratiques entre les différents bâtiments et à sensibiliser chacun aux écogestes. Fruit d'un travail de plusieurs mois, un groupe de travail interentités a optimisé l'ensemble du dispositif : espaces de collecte, contenants, filières de recyclage et signalétique.

Conformément aux obligations réglementaires de tri des textiles entrées en vigueur, U LOG a réalisé en 2025 un benchmark approfondi des solutions de recyclage. À l'issue de cette étude, l'entreprise a choisi de collaborer avec un partenaire français spécialisé pour assurer la valorisation de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) usagés (gants, chaussures, blousons, etc.). Le processus repose sur un démantèlement rigoureux et une séparation des matériaux par composition, permettant ainsi de transformer ces déchets en matières premières recyclées. En 2025, c'est 673,5 kg d'EPI qui ont été ainsi valorisés.

Suite à un état des lieux des pratiques en entrepôt réalisé en 2024, un guide complet de gestion des déchets a été finalisé en 2025. Cet outil méthodologique détaille, pour chaque flux, le cadre réglementaire, les contenants préconisés, les consignes de tri, ainsi que les prestataires et supports de communication disponibles. L'objectif est d'offrir un accompagnement opérationnel aux entrepôts pour optimiser durablement leur gestion des déchets. Ce guide sera déployé en 2026.

## 2.2 Politiques, actions et suivi

### 2.2.5.2 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que Coopérative U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés en matière d'utilisation des ressources et de promotion de l'économie circulaire.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Ecoconcevoir nos produits et emballages	% de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages*	17%	16,1%	-0,9 pts
	% de plastiques recyclables dans nos emballages*	38,4%	31,6%	-6,7 pts
	% de plastiques problématiques et inutiles restant à supprimer de nos emballages*	12,7%	10,2%	-2,4 pts
	Tonnes de plastique supprimées de nos emballages dans l'année**	354	528	49,3%
Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage	Taux de réemploi des emballages logistiques (emballages industriels et commerciaux)	44,8%	45%	0,2 pts
Valoriser les déchets résiduels	Tonnes de matières valorisées par U Eco Raison (origine entrepôts et magasins, hors déchets Clients)	124 130	127 674	2,9%
Agir pour réduire le gaspillage	Millions € de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants dont 99,9% de dons alimentaires en 2025	36,1	31,4	-13,2%
	Millions € de démarque financés par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à DLC courte	183	182,1	-0,5%
	Millions € de dons réalisés par Coopérative U dont 99,9% de dons alimentaires en 2025	2,97	2,85	-4%

\* rapporté au tonnage d'emballages plastiques mis sur le marché dans l'année.

\*\* hors produits non marchands.



# Informations

## sur les enjeux sociaux

### 3.1 Contexte et IRO

### 3.2 Politiques, actions et suivi

3.2.1 Collaborateurs

3.2.2 Travailleurs des chaînes de valeur

3.2.3 Territoires et communautés locales

3.2.4 Consommateurs



Coopérative U souhaite être un acteur du tissu social dans lequel notre entreprise évolue et dont elle dépend. Cela passe par la santé, la sécurité et la qualité de vie des personnes qui interagissent avec nos activités et nos produits tout au long de la chaîne de valeur, depuis les travailleurs chez nos fournisseurs et prestataires, en passant par nos collaborateurs, jusqu'aux consommateurs. Parce que nos magasins sont le cœur battant des territoires, nous mettons particulièrement l'accent sur notre contribution locale en nous engageant auprès des communautés locales pour favoriser un cadre de vie sain et préservé.

Voici la liste des impacts, risques et opportunités matériels identifiés par Coopérative U sur les enjeux sociaux.

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>COLLABORATEURS</b>				
<b>Conditions de travail</b>	Impacts négatifs	Conditions de travail - Santé-sécurité	Contraintes physiques et psychologiques (survenance des risques psychosociaux) liés à certains métiers et/ou des conditions de travail difficiles ( organisation du travail, quantité de travail, interruptions, délais, absence d'autonomie).	Activités propres
<b>Égalité de traitement et égalité des chances</b>	Impacts négatifs	Formation et développement des compétences	Un déficit d'employabilité des collaborateurs peu ou mal formés. Une formation insuffisante fragilise le parcours professionnel des salariés et limite leur résilience sur le marché de l'emploi extérieur.	Activités propres
<b>Égalité de traitement et égalité des chances</b>	Impacts négatifs	Diversité	L'exposition des collaborateurs aux discriminations et/ou /inégalités Hommes/Femmes et/ou handicap peut entraîner une baisse du sentiment d'appartenance à l'entreprise, une démotivation et une baisse de productivité.	Activités propres
<b>Conditions de travail Égalité de traitement et égalité des chances</b>	Risques	Santé-sécurité/ Formation/ Égalité de traitement	La dégradation des conditions de travail, les risques pour la santé physique et mentale des équipes, ainsi que l'absence de perspectives d'évolution et de formation constituent des facteurs majeurs de désengagement, se traduisant par une hausse de l'absentéisme et du turn-over.	Activités propres
<b>EMPLOYÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR</b>				
<b>Conditions de travail</b>	Impacts négatifs	Conditions de travail difficiles	Les travailleurs agricoles, les éleveurs, les aquaculteurs, les pêcheurs et les salariés des entreprises d'extraction, de fabrication, transformation et de la logistique peuvent être exposés : - à des conditions de travail difficiles (météo, horaires), à des emplois temporaires, à des rémunérations faibles, à un manque de couverture sociale et à des conditions de santé et de sécurité insuffisantes. - au déséquilibre vie privée/ professionnelle du fait des horaires décalés et flexibles, du travail le week-end, du travail de nuit. À cela s'ajoute l'exposition aux aléas liés au changement climatique affectant leur santé et sécurité.	Activités amont
<b>Conditions de travail</b>	Impacts négatifs	Liberté d'association	Restriction à la liberté syndicale et d'association des employés de la chaîne de valeur amont dans les pays à risques sur les droits humains.	Activités amont
<b>Égalités de traitement</b>	Impact négatif	Inégalités de traitement et discrimination	Toutes formes de discriminations concernant notamment des agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, éleveurs et des salariés des entreprises d'extraction, de fabrication, transformation et de la logistique qui ne correspondent pas aux standards internationaux, ni aux législations locales.	Activités amont
<b>Autres droits</b>	Risques	Risque d'image/ réputation de l'entreprise liée aux violations des droits du travail et droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	Dégradation de la réputation de l'entreprise liée à la violation de droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement. Ex: mauvaise rémunération, travail des enfants ou des conditions de travail dangereuses chez les fournisseurs, des pratiques discriminatoires... à terme, perte de chiffre d'affaires et coûts additionnels de gestion de crise.	Activités propres
<b>Autres droits</b>	Risques	Mise en cause et risques financiers pour la non conformité	Exposition de l'entreprise à des amendes, des sanctions ou des restrictions commerciales du fait de la non-conformité avec les réglementations locales (Manquement à notre devoir de vigilance) ou internationales (OIT) en matière de conditions de travail et de droits humains en amont et en aval de la chaîne de valeur.	Activités propres

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>COMMUNAUTÉS AFFECTÉES</b>				
<b>Communautés autochtones/ locales</b>	Impacts négatifs	Non-respect des droits des communautés autochtones en amont	Détérioration de la qualité de vie (santé et sécurité) des populations autochtones et locales en amont de la chaîne de valeur. Notamment si la Coopérative U travaille avec des fournisseurs qui accaparent ou dégradent leurs terres ou en général, ne respectent pas les droits de ces communautés.	Activités amont
<b>Communautés autochtones/ locales</b>	Impacts négatifs	Impacts environnementaux pouvant toucher les populations locales et les communautés affectées	Détérioration des conditions de vie et des écosystèmes (biodiversité, pollution, changement climatique) des populations autochtones et locales en amont de la chaîne de valeur.	Activités amont
<b>Communautés locales</b>	Impacts positifs	Contribution à la dynamique économique territoriale	Coopérative U et ses magasins ont une influence économique sur le territoire: création ou maintien d'emplois directs et indirects, dynamique d'investissement, génération de revenus fiscaux pour les collectivités.	Activités aval
<b>Communautés locales</b>	Impacts positifs	Renforcement de la relation avec les communautés locales.	En s'impliquant positivement dans la communauté, par exemple en soutenant des initiatives locales de développement économique ou en collaborant avec des producteurs locaux ou des associations.	Activités aval
<b>Communautés autochtones</b>	Risques	Mise en cause de la Coopérative U pour non-respect des droits des autochtones en amont	Risque juridique: coûts d'avocats, charges externes si l'entreprise fait l'objet de poursuites de la part de communautés affectées par des pratiques abusives ou des impacts environnementaux nuisibles.	Activités propres
<b>CONSOMMATEURS ET/OU UTILISATEURS FINAUX</b>				
<b>Santé et sécurité</b>	Impacts négatifs	Atteinte à la santé et à la sécurité des consommateurs par la conception et commercialisation de produits et services non conformes	Mise en danger des consommateurs/utilisateurs finaux suite à la conception et à la commercialisation de produits et de services (marques nationales et marques de distributeurs) non conformes à la réglementation applicable et aux cahiers des charges de Coopérative U (Ex: Produits non conformes aux normes de sécurité, avec une mauvaise qualité, présence de contaminants affectant la santé des consommateurs, défauts de maintenance en magasin.	Activités aval (Clients)
<b>Santé et sécurité</b>	Risques	Défauts dans la gestion des rappels de produits tout au long de la CDV	Atteintes à l'image de l'Enseigne et à la confiance des clients, sanctions et condamnations, en cas de défauts dans la gestion des rappels de produits tout au long de la chaîne de valeur.	Activités propres
<b>Informations communiquées</b>	Impacts négatifs	Manque de transparence de l'information des produits vendus	Les informations incomplètes, pas claires, trompeuses sur les étiquettes et sur le packaging des produits vendus empêchent les clients d'évaluer correctement les produits, compromettant leur capacité à prendre des décisions d'achat pertinentes.	Activités aval (Clients)
<b>Informations communiquées</b>	Risques	Risque réputationnel et financier en cas de publicité trompeuse et abusive	Atteinte durable à l'image et à la réputation de l'Enseigne, voire perte de chiffre d'affaires, en cas de publicité trompeuse (dont greenwashing) et abusive.	Activités propres
<b>Inclusion sociale</b>	Impacts positifs	Accessibilité des offres et des produits avec des engagements	Permettre l'accès à tous à une consommation attentive à la planète et aux hommes grâce à une offre qui réconcilie accessibilité prix et engagement RSE.	Activités aval (Clients)
<b>Informations/données</b>	Impacts négatifs	Atteinte à la vie privée des clients	Violations de la vie privée et perte de confiance des clients suite à des défaillances dans la protection des bases de données en amont (par U Tech, les prestataires marketing et la communication) et à une mauvaise gestion des données clients (Carte U, Courses U, U Location...), vol, détournement au niveau des opérations propres et des magasins. En cas d'utilisation de données personnelles et bancaires obtenues lors de l'achat de marchandises ou des données liées à la carte fidélité. La fuite de ces données peut notamment entraîner des usurpations d'identité, des fraudes et le vol des données bancaires, et des poursuites judiciaires à l'encontre de la Coopérative U.	Activités aval (Clients)
<b>Informations/données</b>	Risques	Risque lié à des manquements dans la sécurité des données clients	Mise en cause pour la fuite d'informations personnelles, notamment des données bancaires, de ses clients. Cela entraîne une perte de confiance des clients, des dysfonctionnements opérationnels ainsi qu'un impact négatif sur l'image de la Coopérative U ainsi qu'un risque juridique important (non-respect de la réglementation RGPD).	Activités propres

# 3.2 Politiques, actions et suivi

## 3.2.1 Collaborateurs

Le Groupement U réunit 8 938 collaborateurs (dont plus de 70% en logistique) répartis sur une trentaine de sites en France. Parce que l'humain est une valeur fondatrice et emblématique de notre enseigne, nous savons que la diversité sociale et le bien-être de nos collaborateurs au travail sont sources de richesse et de performance pour l'entreprise. Des accords d'entreprise spécifiques viennent adapter les dispositions légales et conventionnelles au contexte de U LOG, de Coopérative U ou de Info.U.

Afin de traiter les enjeux de durabilité en lien avec ses collaborateurs, le Groupement U a structuré ses politiques autour de 4 piliers en lien avec les valeurs de l'entreprise :

- Faciliter le dialogue social.
- Améliorer la qualité de vie au travail.
- Soutenir la mixité et l'égalité des chances.
- Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolution.

Les politiques de chaque pilier sont présentées ci-dessous avec leurs plans d'actions, cibles et indicateurs associés. Elles s'appuient sur des accords et chartes conclus à l'issue d'un processus dialogue social continue. La politique de dialogue social présentée en premier partie fait office de pilier aux politiques suivantes.

### 3.2.1.1. Faciliter le dialogue social

#### 3.2.1.1.1 Politiques et actions menées

##### POLITIQUES

Depuis leur création, U LOG (2016) et Coopérative U (2017) négocient et enrichissent leur contrat social respectif avec leurs organisations syndicales représentatives. Les accords collectifs initiaux font depuis l'objet de renouvellement et d'enrichissement avec de nouvelles thématiques.

Des accords collectifs sont également négociés au sein de Info.U. Pour sa part, U Etablissement de Paiement (UEP) bénéficie, par Décision Unilatérale (DUE), des dispositifs et avantages négociés au sein de Coopérative U.

Hors Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), de nouveaux engagements ont été signés en 2025 :

- Pour U LOG, un nouvel accord d'intéressement triennal (2025 - 2027) qui préserve l'équilibre entre les résultats économiques et sociaux de l'Entreprise.
- Pour Coopérative U, un accord d'intéressement triennal, un accord de prorogation des mandats et un accord égalité professionnelle au 31/12/25.

L'accord d'intéressement a apporté un changement significatif pour que l'intéressement soit un dispositif équilibré et ambitieux, aligné avec notre stratégie CAP 15. Il intègre pour la première fois des critères liés à notre démarche RSE (voir section 3.2. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation).

Par ailleurs, le dialogue social est nourri par des temps d'écoute et des groupes de travail thématiques, cela s'illustre par les commissions de l'accord GEPPMM chez Coopérative U et la mobilisation des commissions CSSCT sur l'ensemble des sites U LOG (au-delà des obligations légales).

Finalement, une procédure d'alerte permet aux collaborateurs (membres actuels du personnel et anciens) de signaler de manière confidentielle et protégée toute situation ou comportement répréhensibles contraires aux lois, règlements et à la politique du Groupement U.

##### ACTIONS MENÉES

Au-delà de la négociation collective, Coopérative U et U LOG continuent à activer de multiples dispositifs de consultation et d'échanges avec leurs salariés.

##### Coopérative U

En 2025, Coopérative U a renouvelé sa consultation à l'ensemble de ses collaborateurs via l'enquête « Qu'en dis-tu ? » pour qu'ils puissent faire part de leur niveau de satisfaction, de leurs attentes et de leurs préoccupations; l'enquête permet en retour à l'entreprise d'engager des plans d'actions et de renforcer son projet collectif. La participation à cette enquête a atteint 88,5% (contre **85,7%** en 2024), tandis que l'eNPS<sup>5</sup> a progressé de manière significative, passant de **32 à 52**.

La Direction des Ressources Humaines anime par ailleurs tout au long de l'année un plan de communication interne qui permet à chacun d'enrichir sa connaissance de l'entreprise et de renforcer la communauté des collaborateurs. Ainsi, de nouveaux contenus ont été déployés auprès de l'ensemble des collaborateurs en 2025 sur la plateforme de communication interne. Le portail intègre des sections sur la marque employeur, les carrières (formation et mobilité), les avantages collaborateurs (la page la plus consultée), et les services de qualité de vie au travail (QVT), ces contenus sont partiellement partagés avec U LOG.

##### U LOG

U LOG poursuit l'animation de son projet d'entreprise « PROPULS' », construit avec ses salariés autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble. Des groupes de travail animent ce projet au plus près des équipes, tant au siège que sur les sites logistiques.

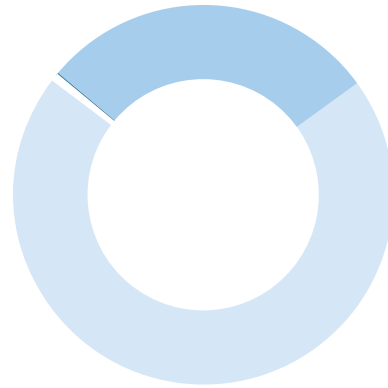
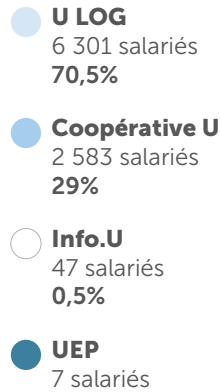
<sup>5</sup> Employee Net Promoter Score : indicateur qui sert à mesurer la probabilité que les collaborateurs recommandent Coopérative U comme lieu de travail.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

### 3.2.3.1.2 Indicateurs

Le tableau ci-dessous détaille la répartition de l'effectif du Groupement U.

Au 31/12/2025, l'effectif était composé de **8 938 salariés**, réparti comme suit :



Description	Femmes	Hommes	TOTAL
<b>Nombre total de salarié(e)s 2025</b>	<b>2 780</b>	<b>6 158</b>	<b>8 938</b>
Nombre total de salarié(e)s 2024	2 678	6 031	8 709
<b>Nombre de salarié(e)s CDI 2025</b>	<b>2 671*</b>	<b>6 370*</b>	<b>8 581**</b>
Nombre de salarié(e)s CDI* 2024	2 692*	6 292*	8 544**
<b>Nombre de salarié(e)s CDD*** 2025</b>	<b>95</b>	<b>41</b>	<b>136</b>
Nombre de salarié(e)s CDD 2024	-	-	-

\* Hors CDI à temps partiel Étudiants.

\*\* Hors CDI ayant quitté les sociétés avant le 31/12.

\*\*\* Cet indicateur a été mis en place en 2025 et ne dispose donc pas d'historique sur 2024.

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que le Groupement U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés sur le pilier du dialogue social.

La plupart de ces indicateurs ont été mis en place en 2025 et ne disposent donc pas d'historique en 2024.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Dialogue Social	Part de salariés couverts par des accords collectifs* en %	-	100	-
Dialogue Social	Part de salariés représentés par des représentants du personnel* en %	-	100	-
Dialogue Social	Nombre de réunions paritaires menées avec les organisations syndicales et représentants du personnel	558	553	-0,9%

\* Ces indicateurs ont été mis en place en 2025 et ne disposent donc pas d'historique sur 2024.

# 3.2 Politiques, actions et suivi

## 3.2.1.2. Améliorer la qualité de vie au travail

### 3.2.1.2.1 Politiques et actions menées

La qualité de vie au travail est essentielle pour l'épanouissement, la fidélisation et la stabilité des collaborateurs. Le Groupement U déploie une politique visant à améliorer les conditions de travail et prévenir les risques pour la santé et la sécurité. En effet, bien-être des salariés et performance collective sont indissociables, avec un équilibre entre satisfaction individuelle et réussite économique de l'entreprise.

La politique Qualité de Vie au Travail (QVT) menée par le Groupement U s'articule autour de trois engagements :

- Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et favorable.
- Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail, avec une attention toute particulière à la prévention des risques et à la réduction de la pénibilité dans nos métiers logistiques.

Ces trois engagements sont gérés par chacune de nos entités dont les accords collectifs correspondants sont détaillés ci-dessous. Nous prenons appui sur le cadre légal et la négociation collective pour mettre en œuvre notre politique en la matière.

Conformément à la législation, Coopérative U, UEP, Info.U et U LOG sont responsables de la sécurité et de la protection de la santé de chacun de leurs collaborateurs. Chaque entité conduit une démarche de prévention des risques professionnels adaptée à ses activités et à ses métiers.

## Coopérative U

### POLITIQUES

Au sein de Coopérative U, plusieurs accords collectifs harmonisent les modalités du temps de travail pour l'ensemble des collaborateurs, notamment sur la durée du travail, l'aménagement du temps de travail, les temps de déplacements professionnels et le télétravail. L'organisation du travail, partiellement à distance, est accessible à une grande majorité de fonctions des établissements. Ces accords collectifs ont aussi donné lieu aux journées d'absence rémunérées pour soigner un proche, à l'autorisation d'arrivée tardive les jours de rentrée scolaire et au bénéfice d'un Compte Épargne Temps (CET).

La politique de qualité de vie au travail est plus particulièrement encadrée par l'accord Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) renouvelé en 2024 et qui s'articule autour de quatre grandes thématiques :

- Santé, la sécurité et la prévention des risques professionnels.
- Articulation vie professionnelle et vie personnelle.
- Amélioration des conditions de travail.
- Aménagement de la fin de carrière et de la transition vers la retraite.

Cet accord inclut de nombreuses mesures de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) qui s'articule autour de la formation des managers et de référents dans chaque Comité Social et Économique (CSE) d'établissement, de la mise à disposition d'un médiateur interne formé, et plus généralement à des campagnes de sensibilisation sur la prévention des risques routiers, liés aux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ou encore à la sédentarité. Ces actions sont coordonnées au niveau national par une Responsable Santé et Sécurité (RSS) nommée en 2025.

A travers cet accord, Coopérative U porte une attention particulière à l'accompagnement des salariés tout au long de leur vie et met à leur disposition des ressources pour les aider à faire face à des situations de vie qui peuvent affecter leur bien-être au travail. Citons par exemple les dispositifs d'accompagnement à la parentalité (conférences, ateliers, coaching individuel), les mesures en faveur du handicap, l'aménagement des fins de carrières (retraite progressive, dispositif de préparation au départ en retraite) ou le dispositif d'accompagnement dédié aux violences intra-familiales et aux incidents graves. Une plateforme externe d'information, d'écoute et d'assistance téléphonique dédiée, « U avec vous », est mise à disposition des salariés pour s'informer et être conseillé en toute confidentialité sur différents sujets du quotidien : situation familiale, logement, budget, surendettement, démarches administratives, parentalité, succession, santé, handicap, bien-être au travail, etc.

En complément de cet accord, une charte spécifique concernant le droit à la déconnexion et les bonnes pratiques des outils numériques est diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Enfin, Coopérative U se mobilise pour soutenir les collaborateurs se trouvant dans une situation de besoin ou de détresse avérée, elle a ainsi créé, dans le cadre de l'accord égalité professionnelle, un dispositif innovant d'accompagnement tant des associés que des collaborateurs du Groupement U qui pourraient être confrontés à un événement traumatisant lié au travail (acte malveillant ou de terrorisme, accident grave ou décès).

### ACTIONS MENÉES

En 2025, la Coopérative U suit et développe les actions menées sur la culture managériale dans le cadre de l'accord QVCT telles que :

- Refonte du parcours de formation des managers « PEPS » afin de le rendre plus simple et flexible.
- Simplification et la digitalisation des trames d'entretien annuel.
- Systématisation de rituels managériaux individuels et collectifs de nature à favoriser les échanges et partager régulièrement des retours.

Un travail de fond a été engagé en 2025 afin de préparer les actions de sensibilisation et de formation qui seront déployées. Le suivi de ces actions sera réalisé avec les Organisations Syndicales Représentatives (OSR) signataires dès 2026.

De plus, l'année 2025 marque un renouvellement significatif de la gouvernance RH. Avec la nomination d'une nouvelle Directrice Ressources Humaines et RSE et d'une nouvelle Directrice des Relations Sociales. Pour autant, cette réorganisation s'inscrit dans la continuité : la feuille de route stratégique demeure inchangée, avec pour priorité absolue le maintien d'un dialogue social constructif.

L'Enseigne poursuit sa logique de proximité qui lui est propre : chaque établissement s'attache localement à faciliter la vie quotidienne de ses collaborateurs (par exemple par des services de conciergerie ou de livraison de commandes sur le lieu de travail). Coopérative U participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale, facilitant l'accès à certains services du quotidien tels que des équipements sportifs de proximité, ou de l'aide aux devoirs.

En matière de prévention des risques, Coopérative U a mis en place plusieurs actions en 2025 :

- Une campagne de sensibilisation à la sécurité routière a été déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un véhicule de fonction. Cette initiative vise à renforcer les bonnes pratiques de conduite et à réduire l'accidentologie au sein de la flotte automobile.
- Un e-learning concernant les gestes et postures pour tous les collaborateurs a pour but de soulager les douleurs et ainsi prévenir la sédentarité.
- Une refonte globale du dispositif de prévention des risques psychosociaux a été initiée. Elle s'accompagne d'un renforcement des compétences de l'ensemble des parties prenantes, notamment via la formation des managers et des élus, ainsi que la clarification des missions des référents RPS. Ce déploiement opérationnel constitue un axe majeur de notre feuille de route pour 2026.

C'est sans compter le travail continu des services d'infirmerie présents dans les établissements et qui poursuivent leurs actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs (ateliers de prévention des TMS, intervention d'un ergonome, information sur le dépistage du cancer du sein, campagnes de vaccination contre la grippe).

En effet, parce que sensibiliser les collaborateurs à ces enjeux peut sauver des vies et briser des tabous, différents ateliers ont été mis en place dans chaque établissement au sujet de la prévention contre les cancers du sein, de la prostate et des testicules, et pour lesquels le dépistage précoce améliore considérablement les chances de guérison.

Enfin, Coopérative U se mobilise contre l'endométriose, qui touche plus d'1 femme sur 10, et affecte naturellement nos salariées : un webinar assorti d'une FAQ et un atelier bien-être ont été organisés cette année afin de mieux comprendre cette maladie et ses impacts au quotidien.

## U LOG

### POLITIQUES

En 2021, une vaste démarche participative d'amélioration de la qualité de vie au travail a été menée portant sur les conditions de travail, la conciliation vie privée/vie professionnelle, les relations interpersonnelles, la santé et l'hygiène, et l'organisation du travail. Consultations et participation ont ainsi abouti au projet d'entreprise de U LOG intitulé « PROPULS' » et qui se décline plus largement autour de six piliers :

- Promotion interne.
- Engagements managériaux.
- Formation.
- Animation d'équipe.
- Conditions de travail.
- Vivre-ensemble.

Des groupes de travail animent désormais ce projet au plus près des équipes, tant au siège que sur les sites logistiques.

L'entreprise entend de plus développer une logistique moderne et innovante, des environnements de travail adaptés, tout en préservant et impliquant les femmes et les hommes qui y travaillent. Plus spécifiquement, des consultations sont menées par U LOG lors de la mécanisation d'un site logistique et des Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT) ont été mises en place sur l'ensemble des sites gérés en propre. U LOG échange avec ses partenaires sociaux et explore avec eux de nouvelles organisations du travail visant à concilier qualité de vie au travail et efficacité opérationnelle.

La durée et l'aménagement du temps de travail font quant à eux l'objet d'un accord collectif. Celui-ci est complété par une Charte de Télétravail permettant la pratique de ce dernier pour les métiers compatibles. Les collaborateurs U LOG bénéficient également de la même autorisation d'arrivée tardive les jours de rentrée scolaire et d'un Compte Épargne Temps.

Dans un souci de concilier vie personnelle et vie professionnelle, une charte spécifique concernant le droit à la déconnexion est également diffusée auprès des collaborateurs U LOG utilisant des outils numériques professionnels.

L'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) intègre pour sa part des mesures dédiées à l'aménagement des fins de carrière, incluant une gestion adaptée de la pénibilité, une bonification des conditions de retraite progressive pour les salariés employés des entrepôts et l'information des salariés de plus de 55 ans via un guide spécifique.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

U LOG a la volonté de favoriser la prévention des risques professionnels et de la pénibilité en ayant à cœur de placer le collectif au centre de sa réflexion (polyvalence, développement de l'emploi...). Le plan d'action de la direction de l'entreprise porte sur les thèmes suivants :

- Adaptation et l'aménagement du poste de travail.
- Réduction des expositions aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité ; l'amélioration des conditions de travail.
- Maintien en activité des salariés exposés aux facteurs de risques professionnels.

Chaque site géré en propre dispose d'une instance dédiée, une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSST), dans l'intention de poursuivre les efforts déployés en matière de prévention, au plus près du terrain, en y associant les représentants du personnel.

Enfin, U LOG a déployé le dispositif d'accompagnement mis en place par Coopérative U afin de faire face à un événement traumatisant lié au travail.

### ACTIONS MENÉES

Outre la prévention, U LOG a mobilisé ses équipes sur l'absentéisme, travaillé avec des organismes partenaires pour faciliter le retour à l'emploi et a rendu systématiques les entretiens d'accueil des collaborateurs au retour sur leur site. Pour accompagner cette mobilisation, des groupes de travail réunissant fonctions RH et Exploitation ont été mis en place sur chaque site. Plus largement, le projet d'entreprise « PROPULS' » s'est déployé sur l'ensemble des sites, avec la mise en place de groupes de travail thématiques sur chacun des sites. La communication interne U LOG rend régulièrement compte de cette dynamique et des actions menées localement.

Consciente que des difficultés d'ordre personnel peuvent affecter la sphère professionnelle, U LOG propose une prestation de service social du travail à l'ensemble de ses salariés, à travers des permanences physiques sur sites ou à distance mais également des assistant(e)s du service social du travail dédié(e)s aux démarches extérieures, avec suivi des dossiers et visites au domicile des salariés. Une aide financière peut être attribuée dans le cadre d'un fonds de solidarité (dossier étudié et motivé par les assistant(e)s du service social du travail, et validé par le service Ressources Humaines). U LOG participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale.

U LOG poursuit par ailleurs ses actions de prévention des risques professionnels.

Au quotidien, les entrepôts sont accompagnés par leur référent Qualité Sécurité Environnement qui coordonnent des plans d'actions renforcés sur les situations accidentogènes propres à chaque site et animent chaque mois sur le terrain des journées thématiques intitulées « QSE Days ». Les référents QSE accompagnent les démarches locales de prévention et de formation des collaborateurs tant permanents que intérimaires. Pour permettre de varier les modalités pédagogiques, un catalogue rassemble des idées ludiques d'animation de la prévention expérimentées sur les sites.

Chaque année, des audits sécurité internes sont menés sur tous les sites permettant de mesurer les progrès et de dégager les axes d'amélioration. De plus, un challenge sécurité est organisé entre tous les entrepôts et permet de récompenser les sites qui ont les meilleurs résultats sur les indicateurs de sinistralité. C'est également un moyen de créer de l'émulation entre les sites.

U LOG mène un travail avec les agences d'intérim pour réduire les indicateurs de sinistralité sur la population des intérimaires, par nature plus volatile : des actions de sensibilisation sont menées conjointement, notamment sur les thématiques gestes et postures (expérimentation de gilet vibreur intégrant une alarme de posture inadaptée, sensibilisation sur les lieux de mission par des formateurs du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire...).

U LOG est engagée depuis 2021 dans un programme de réduction des troubles musculosquelettiques (TMS Pros Prospectiv'Supply) animé par la CARSAT et la CNAM. Le principe est de réunir autour de problématiques communes les différents acteurs de la supply-chain (fournisseurs, transporteurs, logisticiens, Coopérative U, magasins) pour élaborer des solutions collégiales et pérennes en vue de réduire la pénibilité et les TMS. En 2025, l'ensemble des sites ont intégré la démarche et disposent de plans d'actions spécifiques (par exemple, réduction de hauteur de palettes, amélioration des emballages secondaires de certains produits...).

### 3.2.1.2.2 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que le Groupement U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés sur le pilier de la qualité de vie au travail.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Améliorer la qualité de vie au travail	Taux d'absentéisme en %	9,1%	9,1%	0 pt
Améliorer la qualité de vie au travail	Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux* en %	-	100	-
Améliorer la qualité de vie au travail	Taux de fréquence des accidents de travail en %	27,1%	24,9%	-2,2 pts
Améliorer la qualité de vie au travail	Taux de gravité des accidents de travail en %	1,87%	1,98%	0,1 pts
Améliorer la qualité de vie au travail	Part de la masse salariale consacrés aux dépenses de formation à la sécurité en %	0,60%	0,56%	-0,04 pts
Améliorer la qualité de vie au travail	Part de collaborateurs couverts par le système de gestion de santé et de sécurité* en %	-	100	-

\* Ces indicateurs ont été mis en place en 2025 et ne disposent donc pas d'historique sur 2024.

### 3.2.1.3. Soutenir la mixité et l'égalité des chances

Parce que l'humain est une valeur fondatrice et emblématique de notre enseigne, nous savons que la diversité sociale est source de richesse et de performance pour l'entreprise.

Afin de répondre au risque d'affaiblissement du collectif, le Groupement U veille à la cohésion et à l'inclusion de tous, et prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs. Des accords d'entreprise spécifiques viennent adapter les dispositions légales et conventionnelles au contexte de U LOG, de Coopérative U ou de Info.U.

Nos politiques pour la diversité et l'inclusion sont les suivantes :

1. Lutter contre la discrimination à l'embauche.
2. Intégrer les jeunes.
3. Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes.
4. Accueillir le handicap.

#### 3.2.1.3.1 Lutter contre la discrimination à l'embauche

##### POLITIQUES

Dans ses processus de recrutement, le Groupement U veille à respecter les principes de non-discrimination posés par le cadre légal.

Afin de favoriser l'inclusion, l'ensemble des offres sur notre site de carrière mentionne cette phrase : « *Toutes nos offres sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Chez U, nous sommes fiers d'agir pour l'inclusion* ».

Coopérative U et U LOG ont établi respectivement une **Charte de Recrutement des Ressources Humaines** et une **Charte Emploi et Intégration** qui formalise les principes déontologiques et méthodologiques que les acteurs du recrutement, tant internes qu'externes, s'engagent à respecter.

De plus, du fait de l'ancrage territorial fort de l'Enseigne, Coopérative U et U LOG dialoguent avec leurs écosystèmes locaux pour aider à une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, du secteur d'activité et des métiers, pour faciliter l'accès à l'emploi et permettre en particulier aux jeunes de découvrir la diversité des métiers offerts par le Groupement U.

##### ACTIONS MENÉES

Au sein de Coopérative U, un nouveau Comité de Recrutement (CR) se réunit de façon hebdomadaire depuis 2025. Son objectif prioritaire est d'examiner le vivier de collaborateurs internes pour pourvoir les postes vacants et de promouvoir la mobilité interne, en se basant strictement sur les compétences des collaborateurs. En 2025 nous avons également participé aux forums et job datings afin de rencontrer des candidats dans toute leur diversité et leur faire découvrir notre secteur d'activité et les opportunités ouvertes dans nos métiers.

U LOG de son côté a poursuivi sa politique visant à faire de leurs managers, les recruteurs de leurs équipes. La quasi-totalité des managers ont ainsi été formés par les RRH sur les entrepôts, une formation interne qui aborde, entre autres sujets, la non-discrimination à l'embauche.

# 3.2 Politiques, actions et suivi

## 3.2.1.3.2 Intégrer les jeunes

### POLITIQUES

Pour attirer de nouveaux talents et s'enrichir de profils divers, le Groupement U est particulièrement attentif à l'insertion des jeunes et mène une politique volontariste de recrutement, d'accueil, de formation et de suivi des jeunes de moins de 30 ans, notamment via l'alternance, et en y associant ses salariés expérimentés pour les encadrer.

Le Groupement U s'attache à travers sa politique de marque Employeur, à faire connaître son organisation, ses valeurs, ses engagements ainsi que l'éventail de ses métiers notamment auprès des jeunes candidats ; via les réseaux sociaux professionnels, et sous des formats diversifiés (rédactionnels, podcasts, vidéos...), les collaborateurs sont invités à témoigner de leur expérience U, à illustrer leur quotidien dans l'Enseigne et à partager la passion de leur métier.

### ACTIONS MENÉES

#### Coopérative U

En 2025, nous avons initié un nouveau partenariat stratégique avec UniLaSalle, grande école d'ingénieurs en agronomie. Ce partenariat vise à attirer de nouveaux talents fortement sensibilisés aux enjeux de la RSE, des sciences du vivant et de l'agroalimentaire. Il permettra de recruter des profils spécialisés en Qualité, Sécurité, Sûreté, Environnement (QSSE) et issus des filières agricoles, contribuant à accélérer la transition alimentaire de nos offres pour une alimentation plus saine, durable et accessible à tous.

Coopérative U continue également l'accompagnement des alternants à travers un parcours d'intégration: tutorat de proximité, entretiens et livret de suivi dédié. Un séminaire spécifique vient compléter ce dispositif pour leur transmettre une vision globale de l'Enseigne et du Groupement U.

#### U LOG

U LOG a également participé à plusieurs événements organisés par nos écoles-partenaires dans l'objectif de mieux faire connaître l'entreprise, ses métiers et les opportunités d'emploi aux futurs jeunes diplômés.

La société continue à faciliter l'activité professionnelle des jeunes étudiants en proposant des contrats CDI à temps partiel. Ces contrats sont aussi pour eux une opportunité de découvrir concrètement nos activités logistiques et d'y poursuivre le cas échéant leur vie professionnelle.

Par ailleurs, sur certains de ses sites, U LOG a pu accueillir des actions locales du réseau des Écoles de la 2<sup>ème</sup> chance, qui proposent un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation.

## 3.2.1.3.3 Promouvoir l'égalité femmes/hommes

### POLITIQUES

A travers le respect du cadre légal et conventionnel, nous veillons à lutter contre toute forme de discrimination ou de harcèlement, qu'il s'agisse de recrutement, d'accès à une formation, de rémunération, de déroulement de carrière, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes. Des accords d'entreprises définissent formellement nos engagements et les actions concrètes dans cet objectif.

Le Groupement U considère l'entreprise comme un acteur de prévention des violences faites aux femmes et déploie depuis 2025 des actions renforcées en matière de lutte, d'accompagnement et de sensibilisation. Ainsi, des référents harcèlement sont désignés au sein des CSE des organisations, et une procédure commune de signalement est établie.

En complément, Coopérative U et U LOG ont mis en place des accords d'égalité professionnelle couvrant notamment la rémunération, les conditions de travail, la santé et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ils prévoient des mesures spécifiques pour accompagner la maternité et la parentalité, notamment via des aménagements du temps de travail et un accompagnement au retour de congé.

Par exemple, pour Coopérative U cet accompagnement se traduit notamment par : le maintien intégral de la rémunération sans condition d'ancienneté pour les congés de maternité, paternité et adoption ; l'octroi d'autorisations d'absence et d'aménagements horaires facilitant les parcours d'adoption, de PMA (Procréation Médicalement Assistée) et le suivi de grossesse ; la prise en compte complète de l'ancienneté durant le congé parental d'éducation.

Chez U LOG, l'accord prévoit notamment de favoriser le repos de la femme enceinte, d'adapter l'organisation du temps de travail de la femme enceinte et des jeunes parents, d'assurer un réaccueil au travail qualitatif après un congé de maternité, de paternité ou d'accueil d'enfant, de faciliter l'articulation vie familiale-vie professionnelle dans les mois précédant l'arrivée d'un enfant au foyer.

Enfin, les accords d'égalité professionnelle prévoient une communication spécifique pour mieux faire connaître tous ces dispositifs.

### ACTIONS MENÉES

En 2025, les équipes RH du Groupement U ont été formées à l'accompagnement des collaborateurs confrontés à des violences conjugales ou intrafamiliales.

Plus généralement, des référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes sont désignés au sein des CSE de Coopérative U et de U LOG, conformément au cadre légal. Une procédure commune en cas de signalement a été établie avec ces référents afin d'accompagner au mieux les salariés affectés. Des accords d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes encadrent les mesures prises par Coopérative U et U LOG et sont suivis au moins une fois par an par les commissions respectives.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

### Coopérative U

Coopérative U a défini un plan de prévention, lutte et accompagnement des collaboratrices ou collaborateurs victimes de violences intrafamiliales et elle a pérennisé un dispositif innovant de prise en charge et de protection des victimes.

Dans une démarche plus large, les personnes se trouvant dans une situation de besoin ou de détresse avérée, même sans notion de danger immédiat, ont également accès au dispositif. Celui-ci extrêmement réactif ouvre des droits à l'accompagnement psychologique, juridique, administratif et social avec des outils simples et des solutions pratiques (mise à l'abri d'urgence, mobilité professionnelle d'urgence, aménagement de planning, soutien psychologique, soutien juridique...). Ce dispositif est également accessible aux collaboratrices et collaborateurs des magasins.

### U LOG

Dans le cadre de l'accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle, un dispositif, réactif et pérenne, calqué sur celui mis en place par Coopérative U, de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales a été déployé en 2025 et continuera en début de 2026 avec une campagne d'affichage prévue.

Par ailleurs, en 2025, le guide de la parentalité a été mis à jour pour se conformer aux nouveautés législatives, un exemple est l'ajout d'autorisations d'absence pour les personnes engagées dans une PMA.

### 3.2.1.3.4 Accueillir le handicap

#### POLITIQUES

Coopérative U et U LOG souhaitent faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap sur quatre axes principaux :

- Recrutement et l'intégration des collaborateurs en situation de handicap.
- Accompagnement au quotidien dans leur évolution professionnelle avec des adaptations ou des aménagements de poste et/ou de temps de travail.
- Sensibilisation des collaborateurs de l'entreprise au travers d'ateliers, de rencontres et de formations.
- Collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs en situation de handicap.

À Coopérative U, un accord agréé relatif à l'emploi des travailleurs en situation de handicap bénéficie aux collaborateurs ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et aux collaborateurs « aidants familiaux » d'un proche reconnu handicapé. Il comprend des mesures concernant l'embauche, l'accueil et l'intégration, le maintien dans l'emploi, la formation, la communication et la sensibilisation de tous. Il encourage la collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs. Il accorde des aménagements organisationnels

et du temps de travail, inclut l'adaptation des postes de travail et prévoit la sensibilisation des RH et décideurs d'achat en matière de recours au Secteur du travail protégé et adapté.

Cet accord intègre l'allocation d'un budget individualisé pour l'accompagnement du salarié à la RQTH et la prise en charge de nouveaux actes de médecines douces, l'octroi de jours d'absence rémunérés en lien avec la situation du salarié pour se rendre à ses rdv médicaux ou séances de soins, l'élargissement de la définition d'aidant familial.

Sous l'égide d'un référent Handicap national rattaché à la Direction des Ressources humaines de Coopérative U, un interlocuteur RH référent est présent localement sur chaque site pour faciliter, accompagner et promouvoir le déploiement de cette politique, en collaboration avec des référents Handicap IRP locaux et des référents Inclusion Métier qui relaient également cette démarche au plus près des collaborateurs. Ensemble, ils constituent la communauté « Diversité et Inclusion », certifiée HandiManagement en 2022 et en 2023.

#### ACTIONS MENÉES

##### Coopérative U

Coopérative U intègre une formation dédiée à lutter contre les discriminations dans son parcours de formation « nouveaux managers » : Intégrer le handicap dans son rôle de manager U. Cette formation spécifique sur le handicap a été déployée vers l'ensemble des managers (plus de 500 déjà présents dans les effectifs sur la période 2022-2023).

Un e-learning sur mesure sur les troubles DYS (DYStinguons les Dys) a également été conçu pour Coopérative U avec un prestataire de formation. Ce module a été poussé à l'ensemble des collaborateurs en 2024 pour leur permettre de découvrir et de faire l'expérience des différents troubles DYS (dyslexie, dysplasie, dysorthographe, dyscalculie). Il est en accès libre sur la plateforme U Talents.

Des modules de e-learning spécifiques sont également accessibles à l'ensemble des collaborateurs via la plateforme de formation à la carte U Talents.

De plus, Coopérative U s'associe à de nombreux événements dans l'année pour sensibiliser ses collaborateurs : la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEEPH), la semaine nationale QVT, la journée des aidants... Nous en profitons pour proposer à nos collaborateurs des activités sur sites pour lever les tabous et comprendre tous les types de handicaps. Nous élargissons ainsi progressivement nos actions de sensibilisation à de nouvelles thématiques telles que les cancers et maladies chroniques, l'endométriose, le diabète, les neuro-atypies etc. avec l'objectif d'améliorer la prévention, les conditions de vie au travail et l'emploi. Des publications de la plateforme « U avec vous » sont régulièrement consacrées au thème du handicap et aux aidants.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

Comme chaque année, Coopérative U s'est mobilisée lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Nous avons mené 15 « duos days » en 2025.

Nous avons renforcé notre engagement en devenant membre de la Fondation Montpellier Business School. Notre action de mécénat est spécifiquement orientée vers le financement des études et de la vie scolaire de jeunes talents, luttant contre la discrimination et favorisant la diversité. Cet engagement a notamment permis de soutenir deux jeunes étudiants en situation de handicap dans la région Occitanie.

Enfin, nous continuons l'accompagnement au quotidien des collaborateurs en situation de handicap dans leur évolution professionnelle avec des adaptations ou des aménagements de poste et/ou de temps de travail et la sensibilisation des collaborateurs de l'entreprise au travers d'ateliers, de rencontres et de formations.

### U LOG

Pour 2025, un accent est mis sur le renforcement du plan d'action handicap. Tout d'abord, nous développons les temps forts autour du handicap. Nous pouvons citer la coordination des actions dans le cadre de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, au national, ainsi que plusieurs actions proposées pour les entrepôts. Au total, ce sont plus d'une vingtaine d'actions menées dans 13 entrepôts et au siège.

De plus, nous organisons des actions tout au long de l'année. Citons par exemple :

- Animation d'ateliers de sensibilisation auprès de leurs managers, et de leurs Responsables RH avec l'intervention de CAP EMPLOI.
- Mise à disposition d'une boîte à outils Handicap dans U TALENTS.
- Réunions d'informations et des conférences RH auprès des directions de sites pour sensibiliser aux enjeux de la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) et de l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Rappel des dispositifs mis à disposition par nos partenaires pour accompagner nos collaborateurs.

En mobilisant les référents Handicap (national et des sites) et en collaboration avec les RRH locaux, en 2025 U LOG a continué à faire vivre les dispositifs déjà existants :

- Accompagnement du Groupement U Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées (GIRPEH) à hauteur de 8 en 2025 contre 3 en 2024.
- Accompagnement des salariés en inaptitude avec une RQTH à leur sortie de l'entreprise, accompagnement/aménagement de poste, via CAP EMPLOI, l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et AZERGO (qui a pour vocation de proposer des « solutions ergonomiques pour mieux travailler »).
- Maintien de partenariats avec les Établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) et le secteur protégé.

### 3.2.1.3.5 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que le Groupement U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés sur le pilier de la mixité sociale et de l'égalité des chances.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Intégrer les jeunes	Part des recrutements en CDI sur l'année qui sont des jeunes de moins de 30 ans en %	42,2%	41%	-1,2 pts
Intégrer les jeunes	Nombre de collaborateurs en contrat d'apprentissage au 31/12/2025	210	223	6,2%
Intégrer les jeunes	Part de la masse salariale consacrée à l'apprentissage en %	0,787%	0,775%	-0,01 pts
Promouvoir l'égalité femmes/hommes	Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes* pour Coopérative U (/100)	99	99	0%
Promouvoir l'égalité femmes/hommes	Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour U LOG (/100)	89	89	0%
Promouvoir l'égalité femmes/hommes	Part de collaboratrices dans l'effectif (consolidé) en %	30,75%	31,10%	0,35 pts
Accueillir le handicap	Taux d'emploi de personnes handicapées (consolidé)	5,54%	5,78%	0,24 pts
Accueillir le handicap	Taux d'emploi de personnes handicapées de Coopérative U en %	5,4%	6,3%	0,9 pts
Accueillir le handicap	Taux d'emploi de personnes handicapées de U LOG en %	5,58%	5,57%	-0,01 pts

\* L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.

\*\* Cet indicateur a été mis en place en 2025 et ne dispose donc pas d'historique sur 2024.

### 3.2.1.4. Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolution

L'environnement du Groupement U est en mouvement constant sous l'effet des évolutions de la consommation, de l'environnement concurrentiel, des nouvelles réglementations, des évolutions technologiques, écologiques et sociétales. Ces changements sont aussi bien un facteur d'attention qu'une source d'opportunités pour nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus que la qualité de notre commerce repose sur la qualité des relations humaines que nous saurons créer. Pour cela, nous nous engageons à :

- Attirer et fidéliser les talents.
- Adapter et développer les compétences.

#### 3.2.1.4.1 Attirer et fidéliser les talents

##### POLITIQUES

Attirer les talents et les fidéliser permet de pérenniser les savoir-faire et de prémunir le Groupement U contre le risque de perte de vitalité du corps social de l'entreprise et ainsi faire face durablement aux changements nécessaires au maintien de la compétitivité de l'entreprise.

Nous souhaitons attirer dans le Groupement U les meilleurs talents de nos territoires, notre ambition est donc d'être l'employeur local de référence. Nous voulons garantir à nos candidats que chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement au travail.

Notre proposition de valeur Employeur s'articule autour de trois piliers que nous entendons incarner auprès de nos collaborateurs actuels et futurs, et autour desquels se rassemble la communauté de nos salariés :

- Nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes.
- Nous sommes fiers de notre marque, fiers d'être U.
- Chez U, la quête de progression se vit au quotidien.

Pour inciter de nouveaux talents à nous rejoindre, la marque Employeur est animée de façon continue à travers différents canaux. La politique d'inclusion et diversité à l'embauche présentée ci-dessus (voir section 3.2.1.3 Soutenir la mixité et l'égalité des chances) vient à l'appui de la promesse Employeur.

En particulier, Coopérative U opère pour l'ensemble du Groupement U le site Uemploi.com qui donne accès en un lieu unique à l'ensemble des offres disponibles au sein du Groupement U. De nombreuses ressources sont également mises à disposition des magasins comme des supports de communication (affiches, panneaux, vidéos) pour animer les campagnes Marque Employeur et un guide de bonnes pratiques du recrutement.

Pour accompagner la dynamique commerciale du réseau de magasins, U LOG procède à d'importants investissements dans les infrastructures (internalisation des sites prestés, agrandissements d'entrepôts, développement d'une mécanisation raisonnée et ciblée). Cela s'accompagne d'un plan massif de recrutements en CDI, avec la volonté de réduire le taux d'intérim, afin de fidéliser les collaborateurs

dans des métiers souvent en tension. Les objectifs de recrutement sont pris dans le cadre des accords collectifs. Si U LOG privilégie le recrutement en CDI, les fortes variations d'activité nécessitent tout de même de faire appel à une main d'œuvre temporaire, particulièrement attractive pour les jeunes et étudiants.

Dès l'étape de recrutement, le Groupement U s'attache à fidéliser ses futurs collaborateurs en améliorant la qualité et l'efficacité du processus. Des parcours d'intégration des nouveaux embauchés, accompagnés d'outils opérationnels, permettent d'accueillir et suivre les nouveaux collaborateurs dans leurs premiers mois d'activité.

Enfin, Coopérative U ainsi et U LOG renforcent la cohésion des équipes via des événements qui facilitent l'intégration des nouveaux entrants, font vivre la culture d'entreprise et concourent à fidéliser les collaborateurs.

##### ACTIONS MENÉES

###### Coopérative U

En 2025 un Guide du Manager Recruteur a été créé et sera présenté aux managers en 2026. Ce document formalise les bonnes pratiques de recrutement de l'entreprise, assurant une méthode standardisée, juste et efficace pour l'ensemble des embauches.

De même, l'ensemble du parcours d'intégration a été revu par les Ressources Humaines. Ce projet inclut la refonte des journées d'intégration (recrutement de nouveaux formateurs internes, refonte du programme, refonte des activités, renouvellement du matériel). Notamment, les journées d'intégration sont une occasion unique de faire découvrir nos métiers, notre univers magasin et nos valeurs aux nouveaux collaborateurs et de cette façon, contribuer à la fidélisation des talents et à la réduction du turnover. À compter de début 2026, nous proposerons que les collaborateurs des différents services puissent animer ces journées pour partager leurs connaissances de Coopérative U tout en les fidélisant également.

Enfin, nous pérennisons le déploiement de la plateforme « U Learning », dont l'offre de formation continue et les formats pédagogiques adaptés permettent aux collaborateurs de développer leurs compétences tout au long de l'année.

###### U LOG

En 2025, pour faciliter l'intégration des ses nouvelles recrues, U LOG a adapté aux publics des entrepôts puis déployé l'outil Workelo, mis en place chez Coopérative U en 2023 et proposé aux magasins U depuis 2024. Cette solution digitale permet d'améliorer l'expérience du candidat et du nouveau collaborateur, de baliser formellement ses étapes d'intégration et d'assurer un suivi de bout en bout de son dossier RH.

U LOG maintient des objectifs de recrutement très ambitieux pour atteindre environ 6 250 employés logistiques d'ici fin 2029.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

En raison d'un taux de sortie élevé, les Responsables RH travaillent sur des plans d'action renforcés incluant la présence à des salons, le sponsoring d'annonces sur Indeed, et des démarches avec France Travail et les acteurs locaux, en continuité avec les années précédentes.

La société poursuit en parallèle l'animation de son projet d'entreprise « PROPULS' ». Chaque site - entrepôts et services supports - anime désormais son plan d'action pour répondre aux attentes de ses collaborateurs sur les six piliers du projet. Selon les sites et leurs besoins spécifiques, diverses initiatives sont menées telles que des visites de partage de bonnes pratiques inter-entrepôts, des visites sécurité, des "Vis ma vie" avec les chauffeurs-transporteurs pour mieux comprendre les irritants de chacun, des animations locales autour du vivre-ensemble, des actions de sensibilisation au handicap, aux addictions, à la nutrition, au sommeil, etc.

En 2025, des réunions « cafés » avec les dirigeants de la société et une visite de bureaux pour les familles ont été organisées.

### 3.2.1.4.2 Adapter et développer les compétences

#### POLITIQUES

Convaincu que la performance sociale permet une performance économique durable, le Groupement U a la volonté de favoriser l'employabilité et le développement professionnel de ses collaborateurs en les rendant acteurs de leurs trajectoires, avec le soutien de leur manager et de leur DRH.

Nous souhaitons que chacun puisse être acteur de son parcours professionnel et nous mettons progressivement en œuvre des moyens pour faciliter la connaissance des métiers de l'entreprise, l'accès à la formation, l'expression des souhaits de mobilité des collaborateurs, la diffusion des opportunités d'emploi et la candidature à un nouveau poste. Ainsi, la promotion interne constitue un levier prioritaire de recrutement pour l'entreprise.

Les accords relatifs à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers mis en place par U LOG (GEPP) et par Coopérative U (GEPPMM) constituent le socle de cette politique. Ils prévoient des dispositifs d'accompagnement sur les sujets suivants :

- Développement des compétences.
- Accompagnement des carrières.
- Processus de mobilité interne.
- Accompagnement à la mobilité géographique.
- Dispositifs de mobilité externe.

A travers un management de proximité et des entretiens formalisés, réalisés tout au long du parcours professionnel, les collaborateurs peuvent développer un projet professionnel au sein du Groupement U en cohérence avec leurs souhaits et les besoins de l'entreprise.

Par ailleurs, au sein de Coopérative U une attention particulière est portée aux postes en évolution nécessitant la mise en œuvre de dispositifs de formation professionnelle, de mobilité, de reconversion et/ou de gestion de carrière. En complément, via sa structure de formation interne Force U, certifiée Qualiopi depuis 2021, l'entreprise met son expertise pédagogique à disposition des Associés du Groupement U et leur propose divers moyens pour accompagner le développement de leurs compétences et celles de leurs collaborateurs.

Pour U LOG, un des enjeux de la gestion des emplois et des compétences est de protéger la santé des salariés grâce à l'adaptation du travail notamment via la :

- Polyvalence des tâches, qui permet d'apporter de la diversité et de l'intérêt dans le travail, tout en luttant contre la pénibilité et en développant l'employabilité des salariés employés logistiques.
- Mécanisation ciblée et raisonnée des activités qui permet de lutter contre la pénibilité et d'en limiter les effets. Activement engagée dans la modernisation de l'exploitation de ses entrepôts, U LOG veille à accompagner l'évolution des compétences de ses salariés en lien avec la mise en œuvre de nouvelles technologies.

#### ACTIONS MENÉES

##### Coopérative U

L'année 2025 marque une période de transition suite au réajustement du calendrier du plan de développement des compétences. Après un démarrage ralenti au premier semestre (peu de formations ont été déployées en début d'année en raison de la période de recueil de besoins), le plan s'articulera désormais sur un cycle annuel allant de septembre à août.

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de l'employabilité, le déploiement des formations liées au projet Google Workspace à tous les collaborateurs de Coopérative U a été mené, soit environ 90 sessions de formation, 15 webinaires de lancement et la mise à disposition d'une bibliothèque en novembre et décembre 2025 ainsi que l'établissement d'une page U Talents dédiée ont été déployés pour retrouver tous les éléments du projet.

Des formations sur les négociations annuelles de Coopérative U ont également eu lieu. L'innovation de 2025 a été de former les collaborateurs et leurs binômes Associés ensemble pour harmoniser les outils et le langage utilisés. Tous les acheteurs de produits de grande consommation (PGC) au national ont été ainsi formés aux négociations.

Nous pouvons citer également la refonte du parcours Manager PEPS en 2025, avec un démarrage prévu en 2026 afin de le simplifier et de l'ajuster au contexte actuel de Coopérative U. Les sessions sur les fondamentaux du management ont également été maintenues.

Les thématiques RSE sont intégrées aux différentes offres de formation : mise en ligne d'un cours dédié à la démarche RSE au sein de Coopérative U, animation des ateliers RSE (ex : numérique responsable), fresque du climat, etc...

## 3.2 Politiques, actions et suivi

### U LOG

U LOG bénéficie d'un Plan de développement des compétences répondant à la fois aux besoins opérationnels des entrepôts (prévention/sécurité, transport, maintenance, gestion...), et aux forts enjeux managériaux de l'entreprise (notamment un parcours de formation managers riche et construit par les équipes internes).

En complément des ces formations majoritairement présentiels, U LOG a développé une offre e-learning qui s'est enrichie d'années en années. Ce sont près de 40 modules qui sont proposés aux collaborateurs, leur permettant de compléter leurs connaissances métiers, et de se poser sur divers sujets de développement personnel. En 2025, un nouveau module sur la démarche de réduction de l'empreinte environnementale a vu le jour, avec un accent sur les spécificités des entrepôts (panneaux photovoltaïques, zones végétalisées, réduction de la consommation d'électricité, fermeture des portes pour le froid...).

Face à son besoin grandissant en compétences « maintenance » (internalisation de la maintenance des mécanisations), et à la pénurie de profils techniques constatée sur le marché de l'emploi, U LOG a mis en œuvre un véritable parcours de formation maintenance. 58 collaborateurs attirés par le domaine, débutants ou déjà techniciens, ont bénéficié de formations spécifiques, adaptées à leur niveau de compétences et aux besoins de leur entrepôt. 280 modules de formation ont été ainsi dispensés au total, allant de l'initiation au perfectionnement. Ce vaste chantier de montée en compétences est une vraie réussite, à la fois pour le salarié et pour U LOG.

U LOG est également concerné par le passage à Google Workspace, en coordination avec Coopérative U et U Tech. La formation a commencé pour les équipes support et sera étendue aux entrepôts à partir de janvier, avec un transfert complet prévu pour l'été 2026.

### 3.2.1.4.3 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que le Groupement U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés sur le pilier de l'ascenseur social et du développement des compétences.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Fidéliser les talents	Turn-over CDI en %	9%	7,2%	-1,8 pts
Adapter et développer les compétences	Part de la masse salariale affectés à la formation continue en %	3,2%	2,6%	-0,6 pts
Adapter et développer les compétences	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	98 889	82 460	-16,6%
Adapter et développer les compétences	Nombre de contrats CDD et intérim transformés en CDI	456	404	-11,4%
Adapter et développer les compétences	Nombre de collaborateurs promus dans une catégorie supérieure	601	487	-19%

## 3.2.2 Travailleurs des chaînes de valeur

Coopérative U met sur le marché plus de 16 000 références de produits à marque U, fers de lance des engagements RSE de l'Enseigne. La conception et la production de ces produits permettent à Coopérative U de déployer ses politiques de Développement durable et d'établir autour de ces enjeux des partenariats dynamiques avec ses fournisseurs. Afin de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux droits sociaux et environnementaux via notre chaîne d'approvisionnement, nous mettons en place une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement et notre objectif est d'encourager les démarches RSE de nos fournisseurs.

### 3.2.2.1 Politiques

Comme précisé dans le chapitre suivant sur la conduite des affaires (voir section 4.2.2 Ethique des affaires), tous les fournisseurs et prestataires du Groupement U sont tenus de respecter la Charte Éthique et la Charte Fournisseurs. Ils doivent pleinement adhérer aux valeurs éthiques du Groupement U, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, au respect des droits humains et de l'environnement, à la promotion d'une concurrence libre, loyale et équitable et plus généralement, aux règles de droit et d'éthique des affaires que nous nous devons tous de respecter. Les fournisseurs et prestataires s'engagent à faire appliquer ces principes à leurs propres sous-traitants ou fournisseurs dans le cadre du contrat conclu avec le Groupement U.

En tant que piliers de nos engagements sociétaux, nos produits à marque U intègrent par ailleurs les enjeux environnementaux et sociaux dès leur conception et tout au long de leur cycle de vie. Cette volonté structure notre stratégie d'amélioration continue de notre offre autour des objectifs concrets détaillés dans ce rapport : garantir l'intégrité sociale de nos chaînes d'approvisionnement, réduire notre impact climatique, préserver la biodiversité via des modes de production durables et optimiser la gestion des ressources et des déchets.

La traduction opérationnelle de ces engagements est portée par deux types de politiques :

- Des politiques transversales qui constituent un socle commun d'ambitions pour l'ensemble de nos produits à la marque U. Par exemple, la réduction de l'impact climatique de notre offre Produits, la lutte contre la déforestation, la réduction de l'usage des plastiques, l'origine France...
- Des politiques adaptées à chaque univers de produit, qui complètent ce socle commun telles que nos politiques filières végétales, filières animales, produits de la mer.

En affichant des engagements ambitieux sur nos marques U, nous souhaitons que nos politiques créent un effet d'entraînement positif sur l'offre de marques tierces. La coconstruction avec les fournisseurs est un maillon essentiel de la mise en œuvre de nos politiques et de nos démarches.

Deux moyens coexistent pour atteindre le niveau d'ambition fixé dans nos politiques :

1. Des exigences, formalisées au travers de spécifications Qualité et Emballage et intégrées à nos cahiers des charges. Le niveau d'ambition lié aux exigences U peut donner lieu soit à une reconnaissance de labels ou de certifications dès lors qu'ils sont en adéquation avec notre ambition (ex : reconnaissance de la certification CRC sur la filière blé/farine), et/ou à des exigences spécifiques à Coopérative U (ex : substances controversées à exclusion de la composition du produit et de son emballage).
2. Un accompagnement dans le temps des fournisseurs et producteurs via des plans de progrès qui permettent d'identifier et mettre en œuvre des plans d'amélioration des pratiques en amont de notre chaîne d'approvisionnement. Des plans de contrôle permettent le suivi de ces politiques et l'amélioration continue des pratiques. Cette démarche s'illustre particulièrement dans la construction de partenariats tripartites avec les filières agricoles et d'élevage (voir section 3.2.3 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage »).

D'autre part, Coopérative U adhère à l'**Initiative for Compliance and Sustainability** (ICS), qui regroupe près de 70 enseignes du commerce de détail agissant ensemble pour l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le référentiel se base sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes fondamentaux des droits de l'Homme ainsi que sur les réglementations locales. La démarche est multisectorielle et concerne toutes les catégories de produits (textile, chaussure, produits électroniques, alimentaire et ameublement). Elle consiste à observer sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des prestataires indépendants habilités par ICS sur la base d'une trame d'audit commune à toutes les enseignes, développée par ICS.

Le référentiel d'audit intègre des problématiques liées aux conditions de travail (horaires abusifs, sécurité des locaux, équipements de protection des travailleurs,...), au recours au travail d'enfants, au travail forcé, aux pratiques disciplinaires abusives, au harcèlement, à la discrimination, à la liberté d'association et aux conditions de rémunération (non-respect des salaires minimaux par exemple).

## 3.2 Politiques, actions et suivi

A la suite de l'audit, les non-conformités sont identifiées et le site de production s'engage sur la réalisation des actions nécessaires pour lever ces non-conformités. Les données sont partagées entre toutes les enseignes travaillant sur un même site.

En adhérant à l'ICS, nous nous donnons pour objectif d'accompagner nos fournisseurs, via des démarches de progrès, dans le respect des droits de l'homme et des réglementations du travail internationales et locales. Nos fournisseurs s'engagent contractuellement au respect du code de conduite ICS et acceptent de faire auditer leurs sites de production. Les fournisseurs audités sont sélectionnés par Coopérative U sur la base d'une méthodologie interne d'analyse de risques qui prend en compte le pays de production, les résultats des audits précédents et le type de produit fabriqué. Coopérative U a pour objectif d'accélérer le rythme des audits sociaux afin que, d'ici fin 2027, des audits conformes et réalisés au cours des 2 dernières années (soit entre 2026 et 2027) aient été réalisés dans 100% des usines situées dans des pays à risque critique.

Cette démarche vient s'intégrer d'autre part à notre Plan de vigilance. En conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017, nous avons élaboré un Plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de Coopérative U et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Depuis la publication de notre premier Plan de vigilance en 2022, nous avons focalisé nos efforts sur notre cœur de métier : les produits MDD vendus en magasins référencés par Coopérative U. Au sein de cette activité, la priorité a été mise sur les produits alimentaires et non-alimentaires pour lesquels nous exerçons une influence directe c'est-à-dire les produits de la marque U et les produits frais vendus

dans les rayons traditionnels. Sur la filière Produits de Grande Consommation (PGC), les produits de la marque U représentent un tiers des volumes vendus.

Nous avons dressé une première cartographie des risques sur 15 familles de produits alimentaires et non-alimentaires vendus en magasins. Notre plan de vigilance cherche à prévenir les risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement de nos produits U, sur ces 15 familles. À partir de cette analyse, nous renforçons nos procédures d'évaluation fournisseurs et mettons en place des plans d'actions afin de mieux prévenir, atténuer et remédier aux risques identifiés. Ces plans d'actions prennent appui sur les politiques historiquement menées auprès de nos fournisseurs (politiques socles transverses, politiques filières, évaluations ICS, politique qualité) et sont renforcés le cas échéant sur les catégories les plus critiques.

Notre plan de vigilance est consultable sur notre site magasins-u.com. Un mécanisme d'alerte y est accessible afin de signaler l'existence ou la concrétisation de risques d'atteintes graves aux droits humains, à la santé, à la sécurité ou à l'environnement liés aux activités de l'entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement.

### 3.2.2.2 Actions menées

En 2025, Coopérative U a mis à jour sa méthodologie d'analyse et de cotation des risques afin de renforcer sa cartographie des risques. Cette nouvelle méthodologie permettra une revue de la priorisation des feuilles de route sur les risques identifiés fin 2026.

Pour diffuser et animer son plan de vigilance, Coopérative U s'appuie sur des référents Achats/QSSE par catégorie de matière première/produit. Ceux-ci sont formés sur le sujet et chargés de déployer la feuille de route dans leurs catégories. En 2025 certains référents ont contribué à tester la nouvelle méthodologie de cartographie des risques.

### 3.2.2.3 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que le Groupement U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés sur le respect des droits humains dans les chaînes de valeur.

Ces indicateurs ont été mis en place cette année et n'ont pas d'historique disponible sur l'année 2024.

Sujet	Indicateur	2024	2025
Travailleurs des chaînes de valeur	Nombre d'usines identifiées comme situées dans des pays à risque élevé*	-	626
Travailleurs des chaînes de valeur	Part d'usines situées dans des pays à risque élevé et évaluées ayant eu une note conforme (quelle que soit l'année de réalisation de l'audit)* en %	-	60%
Travailleurs des chaînes de valeur	Nombre de signalements via le mécanisme d'alerte en ligne	0	0

\* Ces indicateurs ont été mis en place en 2025 et ne disposent donc pas d'historique sur 2024.

# 3.2 Politiques, actions et suivi

## 3.2.3 Territoires et communautés locales

Fondée sur un modèle coopératif alliant la proximité, la qualité et l'humain, l'enseigne est étroitement intégrée et attachée au tissu économique de chaque territoire. Soucieuse de contribuer à la dynamique économique au plus près des magasins, Coopérative U privilégie une coopération locale en réseau qui bénéficie à tous - magasins, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients.

Pour soutenir les territoires, Coopérative U privilégie l'origine France, est aux côtés des PME et accompagne les filières agricoles et d'élevage.

L'ancrage local est un élément fondateur du Groupement U. C'est pourquoi le soutien à l'économie et aux produits français est une exigence majeure de notre politique d'achat, en premier lieu pour nos produits à marque U.

### 3.2.3.1 Privilégier l'origine France

#### POLITIQUES

Engagée auprès des filières agricoles françaises, Coopérative U sélectionne dès que possible des matières premières produites en France, tant pour les produits bruts que pour les ingrédients entrant dans la composition de nos produits à marque U. Avec les Filières U Origine France que nous contractualisons avec nos partenaires, nous renforçons la maîtrise de l'origine des produits bruts à marque U (voir la section ci-après « Accompagner les filières agricoles »).

En faisant appel, pour l'approvisionnement des produits à marque U, à des entreprises qui produisent, fabriquent ou transforment significativement en France, Coopérative U participe à soutenir l'emploi, au-delà des 80 000 emplois directs générés par le Groupement U. L'origine France est également une des exigences de notre cahier des charges pour nos Produits U Bio (hors agrumes).

#### ACTIONS MENÉES

Avec le développement constant des Filières U Origine France, tant en nombre qu'en volume d'affaires, Coopérative U permet la valorisation des produits et terroirs français, qu'il s'agisse du développement et du renouvellement contractuel de filières existantes (par exemple, le blé U pour la farine sachet en 2025) ou de la création de nouvelles filières nationales (par exemple, les légumes secs conventionnels et bio U en 2025) et régionales (par exemple, les filières porcines en région Nord-Ouest, et la filière bœuf Label Rouge).

Aujourd'hui, déjà 100% des produits bruts frais à marque U en fruits et légumes<sup>5</sup> et U Bio<sup>7</sup>, boucherie-volaille et charcuterie de porc à la coupe ainsi que la viande de porc de la charcuterie U vendue en libre-service et la totalité des produits laitiers à marque U (hors spécialités étrangères et fromages fondus) sont d'origine France.

Par ailleurs, Coopérative U porte également ses efforts sur l'origine France de ses produits U non alimentaires. Citons par exemple, le lancement en 2025, de la nouvelle gamme de Cuisson Inox Triply U Spécialiste.

<sup>5</sup> Hors agrumes, poivrons et raisins.

<sup>6</sup> Hors agrumes et bananes.

### 3.2.3.2 L'ancrage local et régional

#### POLITIQUES

Partie prenante de la dynamique des territoires, le Groupement U entend valoriser le savoir-faire des entreprises locales et participer à leur développement économique. Cette politique s'incarne au quotidien dans les engagements individuels de chacun de nos magasins sur son territoire. Chaque associé U, commerçant indépendant, inscrit son point de vente dans une dynamique locale.

Coopérative U accompagne cette politique des Associés par la démarche « U Local et Engagé ». 35 Associés référents, issus chacun d'un bassin de consommation, pilotent cette démarche aux côtés des équipes de Coopérative U. Ils sélectionnent des produits locaux et régionaux répondant à un ensemble de critères : être fabriqués et/ou transformés dans le bassin de consommation du Magasin U ou dans un rayon de moins de 50km autour du Magasin U concerné, justifier d'une matière première principale d'origine française, et par une entreprise implantée localement (TPE, PME ou ETI).

Les magasins U concernés s'engagent pour leur part à intégrer et signaler cette offre dans le parcours du client en magasin et sur le site CoursesU.com. Ces critères sont spécifiés dans une charte d'engagements réciproques entre l'Enseigne et son fournisseur. Des supports de communication spécifiques sont proposés aux magasins par Coopérative U pour identifier et valoriser leur offre « U Local et Engagé ».

Par ailleurs, les Associés contribuent à la dynamique de l'emploi local et s'engagent aux côtés des associations locales pour favoriser le dynamisme du territoire.

#### ACTIONS MENÉES

Chaque année, des salons sont organisés dans certains bassins de consommation permettant aux fournisseurs locaux de rencontrer les Associés U et leurs collaborateurs. En septembre 2025, Coopérative U et des Associés U de la région ont également été présents lors de l'événement « Terres de Jim » organisé par les Jeunes Agriculteurs en Seine Maritime.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

De même, Coopérative U apporte de la visibilité aux produits et fournisseurs locaux et régionaux tout au long de l'année, à travers 47 prospectus commerciaux consacrés à l'offre « U Local et Engagé » en 2025 ainsi qu'une rubrique dédiée sur les sites CoursesU.com des magasins où le consommateur peut retrouver l'offre locale et régionale accessible dans son drive magasin.

En juin 2025 le Groupement U s'est associé pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive aux Journées Nationales de l'Agriculture, événement soutenu par le ministère de l'Agriculture. Les magasins U se sont fortement mobilisés pendant quatre jours, de nombreux événements ont été organisés en magasins sous la bannière « Célébrons les producteurs de chez nous ». Ils ont accueilli les agriculteurs, producteurs, éleveurs locaux pour faire découvrir leur savoir-faire aux consommateurs, avec l'enjeu, là encore, de valoriser les filières et métiers agricoles.

Par ailleurs, pour ses produits U frais traditionnels, Coopérative U développe des produits issus de bassins de production régionaux. C'est le cas selon les régions de la viande hachée de bœuf U, des pommes de terre, des pommes et des carottes mais aussi de blés régionaux pour la fabrication de baguettes U régionales.

Coopérative U a consolidé son leadership sur le segment de l'offre locale.

**21,4%** la Part de Marché de U sur les Marques Locales à fin 2025  
Gain de **0,7 pts** vs 2024 au sein du rayon PGC-FLS\*

Source: Circana CAD P12 2025 [fin 28/12]  
(total Coopérative U vs total HMSM + E-Commerce).

### 3.2.3.3 Être aux côtés des PME

#### POLITIQUES

Engagés dans leur écosystème local et eux-mêmes entrepreneurs indépendants, les Associés des magasins U ont à cœur de soutenir et promouvoir les entreprises de leur territoire. De même, Coopérative U a la volonté de construire des relations d'affaires équilibrées avec ses fournisseurs tout en épaulant les entreprises des territoires de magasins U.

Ainsi, l'Enseigne s'est engagée avec la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) dans un partenariat à travers une charte d'engagements réciproques. Cette charte porte des objectifs de concertation en amont et en aval de la négociation commerciale, instaure une relation collaborative qui s'inscrit dans la durée et prévoit les moyens pour soutenir le développement des PME et fluidifier leurs relations avec l'Enseigne, notamment celles porteuses du label « PME+ », reconnues pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociétales et managériales. Elle vise aussi plus largement à promouvoir un commerce responsable, respectueux de l'environnement et des générations futures.

#### ACTIONS MENÉES

En 2025, dans le cadre de son partenariat avec la FEEF, Coopérative U a organisé une revue du marché et une plénière visant à fluidifier les échanges sur les spécificités et enjeux de la chaîne d'approvisionnement entre les PME et Coopérative U.

L'Enseigne a contribué à un événement en 2025, pour partager les objectifs et la stratégie d'entreprise à 5-10 ans, lors duquel deux distinctions ont été décernées à Coopérative U par la FEEF pour récompenser les meilleures collaborations avec les PME-ETI :

- L'une pour la baguette régionale Poitou-Charentes/Nouvelle-Aquitaine, fruit d'une filière locale et durable.
- L'autre pour le projet Reuse, consigne sur les soupes de poisson U saveur pour réduire les déchets d'emballage.

Également, tout au long de l'année des produits labellisés PME+ sont identifiés sur les sites CoursesU.com des magasins, où les consommateurs peuvent trouver un encart explicatif de ce label, et les produits locaux et régionaux issus de PME sont mis en valeur dans les supports commerciaux, comme précédemment signalé.

**16,1%** la Part de Marché de U sur les TPE/PME à fin 2025  
Gain de **0,9 pts** vs 2024

**13,6%** le poids de TPE-PME dans notre offre de produits PGC-FLS\*  
**+0 pt** vs marché

**12,7%** de notre chiffre d'affaires PGC-FLS\*  
**+1 pt** vs marché

Source : Circana CAM P12 2025 [fin 28/12]  
(total Coopérative U vs total HMSM + E-Commerce).

\*Produits de Grande Consommation et Produits Frais Libre-Service).

# 3.2 Politiques, actions et suivi

## 3.2.3.4 Accompagner les filières agricoles et d'élevage

### POLITIQUES

Par son ancrage dans les territoires, son rôle majeur dans l'alimentation des consommateurs et ses engagements environnementaux, Coopérative U est particulièrement concernée par la transformation durable du monde agricole. Aussi, Coopérative U est engagée dans le soutien au modèle agricole français, un modèle essentiel à la fois pour la souveraineté alimentaire et la préservation de la biodiversité. L'Enseigne va régulièrement à la rencontre du monde agricole pour y faire connaître ses valeurs et engagements (voir la section ci-avant concernant l'ancrage local et régional).

Coopérative U s'implique également depuis plus de 10 ans dans la construction de partenariats tripartites (distributeur - industriel ou transformateur - acteur de l'amont agricole) avec les filières agricoles et d'élevage. Nous partageons souvent avec nos partenaires du monde agricole une forte culture coopérative qui stimule le déploiement de nos Filières U. Avec ces partenariats en Filières U, nous accompagnons les producteurs dans la transition agroécologique et nous apportons un soutien concret au modèle agricole français.

Mise en œuvre pour les produits bruts U et pour les matières premières entrant dans la fabrication des produits à marque U, la contractualisation en Filière U intègre :

- Des engagements sur la durée, de 3 à 5 ans garantissant une certaine stabilité et visibilité aux acteurs agricoles.
- Des mécanismes tarifaires basés sur les coûts réels de production et renforcés par des primes filières.
- Une démarche de qualité des produits et une charte de progrès en matière d'environnement et/ou de bien-être animal.

Coopérative U accentue la dimension régionale de sa politique Filière U dans l'objectif de produire, transformer et commercialiser autant que possible au plus près des territoires. Nous visons de développer les contrats de Filières avec l'amont agricole (producteurs en direct, organisations de producteurs et coopératives) pour les produits à marque U.

Les Filières U constituent aussi un levier de déploiement de nos démarches en faveur de l'origine France, de l'agroécologie, du bien-être animal et de la réduction de l'impact carbone de l'amont agricole.

### ACTIONS MENÉES

En 2025, les Filières U ont été redéfinies : dorénavant, une Filière correspond à une matière première agricole unique, mais peut regrouper plusieurs contrats tripartites. Nous visons le développement de nos contrats de Filières, en nous appuyant sur les acteurs de l'amont agricole (coopératives, organisations de producteurs et producteurs directs), pour l'ensemble de nos produits de marque U. En 2025, de nouvelles Filières ont vues le jour :

- Végétales : légumes secs U (lentilles vertes, pois cassé, haricot lingots, pois chiche), légumes secs U Bio (lentilles vertes, blondes, pois cassés), blé U Bio (épicerie), Pomme de terre (chips).
- Animales : canard gras avec 3 contrats nationaux, bœuf Label Rouge.

Au sein des Filières existantes, de nouveaux contrats ont été mis en place :

- Végétales : blé Poitou-Charentes/Nouvelle-Aquitaine, jus de clémentine de Corse, champignons surgelés.
- Animales : lait cru pour le cantal entre-deux, lait cru pour le roquefort, lait BBC.

Nos démarches Filières U s'inscrivent dans la durée avec des renouvellements contractuels réguliers. Notons en 2025 le renouvellement de plusieurs filières :

- Au sein des Filières végétales : blé Auvergne Rhône-Alpes, blé Bretagne, pivoines, tulipes.
- Au sein des Filières animales : bœuf charolais BBC, agneau régional de l'Aveyron BBC.

Nous avons à cœur d'accompagner nos clients avec pédagogie autour du mieux manger. Des pages d'information dédiées à nos différentes démarches Filières U et à leurs bénéficiaires sont à leur disposition, sur notre site magasins-u.com et sur les sites CoursesU.com des magasins.

## 3.2.3.5 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que Coopérative U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés sur les enjeux liés au territoire.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Origine France	Part des sites de production des produits alimentaires* à marque U situés en France en %	74,6%	72,7%	-1,9 pts
Origine France	Part des produits alimentaires** à marque U comportant une matière première principale d'origine France en %	73,11%	70,45%	-2,66 pts
Origine France	Part des produits alimentaires* à la marque U dont au moins un site de production est en France en %	82,1%	67,1%	-15 pts
Origine France	Part des fruits et légumes des marques U (hors agrumes, poivrons et raisins) et U Bio (hors agrumes et bananes) d'origine France en %	100%	100%	0 pt
Origine France	Part des produits de la boucherie-volaille et charcuterie de porc vendus à la coupe d'origine France en %	100%	100%	0 pt
Origine France	Part des produits de charcuterie U vendue en libre-service (hors spécialités étrangères) d'origine France en %	100%	100%	0 pt
Origine France	Part des produits laitiers à marque U (hors spécialités étrangères et fromages fondus) d'origine France en %	100%	100%	0 pt
Être au côté des PME	Part de PME-ETI parmi les fournisseurs français de produits (hors approvisionnements directs des magasins) en %	70%	73,8%	3,7 pts
Être au côté des PME	Part des PME parmi les fournisseurs fabricants français de produits non marchands en %	85%	85%	0 pt
Soutien aux filières agricoles	Nombre de contrats de Filières tripartites	85	125	47,1%
Soutien aux filières agricoles	Nombre de producteurs engagés via des partenariats tripartites nationaux et régionaux	7 009	7 120	1,6%
Soutien aux filières agricoles	Nombre de produits U contractualisés en Filières	906	1 056	16,6%

\* Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels.

\*\* Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service.

\*\*\* Ces indicateurs n'étaient pas mesurés en 2024.

# 3.2 Politiques, actions et suivi

## 3.2.4 Consommateurs

Nos clients réalisent 30% de leurs achats de produits de grande consommation dans nos magasins. A cet égard, et considérant la grande diversité des produits et services vendus dans les magasins U, Coopérative U est particulièrement consciente de sa responsabilité en matière de sécurité et santé des consommateurs.

### 3.2.4.1 Santé et Sécurité des Consommateurs

Coopérative U veille en premier lieu à la conformité de ses actions avec les réglementations en vigueur. Deux engagements sont mis en exergue : assurer la sécurité des consommateurs et veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs.

#### 3.2.4.1.1 Assurer la sécurité des consommateurs

La sécurité des consommateurs s'articule autour de quatre grands axes : la surveillance de l'hygiène-qualité en magasin, la sûreté en magasin, le plan de suivi des fournisseurs de produits U et la sûreté des produits vendus.

#### POLITIQUES

##### Hygiène-Qualité des points de vente U

Guidée par le souci constant du respect des obligations réglementaires et de la satisfaction du client, Coopérative U a mis en place une politique de contrôle qualité et d'audit hygiène et qualité dans les points de vente. Cette politique est décrite au travers de la charte d'engagement des magasins U en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire, dite Charte Qualité, à laquelle chaque associé U est tenu d'adhérer en vertu de l'article 7 du règlement intérieur du Groupement U. Le contenu, proposé par l'instance Qualité Sécurité Environnement (QSE), est validé par le conseil d'administration du Groupement U qui en est le garant. Elle est revue en fonction des évolutions de la réglementation et/ou des exigences du Groupement U.

La plupart des magasins U ont identifié un référent QSE chargé d'animer le système de gestion de la qualité dans son magasin. La Direction Qualité et Durabilité de Coopérative U anime chaque semestre à leur intention des « clubs QSE », temps forts d'échanges et de partage autour des actualités et bonnes pratiques de l'Enseigne. Celles-ci sont également diffusées tout au long de l'année via l'intranet du Groupement U et regroupées dans le Plan de Suivi Hygiène-Qualité.

Ce Plan de Suivi Hygiène-Qualité encadre dans les magasins la mise en place de la Charte Qualité. Pour les magasins en France métropolitaine et en Corse, il implique des inspections et « visites conseils » sur le réseau discount, et des audits-conseils sur le réseau proximité. Ces audits-conseils sont également déployés dans les magasins des DOM, de Maurice, de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle-Calédonie et d'Afrique. Les audits donnent lieu à une notation qui définit le niveau qualité du magasin par rapport aux attendus de l'Enseigne. En fonction du niveau atteint, un accompagnement individualisé sous la forme de

« visites-conseils » permet de mettre en œuvre des plans d'actions et d'amélioration appropriés afin d'atteindre le niveau de sécurité sanitaire défini par l'Enseigne. Coopérative U s'appuie sur le référentiel d'inspection en sécurité sanitaire FSQS (Food Store Quality Standard) et sur des organismes d'inspection accrédités (certification Cofrac).

En complément, pour renforcer la sécurité des consommateurs, des audits qualité et hygiène sont réalisés dans les entrepôts annuellement.

##### Sûreté dans les points de vente U

Coopérative U accompagne les Associés U dans l'évaluation, la prévention et la maîtrise des risques liés à la sûreté dans leurs points de vente. Le but est à la fois de sécuriser les équipes de magasins et de protéger les consommateurs.

Le Plan de Maîtrise Sûreté et Malveillance recense l'ensemble des obligations et bonnes pratiques. Il est à disposition des Associés U sur l'intranet du Groupement U et est partiellement relayé auprès des collaborateurs en magasins dans le cadre des formations sécurité-incendie et du déploiement du Plan de Suivi Prévention des risques.

Le Plan de Suivi Prévention des risques, intégré au règlement intérieur de la Coopérative U, encadre le pilotage des risques liés à la sécurité des biens et des personnes dans les magasins (incendie, sécurité des biens, sécurité au travail, sûreté malveillance, aléas climatiques). Il donne lieu à un audit obligatoire renouvelé au minimum tous les deux ans et assorti d'un audit complémentaire pour les magasins non satisfaisants. Il concerne l'ensemble des points de vente (hors Export et Coop Atlantique).

À terme, Coopérative U vise à considérer les risques liés à la sûreté de la même manière que les risques liés à l'incendie, par des programmes de formation complets et des exercices ad'hoc périodiques pour chaque point de vente avec la collaboration étroite des pouvoirs publics.

##### Le plan de suivi des fournisseurs de produits U

Coopérative U est le premier metteur sur le marché des produits à marque U. Pour répondre à cette responsabilité réglementaire, Coopérative U a mis en place des exigences de qualité spécifiques, qui font l'objet d'une formalisation contractuelle avec le fournisseur. Le respect de ces exigences est évalué dans le cadre du référencement du produit et fait ensuite l'objet d'un suivi tout au long de sa vie.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

Un plan de suivi s'exerce via des plans de contrôles sur le produit, prélevé aléatoirement dans nos lieux de vente (analyses microbiologiques, physico-chimiques, nutritionnelles, contaminants, sensorielles) et via des audits du site de production. Ces contrôles et audits sont réalisés par des laboratoires externes indépendants et accrédités, formés à notre référentiel. Ils complètent les plans de contrôles menés par nos fournisseurs. Ces audits ont lieu tous les 2 à 4 ans pour les sites certifiés IFS ou BRC, selon l'analyse de risques, et tous les ans pour les sites non certifiés.

### Sûreté des produits vendus

Pour assurer la sûreté des produits vendus, Coopérative U dispose de procédures d'alertes sur ses produits en relation avec ses fournisseurs, U LOG, les magasins U et les consommateurs. Une alerte est une information relative à un produit ou à un lot de produits, et dont l'absence de traitement peut conduire à une situation pouvant nuire à la sécurité des consommateurs ou à l'intégrité de l'environnement. En fonction de sa criticité, une alerte peut amener au retrait du produit de la vente, voire à son rappel chez les consommateurs.

Lorsque la détection d'une anomalie Produit au sein de l'Enseigne donne lieu à l'ouverture d'un dossier d'alerte, un manuel de procédures décrit les actions à mener pour chaque partie prenante, qu'il s'agisse d'un produit de la marque U ou d'une marque nationale. Ces procédures sont régulièrement mises à jour et diffusées aux acteurs concernés par la Direction Qualité et Durabilité de Coopérative U, qui assure la supervision du dispositif et rend compte des actions menées. La qualité de gestion des alertes par les magasins fait partie des grilles d'audits du Plan de Suivi Hygiène-Qualité et est donc régulièrement contrôlée.

Par ailleurs, l'accompagnement et le traitement des réclamations de tous nos clients est au cœur de notre démarche de service. Nous avons déployé des canaux spécifiques pour faciliter l'accès de nos services aux personnes sourdes ou malentendantes. Enfin, nous appliquons des protocoles de sécurité rigoureux, tels que la cosmétovigilance, permettant de réagir promptement en cas de signalement d'allergies et de garantir ainsi la sécurité de nos consommateurs.

### ACTIONS MENÉES

#### Hygiène-Qualité des points de vente U

En complément des « clubs QSE » régulièrement animés auprès des magasins U, des webinaires intitulés « Focus QSE » ont été mis en place en 2025 tous les trimestres et sont l'occasion d'approfondir les enjeux de Qualité, Sécurité et Environnement. Ces sessions permettent d'explorer une thématique unique de manière exhaustive avec les collaborateurs en magasin. Les premières éditions ont notamment porté sur la lutte contre le gaspillage et le déploiement du parcours « Climat magasin » dédié au bilan carbone.

#### Le plan de suivi fournisseurs de produits U

En 2025 Coopérative U a mené des plans de contrôle tout au long de l'année, conformément à sa politique.

#### Sûreté des produits vendus

Une enquête de satisfaction (CSAT) a été menée en 2025 sur la ligne Cristal des magasins U, qui traite les réclamations de nos clients. Elle vise à évaluer la qualité de l'accueil, à valoriser le savoir-faire de nos conseillers et à identifier les axes d'amélioration prioritaires. Avec un taux de retour de 24% - une performance remarquable pour le secteur alimentaire - l'enquête révèle un excellent niveau d'engagement : 87% de nos clients se déclarent satisfaits de la prise en charge de leur demande.

De plus, en 2025 plusieurs chantiers ont été identifiés pour faire évoluer les outils de gestion des alertes et seront menés en 2026-2027.

### 3.2.4.1.2 Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé des consommateurs

#### POLITIQUES

L'alimentation, à la fois source de plaisir et facteur de santé, contribue à la préservation d'un bon état de santé. À l'inverse, une nutrition inadaptée est un facteur de risque des principales maladies chroniques : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition. Ainsi la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire fait partie des préoccupations premières des consommateurs français (cf baromètre des produits biologiques en France de 2024 réalisé par L'ObSoCo pour l'Agence Bio).

Pour la marque U, l'Enseigne s'attache donc à proposer des produits sains et de qualité, que nos clients puissent consommer en confiance. Cela passe par une responsabilité sur l'apport nutritionnel et la composition des produits alimentaires, mais aussi par la suppression dans les produits alimentaires de substances et additifs suscitant des interrogations des consommateurs quant à leurs potentiels risques pour la santé.

#### Qualité nutritionnelle

Sur le plan nutritionnel, notre responsabilité se traduit en quatre grandes ambitions :

- Privilégier les matières premières présentant les meilleures caractéristiques nutritionnelles (fibres, matières grasses végétales, matières premières animales sous démarche Bleu-Blanc-Cœur).
- Garantir le profil nutritionnel de nos produits à marque U.
- Garantir l'existence d'une offre adaptée aux besoins spécifiques (sans gluten, végétarienne, allégées en sel et/ou matières grasses et/ou sucres).
- Fournir une information claire et transparente au consommateur.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

Coopérative U s'appuie notamment sur le Nutri-Score, en s'engageant à son affichage sur les produits MDD auprès de Santé Publique France. Ainsi 100% des produits de la marque U porteurs d'une mascotte à destination des enfants affichent un Nutri-Score A, B ou C. Coopérative U travaille à mentionner le Nutri-Score sur l'ensemble des packagings des produits de la marque U éligibles<sup>8</sup> et l'indique déjà sur les sites de vente en ligne CoursesU.com des magasins. Elle invite également ses fournisseurs de marques nationales à lui communiquer le Nutri-Score de leurs produits afin de publier l'information sur le site CoursesU.com.

### Substances controversées

Par ailleurs, Coopérative U met en place une politique de retrait des substances controversées (additifs alimentaires autorisés par la réglementation) qui vise à identifier, supprimer ou substituer ces substances (ex : conservateur benzoate de sodium) de la composition des produits à la marque U, chaque fois qu'une alternative technologique existe. Pour cela, en collaboration avec un tiers expert, Coopérative U s'est doté d'une mécanique robuste pour identifier, cartographier et classer de façon dynamique les différentes substances. Cette méthodologie classe le niveau de controverse d'absence à avérée et repose sur 2 piliers :

- Pilier « alerte réglementaire et scientifique » : notation de la substance en fonction de la nature du danger (cancérigène, mutagène, reprotoxique, allergène) et des réglementations transversales basées sur la toxicité.
- Pilier « sociétal » : notation de l'appréciation de nos clients, de l'opinion publique, des ONG et des autres enseignes sur l'utilisation de cette substance.

Ces notations instruisent ensuite la priorisation par Coopérative U des substances les plus controversées sur lesquelles sont menés des plans d'action. L'évaluation des substances est actualisée tous les trois ans.

Cette méthodologie est appliquée à tous les produits alimentaires, cosmétiques et d'entretien de la marque U. Les plans d'action sont ensuite spécifiques aux catégories de produit, alimentaire d'une part, cosmétique et entretien d'autre part. Il est important de préciser que toute substance faisant l'objet d'une interdiction réglementaire est, par définition, exclue de la présente évaluation.

### ACTIONS MENÉES

#### Qualité nutritionnelle

Coopérative U a fait le choix de commercialiser des gammes complètes de produits U sous démarche Bleu-Blanc-Coeur. Celle-ci vise entre autres à améliorer le profil des acides gras dans les produits d'origine animale grâce à une alimentation animale naturellement riche en Oméga 3, à base de graines de lin, d'herbe, de lupin, etc. À fin 2025, près de 345 produits U sont labellisés Bleu-Blanc-Coeur : œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

Concernant le Nutri-score, il est calculé et affiché sur courses U pour 100% des produits éligibles et à fin 2025, 99% des produits éligibles le portent sur leur emballage. Suite aux travaux scientifiques et aux retours d'expérience, une nouvelle version de l'algorithme de calcul du Nutri-Score a été validée en 2025, entraînant la mise à jour du packaging des produits existants et l'application du nouvel algorithme aux nouveaux produits.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN) et sur la base des travaux scientifiques de l'ANSES, Coopérative U participe aux groupes de travail sur des accords collectifs volontaires par famille de produits. Ces échanges multipartites visent à améliorer le profil nutritionnel des familles de produits alimentaires les plus impactantes en matière de santé publique : diminution des teneurs en sel, sucres et/ou matières grasses, augmentation des teneurs en fibres. Fin 2025, toutes les références de la marque U concernées par la réduction de sel sont désormais conformes. De plus, Coopérative U s'est engagée sur un plan de réduction de la teneur en sucre sur les 5 prochaines années en travaillant principalement sur certaines catégories identifiées comme prioritaires au regard de leur fréquence de consommation, volumes vendus et cible consommateurs (exemple : yaourts, boissons, plats cuisinés...).

Enfin, nous souhaitons accompagner nos clients par la pédagogie autour du mieux manger. Ainsi les consommateurs peuvent trouver des recettes faciles à réaliser et de saison sur le site CoursesU.com des magasins. De plus, toutes les informations relatives à la composition des produits U sont disponibles sur la plateforme d'information gratuite Allergobox.

### Retrait des substances controversées

En 2025, nous avons procédé à une réévaluation des substances utilisées dans la fabrication des produits DPH (droguerie, parapharmacie et hygiène) et nous avons actualisé notre liste de substances controversées pour les cosmétiques.

En collaboration avec ses fournisseurs, Coopérative U a poursuivi la révision des recettes et cahiers des charges des produits alimentaires existants pour rechercher des solutions alternatives. Nous pouvons citer à titre d'exemple, la validation de 6 nouvelles recettes pour des vinaigrettes (produits à sortir en 2026), la révision d'un vinaigre pour supprimer une substance controversée (produit sorti en 2025) et la révision d'une référence de cake aux fruits pour supprimer 2 substances controversées.

<sup>8</sup> Denrées alimentaires préemballées soumises à une déclaration nutritionnelle obligatoire et hors catégories réglementairement exclues.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

### 3.2.4.1 3.2.4.2 Consommation Responsable

#### POLITIQUES

Avec 12,7% de part de marché, le Groupement U est conscient de son rôle dans la transformation sociétale. Le Groupement U sait être attendu par les consommateurs sur la sincérité de son discours, l'exemplarité de ses actes et son écoute de la société. Cette mission s'incarne dans notre vision d'un autre commerce, porté par la promesse « des valeurs fortes et des prix bas ». Cet engagement double nous permet de faciliter de nouvelles façons de consommer tout en limitant notre impact.

Face au risque de développement d'une consommation surutilisée de ressources, l'engagement porté par Coopérative U s'articule autour de deux ambitions :

- Proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux.
- Éclairer le consommateur dans ses choix.

En développant des produits sûrs et sains, accessibles à tous, en agissant pour la réduction des déchets et du gaspillage, en réduisant notre empreinte carbone, en contribuant à la transformation durable du monde agricole et à la dynamique des territoires, Coopérative U permet à ses clients de choisir une consommation attentive à ses impacts environnementaux et sociaux.

Les bénéfices sociétaux des produits U portent sur quatre grands thèmes :

- Utilisation de matières premières agricoles françaises ;
- Qualité des ingrédients utilisés (sans sucres ajoutés, sans colorant, etc.).
- Fabrication ou transformation par des entreprises françaises, génératrices d'emplois.
- Gestion durable des ressources.

Notre objectif est que la majorité des produits U de grande consommation contribuent à au moins un de ces bénéfices sociétaux. Ceux-ci sont indiqués sur le packaging de nos produits, sur le site [magasins-u.com](https://magasins-u.com) et sur les sites [CoursesU.com](https://coursesu.com) des magasins.

Conformément à la réglementation, les qualités et caractéristiques environnementales des produits U et des produits que nous importons sont également visibles sur notre site [magasins-u.com](https://magasins-u.com). Cela couvre notamment, selon les catégories de produits concernées, l'incorporation de matière recyclée, la compostabilité, les possibilités de réemploi, la recyclabilité, la présence de substances dangereuses, de métaux précieux ou de terres rares, la traçabilité et la présence de microfibres plastiques.

En matière de communication commerciale, Coopérative U adhère au dispositif « contrat climat » mis en place en 2022 par les pouvoirs publics. Ainsi elle souscrit à plusieurs engagements concernant le type de produits mis en avant, les modes de vie et comportements à encourager, les modes de production des communications commerciales, la sensibilisation de ses équipes aux bonnes pratiques. Ceux-ci sont consultables sur le site <https://www.publicite-responsable.ecologie.gouv.fr>.

Enfin, Coopérative U se tient à l'écoute des consommateurs et de leurs attentes. Son service de Relations Consommateurs traite les demandes concernant les produits et les services U, et intervient comme facilitateur entre le client et le magasin U lors des résolutions des litiges. De plus, Coopérative U mène des études consommateurs ad'hoc et anime une communauté « Ateliers U » d'environ 10 000 clients qui sont régulièrement consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U.

#### ACTIONS MENÉES

Coopérative U est signataire du manifeste sur l'origine des produits alimentaires qui nous engage à communiquer sur l'emballage l'origine géographique de l'ingrédient primaire (ingrédient qui constitue plus de 50% du produit ou qui est habituellement associé à la dénomination de ce produit par les consommateurs) utilisé dans les produits alimentaires à marque U. Coopérative U s'est également engagée dans la démarche volontaire Origin'Info dont le logo est désormais présent sur les produits de la nouvelle marque U de nos Régions et les produits filières. À partir de 2026, le logo au format QR code sera progressivement apposé sur les produits de marque U contenant une des matières premières agricoles suivantes : viande, lait, fruits, légumes et céréales.

Dans un objectif de transparence sur les produits et leur empreinte écologique, Coopérative U déploie début 2026 l'affichage environnemental textile sur les jeans et T-shirts. Cette démarche volontaire montre le coût environnemental d'un vêtement sous forme de score en points d'impact, calculé sur l'ensemble du cycle de vie selon une méthode française. Ce score permettra aux consommateurs de comparer les produits et de faire un choix éclairé.

Coopérative U a également établi une Chaire de Recherche de quatre ans en collaboration avec l'école de commerce Audiencia. Cette initiative, impliquant directement les étudiants, est dédiée à l'étude approfondie des comportements d'achat des consommateurs en magasin, fournissant ainsi des données essentielles pour optimiser nos pratiques et notre offre.

## 3.2 Politiques, actions et suivi

Par ailleurs, la marque U Nature met en vente des produits d'hygiène, d'entretien et de soin des animaux, apportant une alternative plus écologique par rapport aux produits conventionnels. Elle s'appuie sur des repères clairs de qualité et d'engagement tels que les labels EcoSoins, Ecodetergents, Ecolabel, Nordic Swan et FSC, et la certification NF environnement. À fin 2025, la marque U Nature compte autour de 88 références.

Contribuer à une consommation plus responsable passe aussi par l'offre de services aux consommateurs. Coopérative U développe ainsi des bornes de collecte de déchets du quotidien pour le recyclage, la location de matériel pour des usages occasionnels tels que les fêtes et événements, la vente sans emballage ou en vrac, des expérimentations de contenants réemployables.

Notre démarche environnementale de réduction des déchets (voir section 2.2.5 Utilisation des ressources et économie circulaire) participe également à cet objectif.

Enfin, dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat, Coopérative U a par exemple renouvelé le dispositif « 150 produits U à prix coûtant<sup>9</sup> » tout au long de l'année, y compris une offre hebdomadaire de quatre fruits et légumes, donnant accès au plus grand nombre à une alimentation équilibrée et de saison. En 2025, pour la première fois, l'offre fruits et légumes à prix coûtant inclut des produits bio, facilitant aussi l'accès à une alimentation plus saine au meilleur prix.

### 3.2.4.3 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que Coopérative U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés sur les enjeux liés aux consommateurs.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Assurer la sécurité	Part des sites de fabrication des produits U de grande consommation audités sur l'Hygiène-Qualité il y a moins d'un an en %	83,5%	77,2%	-6,3 pts
Assurer la sécurité	Part des fournisseurs U Bazar audités sur la qualité et la sécurité des produits il y a moins de deux ans en %	61,4%	57,9%	-3,5 pts
Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé	Nombre de produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur	298	345	15,8%
Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé	Part de produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétarien) en %	0,5%	1%	0,5 pts
Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé	Part des produits U éligibles au Nutri-Score qui le mentionnent sur leur packaging en %	93,1%	99,8%	6,6 pts
Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé	Part des produits U éligibles au Nutri-Score qui le mentionnent sur leur page sur le site CoursesU.com en %	100%	100%	0 pt
Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé	Part des produits U porteurs d'une mascotte à destination des enfants affichant un Nutri-Score A, B ou C	100%	100%	0 pt
Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé	Nombre de substances réévaluées* dans le domaine des produits alimentaires** à marque U	343	343	0%
Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé	Nombre de substances réévaluées* et considérées comme controversées* à l'issue de notre mécanique d'évaluation	136	134	-1,5%
Veiller à l'équilibre nutritionnel et la santé	Nombre de substances supprimées* des produits alimentaires** à marque U ou n'y ayant jamais été utilisées	112	114	1,8%

\* Hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U.

\*\* Épicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels.

<sup>9</sup> Conformément à la réglementation, le prix coûtant constitue le seuil de revente à perte, affecté d'un coefficient de 1,10 pour les produits alimentaires à l'exception des produits exclus par la réglementation.



# Informations en matière de conduite des affaires

## 4.1 Contexte et IRO

## 4.2 Politiques, actions et suivi

4.2.1 Le bien-être animal

4.2.2 Éthique des affaires

4.2.3 Relations fournisseurs

4.2.4 Protection des données



# 4.1 Contexte et IRO

En tant qu'acteur majeur de la grande distribution, notre responsabilité dépasse le cadre de nos opérations propres pour s'étendre à l'ensemble de notre chaîne de valeur. Dans un marché globalisé, nous faisons face à des enjeux cruciaux : la préservation de la souveraineté industrielle et agricole via un soutien indéfectible à nos fournisseurs PME, et la garantie de standards élevés en matière de bien-être animal, répondant ainsi à une exigence croissante de nos consommateurs.

Parallèlement, la sécurité de nos échanges et la probité de nos pratiques constituent le socle de notre contrat de confiance avec nos parties prenantes. Nous nous engageons dans une lutte proactive contre la corruption et les pots-de-vin, tout en renforçant notre vigilance face aux menaces numériques. À l'heure où les cyberattaques visent de plus en plus le vol de secrets d'affaires, la protection de nos données (internes et externes) et de notre savoir-faire est devenue un enjeu de pérennité stratégique. La bonne conduite des affaires n'est plus seulement une obligation légale, mais un levier de différenciation et de durabilité pour Coopérative U.

Voici la liste des impacts, risques et opportunités matériels identifiés par Coopérative U et ses filiales (ci-après « Groupement U ») en matière de conduite des affaires.

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>Bien-être animal</b>	Risque	Non conformité au bien-être animal	Campagne de dénigrement de l'Enseigne par les parties prenantes à cause de la non conformité au bien-être animal.	Activités propres
<b>Corruption et versement de pots-de-vin &amp; respect du droit des affaires</b>	Risque	Sanctions relatives au non respect du droit des affaires et de la conformité à la loi Sapin II	Des actes de corruption ou contraires à l'éthique au sein de Coopérative U pourraient conduire à des risques juridiques et réputationnels importants. Tout manquement à la réglementation peut notamment aboutir à des sanctions financières.	Activités propres
<b>Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement</b>	Impact négatif	Déséquilibre des relations d'affaires	Déséquilibre des relations d'affaires pouvant provoquer une dépendance et mettre en insécurité financière les plus petits fournisseurs.	Activités propres aval
<b>Protection des données personnelles</b>	Risque	Cybersécurité, vol de données stratégiques et gestion des risques juridiques	Vol de secrets d'affaires notamment à la suite d'une cyberattaque. Des sanctions judiciaires (RGPD...) en cas de cyberattaque générant un vol de données, et réclamations des clients, collaborateurs, partenaires et fournisseurs. La protection contre les cyberattaques entraîne également des coûts.	Activités propres

## 4.2.1 Le bien-être animal

### 4.2.1.1 Politiques

Depuis 2015, le code civil reconnaît les animaux comme des êtres sensibles. Agir pour leur bien-être tout au long de leur vie est à la fois une exigence éthique et une condition essentielle pour la qualité de nos produits, compte tenu de la variété de produits alimentaires d'origine animale commercialisés par les magasins U (lait, œufs, viandes, produits élaborés, etc.).

Les plans de progrès de nos filières sur le bien-être animal vont au-delà de la réglementation sanitaire. Par conséquent, nous travaillons activement à l'amélioration des conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux d'élevage, en demandant :

- Un accès à de l'eau propre en permanence et à une alimentation adaptée aux besoins de l'animal, notamment vis-à-vis de son stade physiologique.
- Un espace de vie approprié comprenant des abris et des aires de repos confortables, des contacts avec des congénères ainsi que la possibilité d'exprimer les comportements naturels de son espèce.
- Des soins vétérinaires adéquats, avec notamment un diagnostic et un traitement rapide et efficace des problèmes de santé animale (suppression des antibiotiques systématique sauf quand l'état de l'animal en requiert).
- Des conduites d'élevage, de transport et d'abattage appropriées, n'induisant pas de souffrance inutile (absence de mutilations et de l'attache).
- Des exigences spécifiques sur le transport et l'abattage sont imposées contractuellement (durée de transport réduite à son minimum, aménagement des camions adapté à la durée de transport). Concernant l'abattage, l'étourdissement est un prérequis et Coopérative U exige des audits de tierce parties sur ce sujet.

Cette politique repose sur les **engagements publics** pour certaines espèces (lapin, poulet de chair, poules pondeuses) pour affirmer ouvertement notre cheminement vers des élevages plus respectueux. Ils s'appliquent à l'ensemble de nos produits à marque U (U, U saveurs et U Bio), vendus en France et dans tous les magasins présents hors France (<2% de notre activité). Notre viande brute à Marque U est fabriquée en France avec des animaux français quel que soit le pays d'exportation.

- **Œufs coquilles** : depuis fin 2020, 100% de nos œufs à la marque U sont issus de poules élevées en plein air. Depuis 2023, toutes les poules sont issues du sexage in ovo conformément à la réglementation. D'ici fin 2026, 100% des œufs coquilles de marques nationales seront issus de poules élevées hors cage. Nos œufs coquilles sont français et ne proviennent pas de systèmes combinés.
- **Œufs ingrédients** : pour nos produits à la marque U, nous prolongeons de 2 ans notre engagement d'approvisionnement en œufs hors cage afin d'atteindre les 100% d'ici fin 2027.
- **Poulet** : notre ambition est que d'ici fin 2026, 100% des poulets à la marque U vendus entiers ou découpés, ainsi que les Produits U élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet satisferont aux critères du Better Chicken Commitment.
- **Lapin** : d'ici à fin 2026, notre ambition est que 100% des lapins (viande fraîche) à la marque U soient élevés hors cage et bénéficient d'un enrichissement spécifique à leur espèce (sol confortable, objets à ronger).
- **Dinde** : depuis 2020, nos dindes (viande fraîche) à la marque U ne sont plus débecquées ni dégriffées.

De façon générale, nous distinguons nos standards actuels, de nos objectifs de transformation des modes de production à long terme.

Nos **acquis et standards** appliqués sont les suivants :

- **Obligation d'un étourdissement préalable** pour l'ensemble des espèces avant l'abattage est strictement inscrite dans nos cahiers des charges.
- **Santé raisonnée**. Nous avons banni l'usage systématique des antibiotiques pour les lapins, poulets et porcs. Leur recours est limité au strict nécessaire thérapeutique afin de lutter activement contre l'antibiorésistance.

Par ailleurs, nous avons défini 3 grandes ambitions et axes de progrès sur lesquels nous travaillons. Il s'agit de :

- La suppression des cages. Nous nous engageons à l'arrêt complet de l'utilisation des cages dans les élevages, en priorité pour les lapins, les poules pondeuses et les truies.
- La fin des mutilations. Nous nous engageons à supprimer toute mutilation jugée inutile, notamment la castration des porcs ou le débecquage des dindes.

Développement du « sans antibiotique ». Au-delà de la réduction globale de l'usage des antibiotiques, nous développons des gammes spécifiques de produits garantis «sans traitement antibiotique» en élevage dès que les conditions de production le permettent.

Coopérative U s'engage à reporter publiquement et annuellement sur l'avancée de ces engagements.

## 4.2 Politiques, actions et suivi

### Transformation des filières agricoles

La contractualisation en Filière U (voir 3.2.3.4 Accompagner les filières agricoles et d'élevage) nous permet de porter nos plans de progrès en matière de bien-être animal dans chaque espèce concernée. Nous nous attachons désormais à pérenniser les Filières U existantes et à développer notre offre de produits.

Par ailleurs, 100% de notre offre Filière U est couverte par un des labels ou démarches suivants : Viande de Porc Français, Volailles Française, Viande de Bœuf Française, Bleu-Blanc-Cœur, Partenariat sur la démarche Nouvelle Agriculture®, cela garantit notamment des audits d'élevages réguliers sur toutes les filières.

### Construction de nouveaux référentiels

Convaincus que les avancées liées au bien-être animal ne peuvent être effectives qu'en associant les différentes parties prenantes, nous adhérons également à plusieurs initiatives de progrès :

- Depuis 2019, Coopérative U est membre du Laboratoire d'Innovation Territoriale (LIT) « Ouest Territoires d'Élevage » piloté par l'INRAE qui vise à accompagner les filières animales dans l'amélioration du bien-être et de la santé animales.
- En février 2020, Coopérative U a également rejoint l'Association Étiquetage Bien Être Animal (AEBEA) pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits.

À travers ces initiatives, nous participons à la construction de référentiels techniques partagés permettant l'évaluation du bien-être animal par espèce, de l'élevage jusqu'à l'abattage.

#### 4.2.1.2 Actions menées

En référence aux cinq libertés de l'animal posées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en collaboration avec les différentes parties prenantes concernées (producteurs, associations, experts vétérinaires, éthologues), nous avons construit et mettons en œuvre un plan d'action bien-être animal adapté à chacune des espèces que nous commercialisons.

Notre démarche de Bien-Être Animal (BEA), initiée en 2019, est désormais menée sur les 12 espèces animales suivantes : poules pondeuses, poulet, porc, lapin, bœuf, dinde, vache laitière, canard, chèvre, brebis, agneau, veau.

Les plans de progrès associés font l'objet de revues annuelles et notre objectif est d'augmenter d'année en année la part de références à marque U sous démarche Bien-Être Animal.

En complément, depuis juin 2022, Coopérative U ne référence plus de viande de cheval provenant en dehors de l'Union Européenne.

En 2025, les mesures mises en place sont les suivantes :

- **Poulets de chair** : en 2019, Coopérative U s'est engagée à respecter les critères du Better Chicken Commitment pour 2026. En 2025 Coopérative U a approfondi l'évaluation des impacts économiques et commerciaux de la mise en place de cet engagement.
- **Œufs et poules pondeuses** : conformément aux engagements pris pour 2026-2027, Coopérative U poursuit sa transition vers des approvisionnements en œufs hors cage pour les œufs-ingrédients de ses produits à marque U. Ainsi à fin 2025, près de 78% des ovoproduits utilisés dans les produits U sont issus de poules élevées hors cage. Pour améliorer ces résultats, nous avons ciblé un plan d'action sur l'année 2026 comprenant les 14 références les plus contributrices à notre empreinte.
- **Bovins laitiers** : en 2025, un nouveau contrat Lait U Bleu-Blanc-Cœur a été signé avec la coopérative Sodiaal pour la fourniture du Lait Bouteille UHT et 2 nouvelles références de beurre (doux et demi-sel). Ce contrat implique notamment la mise en place d'un cahier des charges U en matière de bien-être animal avec un suivi d'indicateurs et un accès à l'extérieur pour les vaches pendant au moins 3 mois.
- **Bovins à viande** : en 2025, Coopérative U a renouvelé son contrat Filière Charolaise U Bleu-Blanc-Cœur pour les 3 prochaines années avec la Cooperative Terrena et son partenaire industriel Elivia.
- **Lapins** : les engagements obtenus en 2021 via le Trophée Lapin d'Or du CIWF ont été renouvelés pour une nouvelle période de 5 ans. Ils guident notre plan de progrès sur les conditions d'élevage des lapins pour nos produits U. A fin 2025, 42% de nos lapins à marque U sont issus d'élevages hors cage.
- **Porcs** : nous poursuivons le déploiement de notre plan de progrès concernant le bien-être animal avec notre fournisseur de porc de boucherie. Notre priorité demeure l'arrêt définitif de la castration, allant ainsi au-delà des exigences réglementaires actuelles sur la prise en charge de la douleur. Pour la charcuterie, une Filière a été construite en 2020 selon un schéma de contrats tripartites avec les principaux industriels de la charcuterie de porc. Cette contractualisation couvre de l'ordre de 30% de notre approvisionnement en produits de charcuterie de porc à marque U vendus en libre-service. Elle reprend notamment un plan d'actions relatif au bien-être animal. En 2025, 24 références à marque U ont basculé sur des approvisionnements issus de cette Filière Porc U.
- **Canard** : en 2025, Coopérative U a signé une nouvelle Filière en Canard Gras avec 3 partenaires (Labeyrie, Euralis et La Quercynoise) pour une durée de 3 ans. Cette filière prévoit notamment un plan de progrès et la mise en place d'indicateurs de suivi du bien-être animal.

## 4.2.1.2 Cibles et Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que Coopérative U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés en matière de bien-être animal.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Œufs ingrédients	Volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U issus d'élevages hors cage en % (Objectif : 100% en 2027)	68%	78%	10 pts
Œufs coquilles	Volumes d'œufs de marques nationales vendus sont issus d'élevages hors cage en % (Objectif : 100% en 2026)	87%	90%	3 pts
Poulets	Références contenant du poulet (à plus de 50%) conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment (Objectif : 100% en 2026)	33,6%	33%	-0,6pts
Lapins	Part des lapins élevés hors cage et bénéficiant d'un enrichissement spécifique à leur espèce (sol confortable, objets à ronger) en % (Objectif : 100% en 2027)	36%	42%	6 pts
Porcs	Part de l'approvisionnement en produits de charcuterie de porc à marque U vendus en libre-service, provenant de la Filière U en %	30%	30%	0 pt
Général	Contrats de progrès BEA engagés avec l'amont agricole	28	49	75%
Général	Produits U avec le cahier des charges BEA	432	733	69,7%
Général	Filières animales sur lesquelles une démarche BEA est engagée	12	15	25%

## 4.2.2 Éthique des affaires

### 4.2.2.1 Politiques

Coopérative U et ses filiales sont soumises à la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Loi Sapin II », qui constitue plus généralement le standard anticorruption français. Il s'appuie sur un corpus documentaire structurant qui définit les standards d'intégrité attendus de la part de l'ensemble de ses parties prenantes (collaborateurs, dirigeants et partenaires commerciaux) : la charte éthique, la charte fournisseurs et la politique cadeaux et invitations sont détaillées ci-dessous.

#### Engagements

Le Groupement U a défini les engagements suivants en matière d'éthique des affaires :

- Sensibiliser les collaborateurs du Groupement U ainsi que les fournisseurs et prestataires aux valeurs éthiques du Groupement U.
- Définir et illustrer clairement les comportements à proscrire pour permettre à tous d'appliquer la Charte éthique au quotidien.

- Constituer un document de référence intégrant le Code de conduite du Groupement U en matière de lutte contre la corruption (conformément à la loi Sapin II).
- Communiquer publiquement les engagements éthiques du Groupement U en rendant la Charte accessible sur son site Internet.

#### Charte Éthique

Véritable guide d'éthique pour l'entreprise, cette Charte constitue le document de référence du Groupement U. Elle répond à deux objectifs que sont l'alignement des collaborateurs, les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction sur nos valeurs fondamentales et la définition et l'illustration de manière pédagogique des pratiques proscrites pour prévenir tout risque de manquement.

Ce document consolide nos engagements majeurs, notamment :

- Le Code de conduite anticorruption (conformément à la Loi Sapin II).
- Le plan de vigilance (droits humains et environnement).
- Le respect du droit de la concurrence et du droit du travail.
- La protection des données personnelles.

# 4.2 Politiques, actions et suivi

## Charte Fournisseurs

La maîtrise de notre chaîne de valeur est au cœur de notre démarche de durabilité. À ce titre, le respect de notre Charte Fournisseurs est un prérequis indispensable pour tout partenaire du Groupement U. Elle garantit un alignement strict sur :

- L'éthique des affaires (négociations loyales, confidentialité).
- La lutte contre la corruption et la promotion d'une concurrence libre et équitable.
- Le respect des standards sociaux, environnementaux et de protection des données.

## Politique Cadeaux et Invitations

Afin de garantir l'impartialité des décisions commerciales, le Groupement U a mis en place une politique « Cadeaux et Hospitalités ».

## Système d'alerte

Un système d'alerte confidentiel est déployé et ouvert aux collaborateurs et aux externes pour signaler tout comportement répréhensible, infraction aux lois, ou violation de la Charte éthique en conformité avec l'article 6 de ladite loi relative à la protection des lanceurs d'alerte. Le lanceur d'alerte a la possibilité de faire un signalement anonyme.

## 4.2.2.2 Actions menées

Pour tenir ces engagements, Coopérative U et U LOG mènent un plan d'action régulier organisé en trois grands axes :

- La mise en place de dispositifs de prévention et de détection.
- La sensibilisation et la formation des parties prenantes internes et externes concernées.
- Une veille réglementaire.

Ainsi plusieurs guides pratiques existent déjà pour les collaborateurs. De plus, des formations obligatoires sont dispensées aux collaborateurs du Groupement U ainsi que des formations spécifiques pour les fonctions les plus exposées (comité d'audit, équipes commerciales).

Les relations avec les partenaires d'affaires sont détaillées dans la partie suivante 4.2.3. Relations fournisseurs. Par ailleurs, le Groupement U adhère aux fédérations professionnelles pertinentes (FCD/FCA) pour assurer une veille réglementaire constante, la mise à jour des pratiques de conformité, et participer activement aux initiatives de lobbying constructives en matière d'éthique des affaires.

En 2025, deux principales actions ont été menées afin de continuer d'assurer notre conformité avec la Loi Sapin II.

- Pour Coopérative U et U LOG, un audit a été réalisé pour établir le niveau de conformité à la réglementation Sapin II sur la corruption.
- Pour les mêmes entités, la cartographie des risques a été mise à jour. La grande majorité de risques nets sont ressortis comme faibles ou très faibles.

Ces actions visent à renforcer le dispositif de prévention des risques de corruption et de trafic d'influence, conformément aux exigences de la Loi Sapin II.

## 4.2.2.3 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que le Groupement U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés en matière d'éthique des affaires.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Éthique des affaires	Nombre de condamnations pour infraction à la législation anticorruption au 31/12	0	0	0%
Éthique des affaires	Montant des amendes pour infraction à la législation anticorruption au 31/12 en €	0	0	0%

## 4.2.3 Relations fournisseurs

### 4.2.2.1 Politiques et actions menées

Coopérative U propose plus de 14 000 références de produits portant la marque U, fers de lance des engagements RSE de l'Enseigne. Afin de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux droits sociaux et environnementaux, nous mettons en place une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement et encourageons les démarches RSE de nos fournisseurs.

#### Respect des valeurs

Comme évoqué précédemment, le respect des valeurs éthiques et des lois et règlements est au cœur de la politique du Groupement U. Tous les fournisseurs et prestataires du Groupement U sont tenus de respecter la **Charte Éthique** et **Charte Fournisseurs** (mentionnées ci-dessus en partie 4.2.2) qui leur est systématiquement communiquée. Ils doivent pleinement adhérer aux valeurs éthiques du Groupement U, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, au respect des droits humains et de l'environnement, à la promotion d'une concurrence libre, loyale et équitable et plus généralement, aux règles de droit et d'éthique des affaires que nous nous devons tous de respecter. Ils s'engagent également à faire appliquer ces principes à leurs propres sous-traitants ou fournisseurs.

La Charte Éthique de Coopérative U s'appuie sur l'initiative multisectorielle ICS (Initiative for Compliance and Sustainability) à laquelle elle adhère. Les fournisseurs sélectionnés s'engagent contractuellement, via la charte éthique, à respecter le code de conduite ICS et acceptent que leurs sites de production fassent l'objet d'audits. Lors de l'évaluation, les fournisseurs doivent démontrer leur capacité à maîtriser leurs impacts humains et environnementaux.

Lors de la contractualisation d'un nouveau partenaire d'affaires (fournisseurs, prestataires, bénéficiaires de dons, sponsoring et mécénat), une évaluation sur la base de la Charte Éthique et la Charte Fournisseurs a lieu. Cette évaluation est d'autant plus approfondie (due diligence renforcée) pour les situés dans des pays identifiés comme à risque ou hors de l'Union Européenne. Tout contrat commercial contient systématiquement une clause anti-corruption et un accompagnement juridique est assuré lors de la contractualisation, conformément à la loi Sapin II.

#### Gestion des paiements

Coopérative U se réfère au Code de commerce qui définit les délais et modalités de paiement, ainsi que les pénalités en cas de retard de paiement. Ces modalités sont stipulées contractuellement conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.

Conformément aux *articles L. 441-14 et D. 441-6, II du Code de commerce*, elle communique dans le rapport de gestion, les informations sur ses délais de paiement en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au

cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Coopérative U les rapporte au nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

#### Relations PME

Coopérative U a la volonté de construire des relations d'affaires équilibrées avec ses fournisseurs et de soutenir les entreprises des territoires de magasins U. Conscient que la taille de son organisation peut rendre complexes ses relations avec l'univers des PME, Coopérative U s'efforce de faciliter les relations avec celles-ci. Un Associé en binôme avec un collaborateur permanent du commerce de Coopérative U, est plus particulièrement dédié à faciliter ces relations.

Pour s'inscrire en partenaire durable des PME françaises, Coopérative U s'est engagée avec la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) à travers une charte d'engagements réciproques (voir la section "Être aux côtés de PME" en partie 3.2.3 Territoires et communautés locales).

Enfin, pour faciliter la relation commerciale avec les TPE-PME, un portail dédié [ucontactpme.fr](http://ucontactpme.fr) leur donne des informations sur le Groupement U, son organisation commerciale, son système logistique et ses engagements RSE Produits. Les TPE-PME peuvent y déposer une demande de rendez-vous et sont orientées vers les interlocuteurs pertinents à l'échelle locale, régionale ou nationale. Une fois référencés, les fournisseurs TPE-PME y trouvent également à titre gracieux des indicateurs de performance pour faciliter le pilotage de leur activité commerciale dans l'Enseigne.

En 2025, dans le cadre de son partenariat avec la FEEF, Coopérative U a organisé deux réunions plénières : l'une portant sur la consigne, le réemploi et la déforestation et l'autre visant à fluidifier les échanges sur les spécificités et enjeux de la chaîne d'approvisionnement entre les PME et Coopérative U (comme indiqué dans la partie 3.2.3 Territoires et communautés locales).

Coopérative U a également réalisé une présentation sur l'offre responsable aux adhérents du label PME+ pour leur 10<sup>e</sup> anniversaire. En interne, une sensibilisation des équipes Achats et Offre sur le label PME+ a aussi été effectuée sous la forme d'un webinaire en collaboration avec la FEEF.

#### Charte d'achats responsables

Au sein de la division des Achats Non Marchands (ANM) de Coopérative U, les fournisseurs consultés lors d'un appel d'offres sont évalués au moyen d'un questionnaire, sur les impacts de leurs activités et leurs actions en matière de responsabilité sociale, de gouvernance, d'environnement et dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Ce fonctionnement permet de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux droits sociaux et environnementaux dans notre chaîne d'approvisionnement, et de mettre à disposition une offre respectueuse de nos engagements en coconstruction avec nos fournisseurs.

## 4.2 Politiques, actions et suivi

En 2025, l'équipe ANM s'est dotée d'une Charte d'Achat Responsable. Ainsi, lors d'un appel d'offres, des critères environnementaux et sociaux sont prévus au cahier des charges selon la catégorie de produit ou de service. Lors de l'étape d'évaluation, les fournisseurs doivent démontrer

leurs capacités à satisfaire pleinement les exigences attendues de la Coopérative U, y compris, la prise en compte des impacts environnementaux et humains comme expliqué dans la politique ci-dessus.

### 4.2.3.2 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que Coopérative U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés sur les enjeux de relations fournisseurs.

Sujet	Indicateur	2024	2025	Variation
Relations PME	Nombre de fournisseurs PME-ETI français de produits hors approvisionnements directs des magasins	2 474	2 689	8,7%

## 4.2.4 Protection des données

### 4.2.4.1 Politiques et actions menées

#### Données personnelles

Les données personnelles sont constituées de toute information se rapportant directement ou indirectement à des personnes physiques identifiées ou identifiables, et que le Groupement U peut être amené à traiter. Elles sont collectées en toute transparence sur leurs finalités d'usage, et sont utilisées en adéquation avec les finalités préalablement déterminées. Le Groupement U met en œuvre les mesures de sécurité adéquates afin de préserver l'intégrité des données personnelles et prévenir les risques d'atteinte aux droits et libertés des personnes concernées.

La protection des données personnelles est une composante indissociable de notre Charte Éthique (détaillée à la partie 4.2.2.). Pour opérationnaliser ses principes, le Groupement U met à disposition de ses équipes un **Guide pratique RGPD**, outil de référence permettant d'intégrer la protection de la vie privée dès la conception de chaque projet.

Nous garantissons à nos clients une information claire et un contrôle total sur l'usage de leurs données à travers deux documents socles disponibles sur toutes nos plateformes. Le **Politique de protection des données** détaille le responsable de traitement des données, les sous-traitants, la finalité de traitement, les fondements légaux, les durées de conservation, les éventuels transferts de données, et les contacts auprès desquels les clients peuvent exercer leurs droits. Le **Politique Cookies** permet à chaque internaute de paramétrer ses préférences de navigation, assurant un consentement libre, spécifique, éclairé et univoque.

Sur la protection des données personnelles, Coopérative U s'est engagé à :

- Former et sensibiliser tous les collaborateurs.
- Compléter et mettre à jour à 100% le registre des traitements.
- Suivre les demandes d'exercice de droits.

Le Groupement U met en œuvre un plan d'action auprès des équipes pour protéger les données personnelles. Ce plan s'articule autour de deux axes principaux :

- Renforcement des compétences (formation obligatoire et sessions de sensibilisation du personnel interne et prestataires).
- Gestion des droits clients et transparence (procédure standardisée de gestion des demandes d'exercice de droits, information clients en point de vente).

Plus particulièrement, en 2025 plusieurs actions ont été réalisées. Tout d'abord, l'organisation par Coopérative U d'une **formation** plus approfondie à l'ensemble des collaborateurs des directions Marketing et Ressources Humaines, en complément de la formation e-learning obligatoire. Ces sessions se termineront en 2026.

Nous pouvons citer également la mise à jour et diffusion du **guide pratique RGPD** à l'ensemble des collaborateurs, ainsi que la réalisation d'un **audit RGPD** afin d'évaluer la conformité du Groupement U.

Enfin, en conformité avec le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act), le Groupement U encadre l'usage de l'IA.

## 4.2 Politiques, actions et suivi

### Cybersécurité

En matière de sécurité informatique, le Groupement U s'est doté de deux politiques complémentaires.

La **Politique Générale de CyberSécurité** (PGS) s'inscrit dans un contexte d'accélération de l'innovation (IA générative, computer vision, etc.) où l'approche « TECH Autrement » de U Tech s'engage à garantir la valeur ajoutée de l'outil informatique, en trouvant un équilibre entre efficacité, éthique et sécurité. Le développement de nouvelles approches nécessite une mise à l'échelle de la cybersécurité.

Cette politique est validée chaque année par la Direction Générale. Le Comité PGS quant à lui, fixe annuellement les objectifs de sécurité. Les principales ambitions du Groupement U pour son système d'information sont les suivantes :

- Surveillance et passage à l'échelle. Développer de nouvelles approches en cybersécurité pour une ambition de surveillance à 360° du système d'information.
- Protection du patrimoine commun. Protéger le patrimoine commun du Groupement U en circonscrivant toute attaque cyber au plus proche du premier point de compromission pour éviter une propagation généralisée.
- Délai de réaction et résilience. Réagir rapidement, ce qui implique une capacité d'action en 24/7 avec des mesures de sécurité automatisées, soutenues par l'IA et une rationalisation de la pile d'outillage cyber. La rapidité se mesure aussi dans l'efficacité des mesures de résilience et de reprise d'activité.

Le Groupement U s'appuie également sur une **Politique de Sécurité des Systèmes d'Information** (PSSI) conforme à la norme ISO 27001. Elle fournit un ensemble de règles de sécurité obligatoires sur le périmètre de U Tech pour contribuer à la sécurité du système d'information et des informations traitées.

Cette politique permet la mise en œuvre d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) dont le périmètre concerne tous les utilisateurs de notre système d'information (tous les acteurs du Groupement U). Le SMSI vise à préserver la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité

et la traçabilité de l'information via un processus de gestion des risques. La diffusion des documents du SMSI est assurée à la demande par différents moyens de communication en fonction du contexte et de la typologie du document.

Les engagements du Groupement U en matière de sécurité des données sont de :

- Continuer à soutenir le programme de transformation en adaptant les exigences de sécurité au Cloud et aux principes de l'infrastructure « as code » (IaC).
- Renforcer la cyber surveillance à 360° et la segmentation réseau en magasins et pour U LOG.
- Garantir l'efficacité et la couverture de nos dispositifs de Plan de Continuité Informatique (systématiser les exercices de bout en bout).
- Généraliser l'approche par les risques sur tous les périmètres IT.
- Unifier et rationaliser les dispositifs de cyber surveillance.

Les mesures mises en œuvre par le Groupement U pour lutter contre le vol de données comprennent notamment :

- L'intégration de la sécurité dans les projets informatiques (évaluation des besoins de sécurité, équipe dédiée pour définir les mesures adéquates).
- Une gestion continue des risques.
- Un Service de détection d'incidents de sécurité 24/7 (SOC) - Security Operating Center.
- Des référents RGPD au sein de l'entité U Tech pour assurer la protection des données personnelles et la conformité des traitements dans les projets.

En 2025, la **Charte Informatique** a été mise à jour pour renforcer notre environnement numérique et garantir une utilisation sécurisée et efficace de nos ressources informatiques. Cette charte s'applique à l'ensemble des collaborateurs salariés de Coopérative U et plus généralement du Groupement U (Coopérative U, U Tech, U Logistique, U Etablissement de Paiement, Info.U).

### 4.2.4.2 Indicateurs

Le tableau ci-dessous liste les indicateurs que le Groupement U suit annuellement pour évaluer les progrès réalisés en matière de protection des données personnelles et de l'entreprise.

Ces indicateurs ont été mis en place cette année et n'ont donc pas d'historique disponible sur 2024.

Sujet	Indicateur	2025
Données personnelles	Nombre de collaborateurs formés RGPD (Coopérative U)	618
Cybersécurité	Nombre d'incidents de sécurité (incidents fermés en remédiation technique ou organisationnelle)	199
Cybersécurité	Temps moyen de résolution des incidents de sécurité sur l'intégralité de tous les incidents rencontrés	3,49 jours

Liste des Impacts, risques et opportunités matériels couverts par ce Rapport Développement Durable.

## 1. Sujets de durabilité liés à l'Environnement

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
Changement climatique Atténuation	Impact négatif	Émissions de GES	Contribution aux émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de la chaîne de valeur.	Toute la chaîne de valeur
	Risque	Risques liés aux difficultés d'approvisionnement et à la pénurie de certains produits	Augmentation des coûts de revient et perte de chiffre d'affaires (suite à une augmentation des prix de vente) liés aux difficultés d'approvisionnement et à la pénurie de certains produits dont la production est affectée par le changement climatique.	Activités propres
	Risque	Risques liés à la transition climatique	Hausse des coûts de production liée à la transition chez les producteurs/fournisseurs.	Activités propres
Changement climatique Adaptation	Impact négatif	Adapter les sites au changement climatique	Adapter les sites au changement climatique Multiplication et sévérité plus importante des aléas climatiques (inondations, tempêtes...) susceptibles d'affecter toutes nos activités, celles en amont et en aval de la chaîne de valeur.	Toute la chaîne de valeur
	Risque	Risques liés à la réglementation	Augmentation des prix d'achat et des prix de vente liée à l'intégration d'écotaxes, taxe carbone pouvant affecter spécifiquement le chiffre d'affaires des activités non alimentaires (textile et bazar) et pouvant rejaillir sur l'attractivité globale de l'offre et de l'enseigne.	Activités propres
Changement climatique Énergie	Opportunité	Réduction des consommations d'énergies	Réduction des consommations d'énergies et des émissions de GES du fait des exigences réglementaires et fiscales en matière de climat.	Activités propres
Pollution	Impacts négatifs	Pollution de l'eau, de l'air, de sols	Pollutions liées aux activités en amont. - Exploitation agricole et extraction de matières premières (ex. métaux). Ex : pollution des sols et des eaux due à l'utilisation d'engrais chimiques, des pesticides par les agriculteurs, rejets liés à l'élevage... - Transformation et fabrication industrielles (ex : pollutions industrielles liées à l'utilisation de produits chimiques affectant la qualité de l'air, des eaux et des sols. - Transport lié à notre chaîne d'approvisionnement (ex : émission de polluants atmosphériques).	Activités amont
	Impacts négatifs	Émissions de microplastiques	Pollution liée au microplastiques. Dispersion de particules plastiques tout au long de notre cycle de vie : - En amont : résidus liés aux pratiques agricoles et aux transports. - En aval : usure des produits vendus (textiles synthétiques, emballages).	Amont et aval
Eau	Impact négatif	Consommation d'eau sans tenir compte des contraintes hydriques locales	Consommation d'eau liées aux activités d'exploitation agricoles (agriculture et élevage), de transformation et fabrication de nos fournisseurs (ex : agro alimentaire, textile) sans tenir compte des contraintes hydriques locales.	Activités amont
	Risque	Risques conséquence de ruptures d'approvisionnement ou baisse de disponibilité de certains produits en lien avec la raréfaction des ressources	Raréfaction et disponibilité moindre de certains produits liées aux restrictions d'usage de l'eau.	Activités propres

# Tableau de synthèse des IRO

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>Biodiversité</b>	Impact négatif	Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	Contribution à la disparition des espèces pollinisatrices du fait de l'agriculture intensive, de l'utilisation de pesticides, de l'artificialisation des sols, du changement climatique.	Activités amont
	Impacts positifs	Renforcer la pérennité des filières agricoles et d'élevage par des pratiques d'agroécologie	Renforcer la pérennité des filières agricoles et d'élevage par des pratiques de production agro écologiques ou régénératives, contributives à la préservation et à la restauration de la biodiversité.	Toute la chaîne de valeur
	Risques	Risques réputationnels et sanctions en cas d'atteinte grave à la biodiversité	Risques de sanctions, atteintes à la réputation et campagnes de dénigrement, boycott de produits par les consommateurs en cas d'atteinte grave à la biodiversité par notre chaîne de valeur amont.	Activités propres
	Risques	Risques financiers liés à des pénuries de matières premières	Hausse des coûts de revient (OPEX) due à la baisse des rendements de production liée à des pénuries de matières premières et baisse de CA liée aux approvisionnements irréguliers à cause de la diminution/rupture des produits frais issus de la mer et de la terre - pratiques de pêche intensive, non renouvellement suffisante des espèces/extinction-...)	Activités propres
	Impacts positifs	Préservation et réintroduction des cultures et de l'élevage sur le territoire français	Préservation et réintroduction des cultures et de l'élevage sur le territoire français.	Toute la chaîne de valeur
	Impacts négatifs	Contribution à la déforestation	Contribution indirecte à la déforestation via certaines matières premières utilisées dans les produits vendus. Ex : bois, huile de palme, cacao, soja... Selon le ministère de l'environnement : la déforestation est la 1 <sup>ère</sup> cause de perte de biodiversité. La destruction des habitats naturels est surtout le fait de l'agriculture intensive : 30% de pression sur la perte de biodiversité.	Activités amont
	Impacts négatifs	Conversion d'écosystèmes	Contribution à la détérioration des fonds et habitats marins via les pratiques de pêche destructrices et les pratiques d'élevage	Activités amont
	Impacts négatifs	Perte de biodiversité du fait des émissions de GES	Aggravation de la perte de biodiversité du fait des émissions de GES de notre chaîne de valeur amont.	Activités amont
	Impacts négatifs	Imperméabilisation des sols	Appauvrissement des sols liés à l'utilisation des pesticides, intrants, fertilisants, absence de rotation causé par les pratiques agricoles et d'élevage en amont.	Activités amont
Impacts négatifs	Artificialisation de sols et fragmentation des habitats	Artificialisation des sols et fragmentation des habitats à cause des infrastructures créées pour la commercialisation de notre offre (construction de magasins, parkings et stations services).	Activités aval	
<b>Ressources et économie circulaire</b>	Impacts négatifs	Surconsommation des matières premières	Surconsommation des matières premières au regard des limites planétaires - Ex : métaux, minerais, énergies fossiles (ex : énergie, production de plastiques), bois, sable, argiles...	Toute la chaîne de valeur
	Impacts négatifs	Emballages, déchets industriels, déchets alimentaires des magasins	Les phases de production, de transformation, de transport, de stockage, de distribution, de consommation, de fin de vie des produits et des matériels génèrent des déchets (DIB, emballages, déchets alimentaires)	Toute la chaîne de valeur
	Risques	Risques réglementaires	Coûts de mise en conformité (AGEC, Climat résilience, PPWR) CAPEX/OPEX liés à l'expérimentation et à la transformation des pratiques.	Activités propres

## 2. Sujets de durabilité liés au Social

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>COLLABORATEURS</b>				
<b>Conditions de travail</b>	Impacts négatifs	Conditions de travail - Santé-sécurité	Contraintes physiques et psychologiques (survenance des risques psychosociaux) liés à certains métiers et/ou des conditions de travail difficiles ( organisation du travail, quantité de travail, interruptions, délais, absence d'autonomie).	Activités propres
<b>Egalité de traitement et égalité des chances</b>	Impacts négatifs	Formation et développement des compétences	Un déficit d'employabilité des collaborateurs peu ou mal formés. Une formation insuffisante fragilise le parcours professionnel des salariés et limite leur résilience sur le marché de l'emploi extérieur.	Activités propres
<b>Egalité de traitement et égalité des chances</b>	Impacts négatifs	Diversité	L'exposition des collaborateurs aux discriminations et/ou /inégalités Hommes/Femmes et/ou handicap peut entraîner une baisse du sentiment d'appartenance à l'entreprise, une démotivation et une baisse de productivité.	Activités propres
<b>Conditions de travail Egalité de traitement et égalité des chances</b>	Risques	Santé-sécurité/ Formation/ Egalité de traitement	La dégradation des conditions de travail, les risques pour la santé physique et mentale des équipes, ainsi que l'absence de perspectives d'évolution et de formation constituent des facteurs majeurs de désengagement, se traduisant par une hausse de l'absentéisme et du turn-over.	Activités propres
<b>EMPLOYÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR</b>				
<b>Conditions de travail</b>	Impacts négatifs	Conditions de travail difficiles	Les travailleurs agricoles, les éleveurs, les aquaculteurs, les pêcheurs et les salariés des entreprises d'extraction, de fabrication, transformation et de la logistique peuvent être exposés : - à des conditions de travail difficiles (météo, horaires), à des emplois temporaires, à des rémunérations faibles, à un manque de couverture sociale et à des conditions de santé et de sécurité insuffisantes. - au déséquilibre vie privée/ professionnelle du fait des horaires décalés et flexibles, du travail le week-end, du travail de nuit. A cela s'ajoute l'exposition aux aléas liés au changement climatique affectant leur santé et sécurité.	Activités amont
<b>Conditions de travail</b>	Impacts négatifs	Liberté d'association	Restriction à la liberté syndicale et d'association des employés de la chaîne de valeur amont dans les pays à risques sur les droits humains.	Activités amont
<b>Égalités de traitement</b>	Impact négatif	Inégalités de traitement et discrimination	Toutes formes de discriminations concernant notamment des agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, éleveurs et des salariés des entreprises d'extraction, de fabrication, transformation et de la logistique qui ne correspondent pas aux standards internationaux, ni aux législations locales.	Activités amont
<b>Autres droits</b>	Risques	Risque d'image/ réputation de l'entreprise liée aux violations des droits du travail et droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	Dégradation de la réputation de l'entreprise liée à la violation de droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement. Ex : mauvaise rémunération, travail des enfants ou des conditions de travail dangereuses chez les fournisseurs, des pratiques discriminatoires... à terme, perte de chiffre d'affaires et coûts additionnels de gestion de crise.	Activités propres
<b>Autres droits</b>	Risques	Mise en cause et risques financiers pour la non conformité	Exposition de l'entreprise à des amendes, des sanctions ou des restrictions commerciales du fait de la non-conformité avec les réglementations locales (Manquement à notre devoir de vigilance) ou internationales (OIT) en matière de conditions de travail et de droits humains en amont et en aval de la chaîne de valeur.	Activités propres

# Tableau de synthèse des IRO

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>COMMUNAUTÉS AFFECTÉES</b>				
<b>Communautés autochtones/ locales</b>	Impacts négatifs	Non-respect des droits des communautés autochtones en amont	Détérioration de la qualité de vie (santé et sécurité) des populations autochtones et locales en amont de la chaîne de valeur. Notamment si Coopérative U travaille avec des fournisseurs qui accaparent ou dégradent leurs terres ou en général, ne respectent pas les droits de ces communautés.	Activités amont
<b>Communautés autochtones/ locales</b>	Impacts négatifs	Impacts environnementaux pouvant toucher les populations locales et les communautés affectées	Détérioration des conditions de vie et des écosystèmes (biodiversité, pollution, changement climatique) des populations autochtones et locales en amont de la chaîne de valeur.	Activités amont
<b>Communautés locales</b>	Impacts positifs	Contribution à la dynamique économique territoriale	Coopérative U et ses magasins ont une influence économique sur le territoire : création ou maintien d'emplois directs et indirects, dynamique d'investissement, génération de revenus fiscaux pour les collectivités.	Activités aval
<b>Communautés locales</b>	Impacts positifs	Renforcement de la relation avec les communautés locales.	En s'impliquant positivement dans la communauté, par exemple en soutenant des initiatives locales de développement économique ou en collaborant avec des producteurs locaux ou des associations.	Activités aval
<b>Communautés autochtones</b>	Risques	Mise en cause de Coopérative U pour non-respect des droits des autochtones en amont	Risque juridique : coûts d'avocats, charges externes si l'entreprise fait l'objet de poursuites de la part de communautés affectées par des pratiques abusives ou des impacts environnementaux nuisibles.	Activités propres
<b>CONSOMMATEURS ET/OU UTILISATEURS FINAUX</b>				
<b>Santé et sécurité</b>	Impacts négatifs	Atteinte à la santé et à la sécurité des consommateurs par la conception et commercialisation de produits et services non conformes	Mise en danger des consommateurs/utilisateurs finaux suite à la conception et à la commercialisation de produits et de services (marques nationales et marques de distributeurs) non conformes à la réglementation applicable et aux cahiers de charge de Coopérative U (Ex : Produits non conformes aux normes de sécurité, avec une mauvaise qualité, présence de contaminants affectant la santé des consommateurs, défauts de maintenance en magasin).	Activités aval (Clients)
<b>Santé et sécurité</b>	Risques	Défauts dans la gestion des rappels de produits tout au long de la CDV	Atteintes à l'image de l'Enseigne et à la confiance des clients, sanctions et condamnations, en cas de défauts dans la gestion des rappels de produits tout au long de la chaîne de valeur.	Activités propres
<b>Informations communiquées</b>	Impacts négatifs	Manque de transparence de l'information des produits vendus	Les informations incomplètes, pas claires, trompeuses sur les étiquettes et sur le packaging des produits vendus empêchent les clients d'évaluer correctement les produits, compromettant leur capacité à prendre des décisions d'achat pertinentes.	Activités aval (Clients)
<b>Informations communiquées</b>	Risques	Risque réputationnel et financier en cas de publicité trompeuse et abusive	Atteinte durable à l'image et à la réputation de l'Enseigne, voire perte de chiffre d'affaires, en cas de publicité trompeuse (dont greenwashing) et abusive.	Activités propres
<b>Inclusion sociale</b>	Impacts positifs	Accessibilité des offres et des produits avec des engagements	Permettre l'accès à tous à une consommation attentive à la planète et aux hommes grâce à une offre qui réconcilie accessibilité prix et engagement RSE.	Activités aval (Clients)
<b>Informations/données</b>	Impacts négatifs	Atteinte à la vie privée des clients	Violations de la vie privée et perte de confiance des clients suite à des défaillances dans la protection des bases de données en amont (par U Tech, les prestataires marketing et la communication) et à une mauvaise gestion des données clients (Carte U, Courses U, U Location...), vol, détournement au niveau des opérations propres et des magasins. En cas d'utilisation de données personnelles et bancaires obtenues lors de l'achat de marchandises ou des données liées à la carte fidélité. La fuite de ces données peut notamment entraîner des usurpations d'identité, des fraudes et le vol des données bancaires, et des poursuites judiciaires à l'encontre de la Coopérative U.	Activités aval (Clients)
<b>Informations/données</b>	Risques	Risque lié à des manquements dans la sécurité des données clients	Mise en cause pour la fuite d'informations personnelles, notamment des données bancaires, de ses clients. Cela entraîne une perte de confiance des clients, des dysfonctionnements opérationnels ainsi qu'un impact négatif sur l'image de Coopérative U ainsi qu'un risque juridique important (non-respect de la réglementation RGPD).	Activités propres

## 3. Sujets liés à la Conduite des affaires

Sujet de durabilité	Type	Nom de l'IRO	Définition	Partie de la chaîne de valeur concernée
<b>Bien-être animal</b>	Risque	Non conformité au bien-être animal	Campagne de dénigrement de l'Enseigne par les parties prenantes à cause de la non conformité au bien-être animal.	Activités propres
<b>Corruption et versement de pots-de-vin &amp; respect du droit des affaires</b>	Risque	Sanctions relatives au non respect du droit des affaires et de la conformité à la loi Sapin II	Des actes de corruption ou contraires à l'éthique au sein de Coopérative U pourraient conduire à des risques juridiques et réputationnels importants. Tout manquement à la réglementation peut notamment aboutir à des sanctions financières.	Activités propres
<b>Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement</b>	Impact négatif	Déséquilibre des relations d'affaires	Déséquilibre des relations d'affaires pouvant provoquer une dépendance et mettre en insécurité financière les plus petits fournisseurs.	Activités propres aval
<b>Protection des données personnelles</b>	Risque	Cybersécurité, vol de données stratégiques et gestion des risques juridiques	Vol de secrets d'affaires notamment à la suite d'une cyberattaque. Des sanctions judiciaires (RGPD...) en cas de cyberattaque générant un vol de données, et réclamations des clients, collaborateurs, partenaires et fournisseurs. La protection contre les cyberattaques entraîne également des coûts.	Activités propres

# Tableau récapitulatif des indicateurs

Thème	Indicateur	2024	2025	Variation	Cible	Echéance
<b>Partie 2. Environnement</b>						
<b>Changement climatique</b>	Émission de GES du scope 1 en tCO <sub>2</sub> eq	-	<b>130 405</b>	-	-	-
	Émission de GES du scope 2 en tCO <sub>2</sub> eq	-	<b>4 063</b>	-	-	-
	Émission de GES significatives de GES du scope 3 en tCO <sub>2</sub> eq	-	<b>11 434 153</b>	-	-	-
	Émissions de GES totales (scope 1, 2 et 3)	-	<b>11 443 272</b>	-	-	-
	Consommation d'énergie totale en MWh	109 584	<b>113 759</b>	3,81%	-	-
<b>Biodiversité et écosystèmes</b>	Part d'huile de palme certifiée Mass balance ou Ségréguée que nous mettons sur le marché (en volume, hors carburants) en %	61,1%	<b>69,2%</b>	8,1 pts	-	-
	Part du soja durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes (en %)	25,7%	<b>16,7%</b>	-9 pts	-	-
	Part de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U, en volume (en %)	59,9%	<b>59,2%</b>	-0,7pts	-	-
	Part des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour les produits U et leur emballage sont issus de forêts gérées durablement et de matériaux recyclés (en %)	83,5%	<b>82,3%</b>	-1,2 pts	-	-
	Part des prospectus commerciaux sont réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement, en volumes de papier (en %)	97,4%	<b>98,8%</b>	1,4 pts	-	-
	Part de café durable utilisé dans nos produits à marque U, en volume (en %)	25,0%	<b>19,5%</b>	-5,5 pts	-	-
	Produits de la mer U classés « à maîtrise nécessaire » suite à notre ré-évaluation annuelle	14	<b>11</b>	-21,4%	-	-
	Part de Produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent	44,7%	<b>44,0%</b>	-0,7 pts	-	-
	Part des Produits U issus d'aquaculture sont certifiés ASC/ GLOBALGAP/BIO	68,1%	<b>67,8%</b>	-0,3 pts	-	-
	Nombre de produits de la mer U faisant l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche)	25	<b>31</b>	24%	-	-
	Part de l'offre BIO sur l'offre totale de l'Enseigne (hors Bazar et Textile)	7,0%	<b>7,3%</b>	0,3 pts	-	-
	Part des produits alimentaires à la marque U certifiés BIO	14,29%	<b>15,14%</b>	0,85 pts	-	-
<b>Utilisation des ressources et économie circulaire</b>	% de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages	17,0%	<b>16,1%</b>	-0,9 pts	-	-
	% de plastiques recyclables dans nos emballages	38,4%	<b>31,6%</b>	-6,7 pts	-	-
	% de plastiques problématiques et inutiles restant à supprimer de nos emballages	12,7%	<b>10,2%</b>	-2,4 pts	-	-
	Tonnes de plastique supprimées de nos emballages dans l'année	354	<b>528,4</b>	49,3%	-	-
	Taux de réemploi des emballages logistiques (emballages industriels et commerciaux)	44,80%	<b>45%</b>	0,2 pts	-	-
	Tonnes de matières valorisées par U Eco Raison (origine entrepôts et magasins, hors déchets Clients)	124 130	<b>127 674</b>	2,9%	-	-
	Millions € de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants	36,1	<b>31</b>	-13%	-	-
	Millions € de démarque financés par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à DLC courte	183	<b>182,1</b>	-0,5%	-	-
	Tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, lampes et cartouches d'encre usagées collectées auprès de nos clients	2 633	<b>2 626</b>	-0,3%	-	-
	Millions € de dons réalisés par Coopérative U	2,97	<b>2,85</b>	-4%	-	-

# Tableau récapitulatif des indicateurs

ANNEXES

Thème	Indicateur	2024	2025	Variation	Cible	Echéance
<b>Partie 3. Social</b>						
Collaborateurs	Nombre total de femmes salarié(e)s	2 678	<b>2 780</b>	3,8%	-	-
	Nombre totale d'hommes salarié(e)s	6 031	<b>6 158</b>	2,1%	-	-
	Nombre total de salarié(es) CDI	8 417	<b>8 581</b>	1,9%	-	-
	Nombre total de salarié(es) CDD	-	<b>136</b>	-	-	-
	Nombre totale de femmes salarié(e)s CDI	2 692	<b>2 671</b>	-0,8%	-	-
	Nombre totale d'hommes salarié(e)s CDI	6 292	<b>6 370</b>	1,2%	-	-
	Nombre totale de femmes salarié(e)s CDD	-	<b>95</b>	-	-	-
	Nombre totale d'hommes salarié(e)s CDD	-	<b>41</b>	-	-	-
	Part de salariés couverts par des accords collectifs	-	<b>100%</b>	-	100%	-
	Part de salariés représentés par des représentants de travailleurs	-	<b>100%</b>	-	100%	-
	Nombre de réunions paritaires menées avec les organisations syndicales et représentants du personnel	558	<b>553</b>	-0,9%	-	-
	Taux d'absentéisme	9,1%	<b>9,1%</b>	0 pt	-	-
	Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	-	<b>100%</b>	-	100%	-
	Taux de fréquence des accidents de travail	27,1%	<b>24,9%</b>	-2,2 pts	-	-
	Taux de gravité des accidents de travail	1,9%	<b>2,0%</b>	0,1 pts	-	-
	Collaborateurs formés à la sécurité dans l'année	13 040	<b>10 187</b>	-21,9%	-	-
	Part de la masse salariale consacrés aux dépenses de formation à la sécurité	0,60%	<b>0,56%</b>	-0,04 pts	-	-
	Part de collaborateurs couverts par le système de gestion de santé et de sécurité	-	<b>100%</b>	-	100%	-
	Part des recrutements en CDI sur l'année qui sont des jeunes de moins de 30 ans	42,24%	<b>41,04%</b>	-1,2 pts	-	-
	Nombre de collaborateurs en contrat d'apprentissage au 31/12/2025	210	<b>223</b>	6,2%	-	-
	Part de la masse salariale consacrée à l'apprentissage	0,79%	<b>0,77%</b>	-0,01 pts	-	-
	Index de l'égalité professionnelle femmes - hommes pour Coopérative U (/100)	99	<b>99</b>	0%	-	-
	Index de l'égalité professionnelle femmes- hommes pour U LOG (/100)	89	<b>89</b>	0%	-	-
	Part de collaboratrices dans l'effectif (consolidé)	30,8%	<b>31,1%</b>	0,35 pts	-	-
	Taux d'emploi de personnes handicapées (consolidé)	5,54%	<b>5,78%</b>	0,24 pts	-	-
	Taux d'emploi de personnes handicapées de Coopérative U	5,4%	<b>6,3%</b>	0,9 pts	-	-
	Taux d'emploi de personnes handicapées de U LOG	5,58%	<b>5,57%</b>	-0,01 pts	-	-
	Turn-over CDI	9,0%	<b>7,2%</b>	-1,8 pts	-	-
	Part de la masse salariale affectés à la formation continue	3,2%	<b>2,6%</b>	-0,6 pts	-	-
	Nombre moyen d'heures de formation par employé	98 889	<b>82 460</b>	-16,6%	-	-
	Nombre de contrats CDD et intérim transformés en CDI	456	<b>404</b>	-11,4%	-	-
	Nombre de collaborateurs promus dans une catégorie supérieure	601	<b>487</b>	-19%	-	-

# Tableau récapitulatif des indicateurs

Thème	Indicateur	2024	2025	Variation	Cible	Echéance
<b>Partie 3. Social</b>						
Travailleurs de la chaîne de valeur	Nombre d'usines identifiées comme situées dans des pays à risque élevé	-	<b>626</b>	-	-	-
	Part d'usines situées dans des pays à risque élevé et évaluées ayant eu une note conforme (quelque soit l'année de réalisation de l'audit)	-	<b>60%</b>	-	-	-
	Nombre de signalements via le mécanisme d'alerte en ligne	0	<b>0</b>	-	-	-
Communautés avales et territoires	Part des sites de production des produits alimentaires à marque U situés en France	74,6%	<b>72,7%</b>	-1,9 pts	-	-
	Part des produits alimentaires** à marque U comportant une matière première principale d'origine France	73%	<b>70,5%</b>	-2,66 pts	-	-
	Part des produits alimentaires* à la marque U dont au moins un site de production est en France	82,2%	<b>67,1%</b>	-15,1 pts	-	-
	Part des fruits et légumes des marques U (hors agrumes, poivrons et raisins) et U Bio (hors agrumes et bananes) d'origine France	100%	<b>100%</b>	0 pt	-	-
	Part des produits de la boucherie-volaille et charcuterie de porc vendus à la coupe d'origine France	100%	<b>100%</b>	0 pt	-	-
	Part des produits de charcuterie U vendue en libre-service (hors spécialités étrangères) d'origine France	100%	<b>100%</b>	0 pt	-	-
	Part des produits laitiers à marque U (hors spécialités étrangères et fromages fondus) d'origine France	100%	<b>100%</b>	0 pt	-	-
	Part de PME-ETI parmi les fournisseurs français de produits (hors approvisionnements directs des magasins)	70%	<b>73,8%</b>	3,7 pts	-	-
	Part des PME parmi les fournisseurs fabricants français (Achats Non Marchands)	85%	<b>85%</b>	0 pt	-	-
	Nombre de contrats de Filières tripartites	85	<b>125</b>	47,1%	-	-
	Nombre de producteurs engagés via des partenariats tripartites nationaux et régionaux	7 009	<b>7 120</b>	1,6%	-	-
Nombre de produits U contractualisés en Filières	906	<b>1 056</b>	16,6%	-	-	
Consommateurs	Part des sites de fabrication des produits U de grande consommation audités sur l'Hygiène-Qualité il y a moins d'un an	83,5%	<b>77,2%</b>	-6,3 pts	-	-
	Part des fournisseurs U Bazar audités sur la qualité et la sécurité des produits il y a moins de deux ans	61,4%	<b>57,9%</b>	-3,5 pts	-	-
	Nombre de produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur	298	<b>345</b>	15,8%	-	-
	Part de produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétarien)	0,5%	<b>1,0%</b>	0,5 pts	-	-
	Part des produits U éligibles au Nutri-Score qui le mentionnent sur leur packaging	93,1%	<b>99,8%</b>	6,6 pts	-	-
	Part des produits U éligibles au Nutri-Score qui le mentionnent sur leur page sur le site CoursesU.com	100%	<b>100%</b>	0 pt	-	-
	Part des produits U porteurs d'une mascotte à destination des enfants affichant un Nutri-Score A, B ou C	100%	<b>100%</b>	0 pt	-	-
	Nombre de substances réévaluées*** dans le domaine des produits alimentaires** à marque U	343	<b>343</b>	0%	-	-
	Nombre de substances réévaluées*** et considérées comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation	136	<b>134</b>	-1,5%	-	-
Nombre de substances supprimées* des produits alimentaires** à marque U ou n'y ayant jamais été utilisées	112	<b>114</b>	1,8%	-	-	

\* Épicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels.

\*\* Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service.

\*\*\* Hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U.

# Tableau récapitulatif des indicateurs

Thème	Indicateur	2024	2025	Variation	Cible	Echéance
<b>Partie 4. Conduite des affaires</b>						
<b>Bien-être animal</b>	Volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U issus d'élevages hors cage	68%	<b>78%</b>	10 pts	100%	2027
	Volumes d'œufs de marques nationales vendus sont issus d'élevages hors cage	87%	<b>90%</b>	3 pts	100%	2026
	Références contenant du poulet (à plus de 50%) conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment	33,6%	<b>33%</b>	-0,6 pts	100%	2026
	Part des lapins élevés hors cage et bénéficient d'un enrichissement spécifique à leur espèce (sol confortable, objets à ronger)	36%	<b>42%</b>	6 pts	100%	2027
	Part de l'approvisionnement en produits de charcuterie de porc à marque U vendus en libre-service, provenant de la Filière U.	30%	<b>30%</b>	0 pt	-	-
	Contrats de progrès BEA engagés avec l'amont agricole	28	<b>49</b>	75%	-	-
	Produits U avec le cahier des charges BEA	432	<b>733</b>	69,7%	-	-
	Filières animales sur lesquelles une démarche BEA est engagée	12	<b>15</b>	25%	-	-
<b>Ethique des affaires</b>	Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption au 31/12	0	<b>0</b>	0%	-	-
	Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption au 31/12	0 €	<b>0 €</b>	0%	-	-
<b>Relations fournisseurs</b>	Nombre de fournisseurs PME-ETI français de produits (hors approvisionnements directs des magasins)	2 474	<b>2 689</b>	8,7%	-	-
<b>Protection des données</b>	Nombre d'incidents de sécurité (incidents fermés en remédiation technique ou organisationnelle)	-	<b>199</b>	-	-	-
	Temps moyen de résolution des incidents de sécurité sur l'intégralité de tous les incidents rencontrés	-	<b>3,49 jours</b>	-	-	-
	Nombre de collaborateurs formés RGPD (Coopérative U)	-	<b>618</b>	-	-	-

L'objet de cette section est d'apporter des précisions sur les définitions et modes de calcul de certains indicateurs présents dans ce rapport.

## Définitions

### Contrat filières

En 2025, les filières U ont été redéfinies, désormais une filière est une matière première agricole où nous pouvons avoir plusieurs contrats tripartites.

### eNPS

Employee Net Promoter Score : indicateur qui sert à mesurer la probabilité que les collaborateurs recommandent Coopérative U comme lieu de travail.

### Evaluation des substances controversées

Une substance controversée est un additif alimentaire -tel que conservateurs, colorant, émulsifiants...- autorisé par la réglementation mais que Coopérative U interdit dans les produits à marque U après évaluation. Le périmètre des produits alimentaires comprend le périmètre suivant : épicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels.

### Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.

### Produits à marque U

Il s'agit des produits commercialisés sous les marques : Produits U, U Bio, U Saveurs, U de nos Régions, U Nature, U Tout Petits, U Collection, U Spécialiste.

## Indicateurs relatifs aux informations en matière d'environnement

Indicateurs	Précisions méthodologiques
Référentiel utilisé	Le bilan a été réalisé selon le périmètre minimal requis par le GHG Protocol (à savoir les émissions des scopes 1, 2 et 3 hors déplacement clients), en intégrant une analyse spécifique du volet FLAG (Forest, Land and Agriculture) pour couvrir les émissions et séquestrations liées aux forêts et au changement d'affectation/d'usage des sols pour les produits, notamment agricoles
Périmètre des entités	Les quantités d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) communiquées se rapportent aux activités de Coopérative U, U LOG et U Tech. Les magasins, qui font partie intégrante de la chaîne de valeur, ne sont pas inclus dans le périmètre. L'objectif est de publier ces données l'année prochaine. Pour chaque scope, nous avons additionné les valeurs des scopes de chaque entité.
Émissions de GES du scope 1 en tCO <sub>2</sub> eq Émissions de GES du scope 2 market-based en tCO <sub>2</sub> eq	Les entrepôts contribuent à plus de 60% de l'empreinte carbone des scope 1 et scope 2 market-based du groupement U. Le scope 2 est calculé en market-based afin de prendre en compte les contrats PPA. Les données des 23 entrepôts dont nous sommes propriétaire et des 4 entrepôts en prestations ont été comptabilisées dans notre scope 1 et 2. Pour 2 des entrepôts prestés, nous avons fait des extrapolations de valeurs de consommation d'électricité en utilisant les données moyennes des entrepôts frais nous appartenant.
Émissions significatives de GES du scope 3 en tCO <sub>2</sub> eq Total des émissions de GES	Les achats de produits marchands (alimentaire, bazar, textile) contribuent à plus de 90% de l'empreinte carbone du scope 3 du groupement U. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de Agribalyse pour les produits alimentaires, ceux de la base ADEME pour les produits non alimentaires et ceux de l'outil Ecobalyse de l'ADEME pour les produits textiles éligibles à l'affichage environnemental textile.

## Utilisation des ressources et économie circulaire

Indicateurs	Précisions méthodologiques
<b>Part de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages</b>	Indicateur qui rapporte les tonnes d'emballages en plastique recyclé au tonnage d'emballages plastique mis en marché (calculé via notre 'outil interne Trace One).
<b>Part de plastiques recyclables dans nos emballages</b>	selon la méthodologie de calcul fourni par l'éco-organisme en charge des emballages ménager (Citeo) [Indicateur calculé via l'outil Trace One].
<b>Part de plastiques problématiques et inutiles supprimés des emballages</b>	Les indicateurs sont calculés conformément à la méthodologie retenue par les signataires du Pacte National sur les emballages plastiques.
<b>Tonnes de plastique supprimées de nos emballages dans l'année</b>	Le calcul de cet indicateur s'entend hors produits non marchands.

## Collaborateurs

Indicateurs	Précisions méthodologiques
<b>Nombre total de salariés</b>	Cet effectif s'entend hors mandataires sociaux, hors intérimaires et stagiaires, hors CDI à temps partiel et y compris les départs prévus le 31/12 au soir.
<b>Nombre de salarié(e)s CDI</b>	Le calcul de cet indicateur inclut les salariés présents au 31/12. Il ne comprend pas les CDI étudiants à temps partiel ni les mandataires sociaux ni les salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'année.
<b>Part de collaborateurs couverts par le système de gestion de santé et de sécurité</b>	Cet indicateur a été introduit en 2025 et ne dispose pas d'historique pour 2024.

## Améliorer la qualité de vie au travail

Indicateurs	Précisions méthodologiques
<b>Taux d'absentéisme</b>	Le nombre de journées d'absence hors congés légaux de l'année est rapporté au nombre de jours théoriques travaillés dans l'année (jours ouvrés), hors jours de repos hebdomadaires, congés RTT, jours fériés, jours de congés légaux et conventionnels.
<b>Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux en %</b>	Cet indicateur a été introduit en 2025 et ne dispose pas d'historique pour 2024.
<b>Taux de fréquence des accidents du travail</b>	Cet indicateur est calculé comme le nombre d'accidents avec arrêt de travail dans l'année (AT non refusés) et le nombre d'heures travaillées dans l'année comme dénominateur fois 1 000 000.
<b>Taux de gravité des accidents du travail</b>	Cet indicateur est calculé en prenant le nombre de jours d'arrêt pour accident de travail dans l'année en jours calendaires est rapporté au nombre d'heures travaillées dans l'année.

## Adapter et développer les compétences

Indicateurs	Précisions méthodologiques
<b>Nombre moyen d'heures de formation par employé</b>	<p>Cet indicateur est calculé via le nombre total d'heures de formation suivies par les collaborateurs (les formations inscrites au Plan de développement des compétences et les formations Sécurité).</p> <p>Pour Coopérative U, sont exclues les formations en libre accès suivies par les collaborateurs sur la plateforme d'autoformation en ligne « U Talents », et comme dénominateur, le nombre total de collaborateurs au 31/12 (dont le périmètre est l'effectif total au 31/12, Hors mandataires sociaux sans contrat de travail, intérimaires et stagiaires Hors CDI Étudiants à temps partiel).</p> <p>Le calendrier du plan de développement des compétences a été réajusté en 2025, le plan s'articulera désormais sur un cycle annuel allant de septembre à août.</p>
<b>Turn-over CDI</b>	Il s'agit du nombre de départs CDI (au cours de l'année Hors CDI Étudiants à temps partiel) rapporté au nombre moyen de salariés CDI au cours de l'année.

## Accueillir le handicap

Indicateurs	Précisions méthodologiques
Taux d'emploi de personnes handicapées	Cet indicateur utilise les données des Déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés des différentes entités du périmètre consolidé, et prend en compte les minorations déclarées. La méthodologie de calcul tient compte de la réforme de l'obligation TH applicable à compter de 2020. Les données nécessaires au calcul des indicateurs de l'année rapportée (N) sont établies sur la base des informations déclarées au 31/03/N+1.

## Travailleurs des chaînes de valeur

Indicateurs	Précisions méthodologiques
Part d'usines situées dans des pays à risque élevé et évaluées ayant eu une note conforme (quelque soit l'année de réalisation de l'audit) en %	Calculé sur la base de la cotation de risques pays ICS, note ABC selon le dernier audit ICS

## Accompagner les filières agricoles

Indicateurs	Précisions méthodologiques
Part des sites de production des produits alimentaires à marque U situés en France en %	Les produits alimentaires désignent les catégories suivantes : Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels.
Part des produits alimentaires à marque U comportant une matière première principale d'origine France en %	On entend par "principale" la matière première présente à plus de 50% dans le produit fini. Sont inclus les produits à marque U alimentaires (hors Prix Mini et hors Alimentation animale). Les produits alimentaires désignent ici les catégories suivantes : Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service. Sont exclus les produits dont la matière première n'est pas disponible en France (ex : cacao, café, ...) ou qui relève d'une spécialité étrangère.
Part de Marché U sur les TPE/PME en %	Cet indicateur a été mis en place en 2025 et ne dispose donc pas d'historique sur 2024.
Part de marché des marques locales au sein du rayon PGC-Frais Libre-Service en %	La source de cet indicateur est Circana CAD P12 2025 à fin 28/12. Cet indicateur a été mis en place en 2025 et ne dispose donc pas d'historique sur 2024.

## Consommation Responsable

Indicateurs	Précisions méthodologiques
Nombre de substances réévaluées dans le domaine des produits alimentaires à marque U	Les substances réévaluées s'entendent hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U. Les produits alimentaires comprennent les catégories suivantes : Épicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels
Nombre de substances réévaluées et considérées comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation	Les substances réévaluées et considérées comme controversées s'entendent hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U.
Nombre de substances supprimées des produits alimentaires à marque U ou n'y ayant jamais été utilisées	Les substances supprimées s'entendent hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U. Les produits alimentaires comprennent les catégories suivantes : Épicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels.

## Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations ESG

### Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention du Président-Directeur Général

#### COOPERATIVE U

Parc Tertiaire ICADE  
20, rue d'Arcueil  
94533 RUNGIS CEDEX

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations consolidées ESG déterminées et établies volontairement par COOPERATIVE U (ci-après « l'Entité »), au regard de la « Note méthodologique - Démarche Globale » (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées ci-après et figurant dans le Rapport - Développement Durable 2025 (ci-après le « Rapport de Développement Durable ») :

- Scope 1 - Emissions directes fugitives pour une valeur de 996 tCO<sub>2</sub>eq ;
- Scope 2 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité pour une valeur de 4 063 tCO<sub>2</sub>eq ;
- Scope 3 - Produits et services achetés pour une valeur de 10 087 764 tCO<sub>2</sub>eq.

Notre intervention ne porte pas sur toutes les informations présentées, dans le Rapport de Développement Durable 2025, autres que celles objet de notre rapport.

Notamment, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la conformité du Rapport de Développement Durable 2025, pris dans son ensemble, au regard des normes ESRS.

#### Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Par ailleurs, comme indiqué ci-avant, nous n'exprimons pas de conclusion sur la conformité du Rapport de Développement Durable 2025, pris dans son ensemble, au regard des normes ESRS.

#### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la section « 1.2 Cadre de préparation du rapport » du Rapport de Développement Durable 2025 qui précise que les Informations ont été établies volontairement par COOPERATIVE U selon les principes méthodologiques repris en annexe et qu'à ce titre, elles ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies conformément aux dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris aux ESRS.

## Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande auprès du siège de l'Entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport de Développement Durable 2025 et notamment au sein de la section « *Note Méthodologique* » figurant en Annexe.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

En particulier, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

## Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

## Doctrine et Norme professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

## Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui requiert la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles, des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- pris connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans la section « Note Méthodologique » figurant en Annexe du Rapport de Développement Durable 2025 ;
- pour les informations soumises à nos travaux, nous avons :
- réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;

- pour les estimations, par entretien avec la Direction, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées ;

- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Toulouse, le 29 mai 2026

**L'un des Commissaires aux comptes**  
PricewaterhouseCoopers Audit

**Bertrand Cuq**

# Coopérative

Société par actions simplifiée au capital de 12 000 000 euros  
Siège social : 20 rue d'Arcueil - 94150 Rungis  
799 055 033 RCS CRÉTEIL

